



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 27

TB  
2023-02-16 / 02

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint, chargé des finances, expose à l'assemblée qu'il convient de voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal résulte de l'application des taux aux bases d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en fonction de leur valorisation physique et nominale.

L'état des bases prévisionnelles pour l'année 2023 n'ayant pas encore été notifié, le produit prévisionnel des impositions a été établi en tenant compte d'une revalorisation des bases de 8 %.

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 16 décembre 2022, et des engagements de la municipalité en termes de modération fiscale, il est convenu de maintenir les taux d'imposition actuels.

Compte tenu de ces éléments il est proposé de reconduire les taux de l'année précédente à l'identique

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur STEPHANY et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 107,01 %

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

LE MAIRE

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 27

TB  
2023-02-16 / 03

L'an deux mille vingt-trois le seize février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L.2311-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par la commune après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratifs.

Toutefois, les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient les conditions dans lesquelles une commune peut reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice.

Cette reprise anticipée des résultats d'un exercice N-1 à l'exercice N ne peut être faite qu'entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article 1612-11 du CGCT, soit après le 31 janvier, et la date limite de vote des taux d'impositions locales prévues à l'article 1639 A du Code général des impôts, soit au plus tard le 31 mars.

La reprise anticipée des résultats est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est possible au conseil de reprendre par anticipation les résultats 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat sur le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Vu, le compte de gestion provisoire arrêté par le comptable à la date du 31 janvier 2023.

Vu, le résultat de l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Saint-Gély-du-Fesc qui se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à 2022	10 521 981.98	11 113 726.69	591 738.71
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP)	-	1 700 000	1 700 000
	Résultat à affecter	-	-	2 291 738.71

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultat propre à 2022	2 665 787.66	3 743 509.45	1 077 721.79
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP)	-	4 462.08	4 462.08
	Résultat à affecter	-	-	1 082 183.87

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>TOTAL</b>	13 1787 769.64	16 561 692.22	3 373 922.58

Vu l'état des restes à réaliser (RAR) en investissement,

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser (RAR)	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	1 540 059.01	-	- 1 540 059.01

Il est proposé une reprise anticipée du résultat et son affectation sur le budget primitif 2023, telle que :

			Solde (+ ou -)
Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)		457 875.14
	Report en investissement au 001		1 082 183.87
	Report en Fonctionnement au 002		1 833 863.57

Vu le visa du comptable en date du 03/02/2023.

Monsieur Eric STEPHANY propose au conseil municipal que l'ensemble de ces montants soient inscrits dans le budget primitif 2023, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive devra intervenir après le vote du compte administratif

Le Conseil municipal ou l'exposé de monsieur STEPHANY et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 22

TB  
2023-02-16 /04

L'an deux mille vingt-trois le seize février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le rapport d'orientation budgétaires présenté le 16 décembre 2022 ;  
Vu la présentation et le vote du résultat anticipé de l'exercice 2022 et son affectation ;  
Vu la maquette budgétaire en annexe ;

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2023 aux membres présents de l'assemblée.

La vue globale de ce document budgétaire par section est la suivante :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 820 268 €  
Recettes : 12 820 268 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 4 081 343 €  
Recettes : 4 081 343 €

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur STEPHANY et après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (V. Rivière, G. Fabre, Cl Courtois, Ch Pujol et JL Fellous), décide :

- De voter globalement le budget primitif 2023

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

  
Michèle LERNOUT

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE ST GELY DU FESC (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21340255500014

POSTE COMPTABLE : LES MATELLES

**M. 14**

**Budget primitif  
voté par nature**

BUDGET : 17500 ST GELY DU FESC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	26
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	30
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	49
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	85
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	86
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	87
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	89
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	91
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	94
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	95
D2 - Arrêté et signatures	96

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes de moins de 3 500 habitants et autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE  
34255VILLE DE ST GELY DU FESC  
17500 ST GELY DU FESC

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10031
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	1
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	970.07	
2	Produit des impositions directes/population	512.33	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	959.45	
4	Dépenses d'équipement brut/population	374.01	
5	Encours de dette/population	420.97	
6	DGF/population	110.88	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50.50	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104.90	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	39.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	43.90	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	12 820 268,00	10 986 404,43
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>R E P O R T S</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 833 863,57
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		12 820 268,00	12 820 268,00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 541 283,99	2 999 159,13
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	1 540 059,01	0,00
<b>R E P O R T S</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 082 183,87
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		4 081 343,00	4 081 343,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		16 901 611,00	16 901 611,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 781 888,00	0,00	4 450 908,84	4 450 908,84	4 450 908,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 124 600,00	0,00	5 348 837,00	5 348 837,00	5 348 837,00
014	Atténuations de produits	416 354,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	709 629,70	0,00	707 220,60	707 220,60	707 220,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 032 471,70</b>	<b>0,00</b>	<b>10 956 966,44</b>	<b>10 956 966,44</b>	<b>10 956 966,44</b>
66	Charges financières	110 300,00	0,00	112 017,56	112 017,56	112 017,56
67	Charges exceptionnelles	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	971,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 148 842,70</b>	<b>0,00</b>	<b>11 068 984,00</b>	<b>11 068 984,00</b>	<b>11 068 984,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 166 970,30		1 273 284,00	1 273 284,00	1 273 284,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	434 187,00		478 000,00	478 000,00	478 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 601 157,30</b>		<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 820 268,00</b>	<b>12 820 268,00</b>	<b>12 820 268,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	87 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 045 900,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
73	Impôts et taxes	6 526 618,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00
74	Dotations et participations	1 784 600,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	585 324,00	0,00	586 396,00	586 396,00	586 396,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 029 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 396,00</b>	<b>10 986 396,00</b>	<b>10 986 396,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	8,43	8,43	8,43
77	Produits exceptionnels	7 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 037 754,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 246,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 246,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 833 863,57</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 751 284,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	187 874,00	156 452,73	103 950,99	103 950,99	260 403,72
204	Subventions d'équipement versées	34 580,00	8 642,00	76 580,00	76 580,00	85 222,00
21	Immobilisations corporelles	3 663 772,07	1 373 864,28	1 007 752,00	1 007 752,00	2 381 616,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	51 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 937 426,07</b>	<b>1 538 959,01</b>	<b>2 128 282,99</b>	<b>2 128 282,99</b>	<b>3 667 242,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	382 000,00	1 100,00	413 001,00	413 001,00	414 101,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>382 000,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>414 101,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 319 426,07</b>	<b>1 540 059,01</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>4 081 343,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 246,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	70 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>82 246,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 401 672,07</b>	<b>1 540 059,01</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>4 081 343,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 081 343,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	140 072,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 936 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 176 072,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	449 000,00	0,00	699 999,99	699 999,99	699 999,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 002 875,21	0,00	457 875,14	457 875,14	457 875,14
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,73	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 453 975,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 630 047,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 247 875,13</b>	<b>1 247 875,13</b>	<b>1 247 875,13</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 166 970,30		1 273 284,00	1 273 284,00	1 273 284,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	434 187,00		478 000,00	478 000,00	478 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 601 157,30</b>		<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposé nouveau	Publié le	VOTE (3)	(- RAB + vote)
<b>TOTAL</b>		5 231 205,24	0,00	2 999 159,13	03/02/2023	2 999 159,13	2 999 159,13



ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 082 183,87</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 751 284,00</b>
--	---------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 450 908,84		4 450 908,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 348 837,00		5 348 837,00
014	Atténuations de produits	450 000,00		450 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	707 220,60		707 220,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	112 017,56	0,00	112 017,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	478 000,00	478 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 273 284,00	1 273 284,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>11 068 984,00</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>12 820 268,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	414 101,00	0,00	414 101,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	940 000,00		940 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	260 403,72	0,00	260 403,72
204	Subventions d'équipement versées	85 222,00	0,00	85 222,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 381 616,28	0,00	2 381 616,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 081 343,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 081 343,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 100 000,00		1 100 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 300 000,00		7 300 000,00
74	Dotations et participations	2 000 000,00		2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	586 396,00	0,00	586 396,00
76	Produits financiers	8,43	0,00	8,43
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>10 986 404,43</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 404,43</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 833 863,57</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	699 999,99	0,00	699 999,99
13	Subventions d'investissement	90 000,00	0,00	90 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		478 000,00	478 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 273 284,00	1 273 284,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>789 999,99</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>2 541 283,99</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 082 183,87</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>457 875,14</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 781 888,00</b>	<b>4 450 908,84</b>	<b>4 450 908,84</b>
60611	Eau et assainissement	110 800,00	144 772,00	144 772,00
60612	Energie - Electricité	392 000,00	873 357,00	873 357,00
60621	Combustibles	1 380,00	0,00	0,00
60622	Carburants	32 300,00	39 750,00	39 750,00
60623	Alimentation	95 902,00	128 178,00	128 178,00
60624	Produits de traitement	0,00	250,00	250,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	2 545,00	2 545,00
60631	Fournitures d'entretien	35 000,00	44 662,00	44 662,00
60632	Fournitures de petit équipement	138 655,00	178 523,00	178 523,00
60633	Fournitures de voirie	19 200,00	21 000,00	21 000,00
60636	Vêtements de travail	17 950,00	12 911,00	12 911,00
6064	Fournitures administratives	24 600,00	32 450,00	32 450,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 875,00	2 315,00	2 315,00
6067	Fournitures scolaires	51 679,00	45 023,00	45 023,00
6068	Autres matières et fournitures	27 187,00	36 774,00	36 774,00
611	Contrats de prestations de services	382 050,00	469 422,00	469 422,00
6132	Locations immobilières	270 700,00	203 006,25	203 006,25
6135	Locations mobilières	71 700,00	67 682,00	67 682,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 500,00	2 789,70	2 789,70
61521	Entretien terrains	333 000,00	325 850,00	325 850,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	72 500,00	108 970,00	108 970,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	66 500,00	41 000,00	41 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	243 000,00	215 400,00	215 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	35 000,00	35 000,00
61524	Entretien bois et forêts	3 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	36 000,00	54 612,00	54 612,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	67 706,00	67 706,00
6156	Maintenance	296 180,00	331 631,00	331 631,00
6168	Autres primes d'assurance	38 300,00	86 299,00	86 299,00
617	Etudes et recherches	43 800,00	5 300,00	5 300,00
6182	Documentation générale et technique	2 780,00	2 880,00	2 880,00
6184	Versements à des organismes de formation	34 800,00	79 514,00	79 514,00
6188	Autres frais divers	900,00	64 914,00	64 914,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	49 750,00	61 500,00	61 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	7 900,00	7 900,00
6228	Divers	3 000,00	1 900,00	1 900,00
6231	Annonces et insertions	41 270,00	23 852,00	23 852,00
6232	Fêtes et cérémonies	106 530,00	68 970,00	68 970,00
6236	Catalogues et imprimés	75 480,00	90 450,00	90 450,00
6237	Publications	43 000,00	51 200,00	51 200,00
6238	Divers	75 520,00	8 624,00	8 624,00
6241	Transports de biens	0,00	1 433,16	1 433,16
6247	Transports collectifs	18 050,00	14 300,00	14 300,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	16 000,00	16 000,00
6262	Frais de télécommunications	74 650,00	41 530,00	41 530,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	6 504,93	6 504,93
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 400,00	11 490,00	11 490,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	17 300,00	14 300,00	14 300,00
6288	Autres services extérieurs	280 450,00	251 676,00	251 676,00
63512	Taxes foncières	35 500,00	39 941,00	39 941,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	51,80	51,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 250,00	5 800,00	5 800,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 124 600,00</b>	<b>5 348 837,00</b>	<b>5 348 837,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	1 200,00	10 635,00	10 635,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	72 520,00	72 520,00
6331	Versement mobilité	15 000,00	14 558,00	14 558,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 000,00	15 016,00	15 016,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 000,00	52 556,00	52 556,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 300 000,00	2 279 098,00	2 279 098,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	33 100,00	36 153,00	36 153,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	7 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	528 000,00	605 608,00	605 608,00
64131	Rémunérations non tit.	586 300,00	646 767,00	646 767,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	3 700,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	23 508,00	23 508,00
64171	Apprentis - rémunérations	21 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié les positions nouvelles (3)	Vote (4)
			ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	520 000,00	559 802,00	559 802,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	705 000,00	772 026,00	772 026,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	150 000,00	158 197,00	158 197,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	14 961,00	14 961,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 300,00	9 368,00	9 368,00
64731	Allocations chômage versées directement	22 000,00	21 369,00	21 369,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	33 000,00	34 358,00	34 358,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	8 881,00	8 881,00
6488	Autres charges	25 000,00	13 456,00	13 456,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>416 354,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	416 354,00	450 000,00	450 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>709 629,70</b>	<b>707 220,60</b>	<b>707 220,60</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	2 100,00	3 800,00	3 800,00
6518	Autres	14 920,00	29 158,60	29 158,60
6531	Indemnités	135 000,00	138 000,00	138 000,00
6532	Frais de mission	200,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	12 500,00	9 448,00	9 448,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	300,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	259 685,00	275 266,00	275 266,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 000,00	15 000,00	15 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	20 674,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	100 000,00	81 000,00	81 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	250,00	22 236,00	22 236,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	125 000,00	116 760,00	116 760,00
658821	Secours d'urgence	5 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,70	2,00	2,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>10 032 471,70</b>	<b>10 956 966,44</b>	<b>10 956 966,44</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>110 300,00</b>	<b>112 017,56</b>	<b>112 017,56</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	112 000,00	107 500,00	107 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 000,00	2 266,85	2 266,85
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	2 300,00	2 250,71	2 250,71
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>971,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	971,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>10 148 842,70</b>	<b>11 068 984,00</b>	<b>11 068 984,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 166 970,30</b>	<b>1 273 284,00</b>	<b>1 273 284,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>434 187,00</b>	<b>478 000,00</b>	<b>478 000,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	434 187,00	478 000,00	478 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>11 750 000,00</b>	<b>12 820 268,00</b>	<b>12 820 268,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 216,57

= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>87 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	76 000,00	0,00	0,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	11 380,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 045 900,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>
7018	Autres ventes de produits finis	70 000,00	88 400,00	88 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 000,00	30 000,00	30 000,00
70312	Redevances funéraires	3 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	31 300,00	1 300,00	1 300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	19 700,00	6 000,00	6 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	6 500,00	6 500,00	6 500,00
704	Travaux	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 400,00	3 400,00	3 400,00
70631	Redevances services à caractère sportif	67 000,00	67 000,00	67 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7066	Redevances services à caractère social	360 000,00	450 000,00	450 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	400 000,00	370 400,00	370 400,00
70688	Autres prestations de services	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 526 618,00</b>	<b>7 300 000,00</b>	<b>7 300 000,00</b>
73111	Impôts directs locaux	5 360 000,00	5 660 000,00	5 660 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73211	Attribution de compensation	504 701,00	515 572,00	515 572,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 600,00	2 600,00	2 600,00
7336	Droits de place	0,00	30 000,00	30 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	37 317,00	37 300,00	37 300,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	220 000,00	190 000,00	190 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000,00	862 528,00	862 528,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 784 600,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	860 000,00	860 000,00	860 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	300 000,00	300 000,00	300 000,00
744	FCTVA	67 000,00	67 000,00	67 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	510 000,00	687 400,00	687 400,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	22 600,00	80 000,00	80 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	600,00	600,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>585 324,00</b>	<b>586 396,00</b>	<b>586 396,00</b>
752	Revenus des immeubles	561 224,00	561 824,00	561 824,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	18 600,00	24 572,00	24 572,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>10 029 822,00</b>	<b>10 986 396,00</b>	<b>10 986 396,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>8,43</b>	<b>8,43</b>
761	Produits de participations	0,00	8,43	8,43
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>7 932,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	1 200,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 732,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>10 037 754,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 246,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 050 000,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 833 863,57</b>
--	---------------------

=

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 28/02/2023
ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié le 28/02/2023	Vote (4)
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>12 820 268,00</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>187 874,00</b>	<b>103 950,99</b>	<b>103 950,99</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	63 600,00	63 600,00
2031	Frais d'études	103 520,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	3 464,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	80 890,00	19 644,99	19 644,99
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	5 706,00	5 706,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>34 580,00</b>	<b>76 580,00</b>	<b>76 580,00</b>
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	45 000,00	45 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	34 580,00	31 580,00	31 580,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>3 663 772,07</b>	<b>1 007 752,00</b>	<b>1 007 752,00</b>
2111	Terrains nus	28 000,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	130 000,00	240 000,00	240 000,00
2116	Cimetières	19 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	20 000,00	20 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	66 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	47 900,00	8 000,00	8 000,00
21318	Autres bâtiments publics	562 950,00	170 000,00	170 000,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	247 462,00	247 462,00
2151	Réseaux de voirie	1 972 600,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	66 700,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	30 000,00	49 500,00	49 500,00
21534	Réseaux d'électrification	150 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	110 000,00	110 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 400,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 400,00	55 000,00	55 000,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	146 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	257 807,07	59 100,00	59 100,00
2184	Mobilier	61 915,00	45 940,00	45 940,00
2188	Autres immobilisations corporelles	99 100,00	2 750,00	2 750,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>51 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	1 200,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00	0,00
11	<b>Opération d'équipement n° 11 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>915 000,00</b>	<b>915 000,00</b>
12	<b>Opération d'équipement n° 12 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 937 426,07</b>	<b>2 128 282,99</b>	<b>2 128 282,99</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>382 000,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>413 001,00</b>
1641	Emprunts en euros	380 000,00	413 000,00	413 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1,00	1,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>382 000,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>413 001,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 319 426,07</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13918	Autres subventions d'équipement	12 246,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151	Réseaux de voirie	70 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>82 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>4 401 672,07</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>

+


RESTES A REALISER N-1 (11)

1 540 059,01



Envoyé en préfecture le 28/02/2023  
 Reçu en préfecture le 28/02/2023  
 Publiée en propositions nouvelles (3)  
 ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

Vote (4)



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>0,00</b>
			=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>4 081 343,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>140 072,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
1312	Subv. transf. Régions	0,00	90 000,00	90 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 072,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	30 000,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>1 936 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 936 000,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 176 072,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 451 875,21</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>
10222	FCTVA	279 000,00	499 999,99	499 999,99
10226	Taxe d'aménagement	170 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 002 875,21	457 875,14	457 875,14
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>900,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 453 975,94</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 630 047,94</b>	<b>1 247 875,13</b>	<b>1 247 875,13</b>
021	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>1 166 970,30</b>	<b>1 273 284,00</b>	<b>1 273 284,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>434 187,00</b>	<b>478 000,00</b>	<b>478 000,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	23 513,00	3 389,00	3 389,00
28031	Frais d'études	1 699,00	11 444,00	11 444,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	586,00	422,00	422,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00	385,00	385,00
28051	Concessions et droits similaires	24 931,00	22 142,00	22 142,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 333,00	14 334,00	14 334,00
28132	Immeubles de rapport	65 400,00	64 781,00	64 781,00
281538	Autres réseaux	4 772,00	4 277,00	4 277,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	49 789,00	54 133,00	54 133,00
281571	Matériel roulant	15 402,00	15 402,00	15 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	447,00	262,00	262,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 445,00	7 960,00	7 960,00
28182	Matériel de transport	14 540,00	19 159,00	19 159,00
28183	Matériel de bureau et informatique	95 778,00	104 405,00	104 405,00
28184	Mobilier	33 864,00	31 489,00	31 489,00
28188	Autres immo. corporelles	77 688,00	124 016,00	124 016,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>5 231 205,24</b>	<b>2 999 159,13</b>	<b>2 999 159,13</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 082 183,87</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)  
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE DU PATUS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>915 000,00</b>	<b>b 915 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-915 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)  
LIBELLE : RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>b 25 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-25 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	444 581	319 851	3 200	197 600	54 462	206 090	127 000	0	0	1 128 600	59 900	2 541 284
- Equipements municipaux (2)		319 851	3 200	197 600	54 462	206 090	82 000	0	0	1 128 600	59 900	2 051 703
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	45 000	0	0	0	0	76 580
- Opérations financières	444 581											444 581
Dépenses d'ordre	0											0
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>444 581</b>	<b>319 851</b>	<b>3 200</b>	<b>197 600</b>	<b>54 462</b>	<b>206 090</b>	<b>127 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 128 600</b>	<b>59 900</b>	<b>2 541 284</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>9 742</b>	<b>50 520</b>	<b>85 534</b>	<b>22 187</b>	<b>12 158</b>	<b>995 958</b>	<b>0</b>	<b>2 207</b>	<b>0</b>	<b>264 322</b>	<b>97 432</b>	<b>1 540 059</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>454 323</b>	<b>370 371</b>	<b>88 734</b>	<b>219 787</b>	<b>66 620</b>	<b>1 202 048</b>	<b>127 000</b>	<b>2 207</b>	<b>0</b>	<b>1 392 922</b>	<b>157 332</b>	<b>4 081 343</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 999 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 999 159</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 082 184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 082 184</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>4 081 343</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 081 343</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 345 255</b>	<b>2 774 789</b>	<b>918 506</b>	<b>2 157 613</b>	<b>209 950</b>	<b>959 815</b>	<b>89 004</b>	<b>1 020 140</b>	<b>41 081</b>	<b>2 225 634</b>	<b>78 481</b>	<b>12 820 268</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 345 255</b>	<b>2 774 789</b>	<b>918 506</b>	<b>2 157 613</b>	<b>209 950</b>	<b>959 815</b>	<b>89 004</b>	<b>1 020 140</b>	<b>41 081</b>	<b>2 225 634</b>	<b>78 481</b>	<b>12 820 268</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>8 548 308</b>	<b>337 500</b>	<b>0</b>	<b>522 800</b>	<b>3 400</b>	<b>349 000</b>	<b>0</b>	<b>753 224</b>	<b>140 000</b>	<b>214 572</b>	<b>117 600</b>	<b>10 986 404</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 833 864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 833 864</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>10 382 172</b>	<b>337 500</b>	<b>0</b>	<b>522 800</b>	<b>3 400</b>	<b>349 000</b>	<b>0</b>	<b>753 224</b>	<b>140 000</b>	<b>214 572</b>	<b>117 600</b>	<b>12 820 268</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>454 323</b>	<b>370 371</b>	<b>88 734</b>	<b>219 787</b>	<b>66 620</b>	<b>1 202 048</b>	<b>127 000</b>	<b>2 207</b>	<b>0</b>	<b>1 392 922</b>	<b>157 332</b>	<b>4 081 343</b>
Dépenses réelles		454 323	370 371	88 734	219 787	66 620	1 202 048	127 000	2 207	0	1 392 922	157 332	4 081 343
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	414 101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	414 101
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	41 772	0	5 460	12 158	48 655	0	0	0	145 728	6 631	260 404
204	Subventions d'équipement versées	40 222	0	0	0	0	0	45 000	0	0	0	0	85 222
21	Immobilisations corporelles	0	328 600	88 734	214 327	54 462	1 153 393	82 000	2 207	0	307 194	150 701	2 381 616
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	940 000	0	940 000
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	915 000	0	915 000
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 999 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 999 159</b>
Recettes réelles		1 247 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 247 875
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnem	9 économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 157 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 157 875
13	Subventions d'investissement	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 751 284</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 751 284</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 273 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 273 284
040	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	2 345 255	2 774 789	918 506	2 157 613	209 950	959 815	89 004	1 020 140	41 081	2 225 634	78 481	12 820 268
Dépenses réelles	593 971	2 774 789	918 506	2 157 613	209 950	959 815	89 004	1 020 140	41 081	2 225 634	78 481	11 068 984
011 Charges à caractère général	31 953	1 238 816	128 960	812 208	206 563	627 800	8 004	235 681	41 081	1 065 295	54 547	4 450 909
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	1 258 678	509 890	1 322 469	3 387	332 015	0	784 459	0	1 137 939	0	5 348 837
014 Atténuations de produits	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	0	277 295	279 656	22 936	0	0	81 000	0	0	22 400	23 934	707 221
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	112 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 018
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 751 284</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 751 284</b>





Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
023	Virement à la section d'investissement	1 273 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 273 284
042	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 548 308	337 500	0	522 800	3 400	349 000	0	753 224	140 000	214 572	117 600	10 986 404
Recettes réelles		8 548 308	337 500	0	522 800	3 400	349 000	0	753 224	140 000	214 572	117 600	10 986 404
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	108 300	66 900	0	390 400	3 400	244 000	0	287 000	0	0	0	1 100 000
73	Impôts et taxes	7 077 400	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000	32 600	7 300 000
74	Dotations et participations	1 312 600	0	0	132 400	0	105 000	0	450 000	0	0	0	2 000 000
75	Autres produits de gestion courante	50 000	270 600	0	0	0	0	0	16 224	140 000	24 572	85 000	586 396
76	Produits financiers	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 345 254,56	2 774 789,14	0,00	0,00	5 120 043,70
Dépenses de l'exercice		2 345 254,56	2 774 789,14	0,00	0,00	5 120 043,70
011	Charges à caractère général	31 953,00	1 238 816,14	0,00	0,00	1 270 769,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 258 678,00	0,00	0,00	1 258 678,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 273 284,00	0,00	0,00	0,00	1 273 284,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	277 295,00	0,00	0,00	277 295,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	112 017,56	0,00	0,00	0,00	112 017,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		10 382 172,00	337 500,00	0,00	0,00	10 719 672,00
Recettes de l'exercice		8 548 308,43	337 500,00	0,00	0,00	8 885 808,43
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	108 300,00	66 900,00	0,00	0,00	175 200,00
73	Impôts et taxes	7 077 400,00	0,00	0,00	0,00	7 077 400,00
74	Dotations et participations	1 312 600,00	0,00	0,00	0,00	1 312 600,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	270 600,00	0,00	0,00	320 600,00
76	Produits financiers	8,43	0,00	0,00	0,00	8,43
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 833 863,57	0,00	0,00	0,00	1 833 863,57
<b>SOLDE (2)</b>		8 036 917,44	-2 437 289,14	0,00	0,00	5 599 628,30



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
<b>DEPENSES (2)</b>		1 989 563,14	166 550,00	92 999,00	251 228,00	166 758,00	96 760,00	10 931,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		1 989 563,14	166 550,00	92 999,00	251 228,00	166 758,00	96 760,00	10 931,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	963 799,14	12 000,00	0,00	88 785,00	163 301,00	0,00	10 931,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 002 944,00	0,00	92 999,00	159 278,00	3 457,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	22 820,00	154 550,00	0,00	3 165,00	0,00	96 760,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		271 000,00	0,00	0,00	30 000,00	6 500,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		271 000,00	0,00	0,00	30 000,00	6 500,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	400,00	0,00	0,00	30 000,00	6 500,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	270 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		-1 718 563,14	-166 550,00	-92 999,00	-221 228,00	-160 258,00	-96 760,00	19 069,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002  
ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
		918 506,00	0,00	918 506,00
Dépenses de l'exercice		918 506,00	0,00	918 506,00
011	Charges à caractère général	128 960,00	0,00	128 960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	509 890,00	0,00	509 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	279 656,00	0,00	279 656,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>				
		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-918 506,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-918 506,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		62 426,00	0,00	578 172,00	277 908,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	62 426,00	0,00	578 172,00	277 908,00	0,00
011	Charges à caractère général	62 426,00	0,00	63 892,00	2 642,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	509 890,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 390,00	275 266,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-62 426,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-578 172,00</b>	<b>-277 908,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		31 419,00	1 065 688,00	0,00	0,00	0,00	1 060 506,00	2 157 613,00
Dépenses de l'exercice		31 419,00	1 065 688,00	0,00	0,00	0,00	1 060 506,00	2 157 613,00
011	Charges à caractère général	0,00	397 322,00	0,00	0,00	0,00	414 886,00	812 208,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 419,00	645 430,00	0,00	0,00	0,00	645 620,00	1 322 469,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	22 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 936,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	502 800,00	522 800,00
Recettes de l'exercice		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	502 800,00	522 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	370 400,00	390 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 400,00	132 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-31 419,00	-1 045 688,00	0,00	0,00	0,00	-557 706,00	-1 634 813,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			Sous-fonction 26	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	261 Médecine scolaire	262 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		587 139,00	478 549,00	0,00	391 129,00	0,00	0,00	0,00	669 377,00
Dépenses de l'exercice		587 139,00	478 549,00	0,00	391 129,00	0,00	0,00	0,00	669 377,00
011	Charges à caractère général	115 479,00	281 843,00	0,00	358 597,00	0,00	0,00	0,00	56 289,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	465 174,00	180 256,00	0,00	32 532,00	0,00	0,00	0,00	613 088,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 486,00	16 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		8 000,00	12 000,00	0,00	300 400,00	0,00	0,00	0,00	202 400,00
Recettes de l'exercice		8 000,00	12 000,00	0,00	300 400,00	0,00	0,00	0,00	202 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	12 000,00	0,00	300 400,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-579 139,00	-466 549,00	0,00	-90 729,00	0,00	0,00	0,00	-466 977,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	11 207,00	198 743,00	209 950,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	11 207,00	198 743,00	209 950,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	11 207,00	195 356,00	206 563,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	3 387,00	3 387,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-11 207,00	-195 343,00	-206 550,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 207,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	412 066,26	547 749,00	959 815,26
011	Charges à caractère général	0,00	412 066,26	215 734,00	627 800,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	332 015,00	332 015,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	349 000,00	349 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	244 000,00	244 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-412 066,26	-198 749,00	-610 815,26



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
<b>DEPENSES (2)</b>		241 359,00	116 709,00	0,00	50 294,26	3 704,00	214 295,00	333 454,00	0,00
Dépenses de l'exercice		241 359,00	116 709,00	0,00	50 294,26	3 704,00	214 295,00	333 454,00	0,00
011	Charges à caractère général	241 359,00	116 709,00	0,00	50 294,26	3 704,00	71 137,00	144 597,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 158,00	188 857,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	114 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	114 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	69 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	45 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-241 359,00	-116 709,00	0,00	-50 294,26	-3 704,00	20 705,00	-219 454,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
		3 871,00	85 133,00	89 004,00
Dépenses de l'exercice		3 871,00	85 133,00	89 004,00
011	Charges à caractère général	3 871,00	4 133,00	8 004,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	81 000,00	81 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>				
		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-3 871,00</b>	<b>-85 133,00</b>	<b>-89 004,00</b>



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		3 871,00	0,00	0,00	84 557,00	0,00	0,00	576,00	0,00
Dépenses de l'exercice		3 871,00	0,00	0,00	84 557,00	0,00	0,00	576,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 871,00	0,00	0,00	3 557,00	0,00	0,00	576,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-3 871,00	0,00	0,00	-84 557,00	0,00	0,00	-576,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>116 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>903 816,00</b>	<b>1 020 140,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	116 324,00	0,00	0,00	903 816,00	1 020 140,00
011	Charges à caractère général	0,00	114 303,00	0,00	0,00	121 378,00	235 681,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 021,00	0,00	0,00	782 438,00	784 459,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>16 224,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>725 000,00</b>	<b>753 224,00</b>
Recettes de l'exercice		16 224,00	12 000,00	0,00	0,00	725 000,00	753 224,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	12 000,00	0,00	0,00	275 000,00	287 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>16 224,00</b>	<b>-104 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-178 816,00</b>	<b>-266 916,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		41 081,00	0,00	0,00	0,00	41 081,00
Dépenses de l'exercice		41 081,00	0,00	0,00	0,00	41 081,00
011	Charges à caractère général	41 081,00	0,00	0,00	0,00	41 081,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
Recettes de l'exercice		140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		98 919,00	0,00	0,00	0,00	98 919,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		297 360,00	1 903 350,00	24 924,00	2 225 634,00
Dépenses de l'exercice		297 360,00	1 903 350,00	24 924,00	2 225 634,00
011	Charges à caractère général	297 360,00	758 011,00	9 924,00	1 065 295,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 137 939,00	0,00	1 137 939,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 400,00	15 000,00	22 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		214 572,00	0,00	0,00	214 572,00
Recettes de l'exercice		214 572,00	0,00	0,00	214 572,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 572,00	0,00	0,00	24 572,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-82 788,00</b>	<b>-1 903 350,00</b>	<b>-24 924,00</b>	<b>-2 011 062,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	13 462,00	283 898,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	13 462,00	283 898,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	13 462,00	283 898,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 272,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 300,00</b>	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	196 272,00	0,00	18 300,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	6 272,00	0,00	18 300,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 462,00</b>	<b>-87 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 300,00</b>	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act <sup>e</sup> spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
<b>DEPENSES (2)</b>		1 289 585,00	7 904,00	243 422,00	362 439,00	0,00	24 924,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 289 585,00	7 904,00	243 422,00	362 439,00	0,00	24 924,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	144 246,00	7 904,00	243 422,00	362 439,00	0,00	9 924,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 137 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 289 585,00	-7 904,00	-243 422,00	-362 439,00	0,00	-24 924,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**A1.1**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>76 407,44</b>	<b>2 073,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 481,04</b>
Dépenses de l'exercice		76 407,44	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 481,04
011	Charges à caractère général	54 547,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 547,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 860,00	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 933,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>87 600,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 600,00</b>
Recettes de l'exercice		87 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 600,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 600,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>11 192,56</b>	<b>27 926,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 118,96</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		454 323,00	370 371,24	0,00	0,00	824 694,24
Dépenses de l'exercice		444 581,00	319 850,99	0,00	0,00	764 431,99
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	413 001,00	0,00	0,00	0,00	413 001,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 350,99	0,00	0,00	25 350,99
204	Subventions d'équipement versées	31 580,00	0,00	0,00	0,00	31 580,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	294 500,00	0,00	0,00	294 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		9 742,00	50 520,25	0,00	0,00	60 262,25
<b>RECETTES (2)</b>		4 081 343,00	0,00	0,00	0,00	4 081 343,00
Recettes de l'exercice		2 999 159,13	0,00	0,00	0,00	2 999 159,13
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 273 284,00	0,00	0,00	0,00	1 273 284,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 157 875,13	0,00	0,00	0,00	1 157 875,13
13	Subventions d'investissement	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 082 183,87	0,00	0,00	0,00	1 082 183,87
<b>SOLDE (2)</b>		<b>3 627 020,00</b>	<b>-370 371,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 256 648,76</b>

Publié le

ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		344 861,64	10 000,00	0,00	6 660,00	8 849,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		307 850,99	10 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 350,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	282 500,00	10 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		37 010,65	0,00	0,00	6 660,00	6 849,60	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le Sous-fonction 02 

ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-344 861,64</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 660,00</b>	<b>-8 849,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		88 733,84	0,00	88 733,84
Dépenses de l'exercice		3 200,00	0,00	3 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 200,00	0,00	3 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		85 533,84	0,00	85 533,84
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-88 733,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-88 733,84</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>4 557,84</b>	<b>0,00</b>	<b>84 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		4 557,84	0,00	80 976,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-4 557,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	218 002,80	0,00	0,00	0,00	1 783,79	219 786,59
Dépenses de l'exercice		0,00	197 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	197 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	20 402,80	0,00	0,00	0,00	1 783,79	22 186,59
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-218 002,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 783,79</b>	<b>-219 786,59</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>7 284,70</b>	<b>210 718,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 074,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>709,79</b>
Dépenses de l'exercice		2 000,00	195 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	195 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		5 284,70	15 118,10	0,00	1 074,00	0,00	0,00	0,00	709,79
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-7 284,70</b>	<b>-210 718,10</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 074,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-709,79</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	20 000,00	46 620,40	66 620,40
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	20 000,00	34 462,00	54 462,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	34 462,00	54 462,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	12 158,40	12 158,40
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Acti	Publié le ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>-46 620,40</b>	<b>-66 620,40</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 166 947,29	35 100,48	1 202 047,77
Dépenses de l'exercice		0,00	181 500,00	24 590,00	206 090,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	181 500,00	24 590,00	206 090,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	985 447,29	10 510,48	995 957,77
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-1 166 947,29</b>	<b>-35 100,48</b>		<b>-1 202 047,77</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		432 357,69	2 628,00	0,00	731 961,60	0,00	1 483,92	33 616,56	0,00
Dépenses de l'exercice		31 500,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	750,00	23 840,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 500,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	750,00	23 840,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		400 857,69	2 628,00	0,00	581 961,60	0,00	733,92	9 776,56	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-432 357,69</b>	<b>-2 628,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-731 961,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 483,92</b>	<b>-33 616,56</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	127 000,00	127 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	127 000,00	127 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	45 000,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	82 000,00	82 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-127 000,00	-127 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-127 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	2 206,50	2 206,50
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	2 206,50	2 206,50
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 206,50</b>	<b>-2 206,50</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Publié le	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		254 028,40	1 138 893,18	0,00	1 392 921,58
Dépenses de l'exercice		110 000,00	1 018 600,00	0,00	1 128 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	78 600,00	0,00	78 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	940 000,00	0,00	940 000,00
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	915 000,00	0,00	915 000,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		144 028,40	120 293,18	0,00	264 321,58
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Publié le	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-254 028,40</b>	<b>-1 138 893,18</b>	<b>0,00</b>		<b>-1 392 921,58</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	254 028,40	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	144 028,40	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-254 028,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>87 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>999 491,20</b>	<b>51 791,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Dépenses de l'exercice		78 600,00	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	0,00	915 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		9 010,80	0,00	59 491,20	51 791,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-87 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-999 491,20</b>	<b>-51 791,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**


**IV**

**A1.2**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		157 332,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 332,08
Dépenses de l'exercice		59 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		97 432,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 432,08
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023  
 Reçu en préfecture le 28/02/2023  
 Publié le 28/02/2023  
 ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF  


(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-157 332,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-157 332,08</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					8 076 021,05									
1641 Emprunts en euros (total)					8 076 021,05									
00003417440 (162)	CREDIT AGRICOLE	20/11/2019		25/07/2020	2 500 000,00	F	FIXE	0,730	0,745		T	P	O	A-1
089477792P (158)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/07/2004		30/08/2005	118 674,00	V	LIVRETA	4,050	3,395		A	P	O	A-1
1212437 (160)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012		01/02/2013	1 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,511		A	P	O	A-1
A17110I3000 (159)	CAISSE D'EPARGNE	06/01/2012		25/08/2012	1 500 000,00	F	FIXE	4,710	4,846		T	C	O	A-1
MIN021413EUR EX DEXIA 50130715	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/02/2000		01/06/2000	457 347,05	F	FIXE	5,200	5,200		A	P	O	A-4
MON502187EUR (161)	BANQUE POSTALE	16/12/2014		01/06/2015	1 000 000,00	F	FIXE	2,360	2,382		T	C	O	A-1
MON542239EUR (163)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/03/2022		01/08/2022	1 500 000,00	F	FIXE	1,380	1,421		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>8 076 021,05</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		5 527 801,04					411 756,91	105 415,19	0,00	32 526,75
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 527 801,04					411 756,91	105 415,19	0,00	32 526,75
00003417440 (162)	N	0,00	A-1	2 207 075,39	17,32	F	FIXE	0,730	118 673,52	15 787,28	0,00	2 817,07
089477792P (158)	N	0,00	A-1	57 679,20	11,66	V	LIVRETA	2,796	4 541,59	1 612,50	0,00	503,23
1212437 (160)	N	0,00	A-1	408 934,61	4,08	F	FIXE	4,510	74 734,88	18 442,95	0,00	13 792,29
A1711013000 (159)	N	0,00	A-1	712 500,00	9,40	F	FIXE	4,710	75 000,00	32 234,07	0,00	3 018,94
MIN021413EUR EX DEXIA 50130715	N	0,00	A-1	59 111,84	1,42	F	FIXE	5,200	28 806,92	3 073,82	0,00	7 967,61
MON502187EUR (161)	N	0,00	A-1	612 500,00	12,17	F	FIXE	2,360	50 000,00	14 012,50	0,00	1 130,56
MON542239EUR (163)	N	0,00	A-1	1 470 000,00	24,33	F	FIXE	1,380	60 000,00	20 252,07	0,00	3 297,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>5 527 801,04</b>					<b>411 756,91</b>	<b>105 415,19</b>	<b>0,00</b>	<b>32 526,75</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

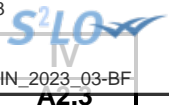
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A2.3**

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 527 801,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 153.00 €	2022-03-29



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>413 000,00</b>	<b>I 413 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>413 000,00</b>	<b>413 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	413 000,00	413 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>413 000,00</b>	<b>1 540 059,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 953 059,01</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 451 283,99</b>	<b>III 2 451 283,99</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>699 999,99</b>	<b>699 999,99</b>
10222	FCTVA	499 999,99	499 999,99
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	200 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 389,00	3 389,00
28031	Frais d'études	11 444,00	11 444,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	422,00	422,00
28046	Attributions compensation investissement	385,00	385,00
28051	Concessions et droits similaires	22 142,00	22 142,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00	14 334,00
28132	Immeubles de rapport	64 781,00	64 781,00
281538	Autres réseaux	4 277,00	4 277,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	54 133,00	54 133,00
281571	Matériel roulant	15 402,00	15 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	262,00	262,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 960,00	7 960,00
28182	Matériel de transport	19 159,00	19 159,00
28183	Matériel de bureau et informatique	104 405,00	104 405,00
28184	Mobilier	31 489,00	31 489,00
28188	Autres immo. corporelles	124 016,00	124 016,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 273 284,00	1 273 284,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 451 283,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 082 183,87</b>	<b>457 875,14</b>	<b>3 991 343,00</b>

Montant

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le <b>28/02/2023</b>
ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF
<b>2 055 253,99</b>

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362			CCAS	Association	81 000,00
65738			OCCE COOP SCOL MAT PATUS	Association	3 294,00
65738			OCCE COOP SCOL MAT ROMPUDE	Association	3 192,00
65738			OCCE ECOLE GRAND RUE	Association	3 178,00
65738			OCCE PRIMAIRE PATUS	Association	5 303,00
65738			OCCE ALENEPRIMAIRE VALENE	Association	5 613,00
65738			OCCE RASED	Association	1 467,00
65738			OCCE SCOL PRIM VALENE ULIS	Association	189,00
6574			FABLAB	Association	20 000,00
6574			AMICALE PARENTS D ELEVES	Association	500,00
6574			ANCIENES COMBATANTS	Association	500,00
6574			FCPE	Association	400,00
6574			PREVENTION ROUTIERE	Association	300,00
6574			PSL RESPECT ANIMAL	Association	0,00
6574			OCE LOU PATUS	Association	5 000,00
6574			ASS ARTISTIQUE MONET	Association	2 000,00
6574			BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	Association	6 500,00
6574			ECLATS DE LIRE	Association	450,00
6574			ECOLE MUSIQUE LE DIAPASON	Association	12 000,00
6574			MOSAIQUE EN CHUR	Association	300,00
6574			PLEIN CHANT	Association	200,00
6574			SOC MEMBRES LEGION D HONNEUR	Association	500,00
6574			TIENS ON SONNE	Association	2 000,00
6574			AMIS DES SCIENCES	Association	1 000,00
6574			BOULE ST GILOISE	Association	500,00
6574			CLUB ALPIN	Association	1 500,00
6574			SOC CHASSE DE ST GELY	Association	1 000,00
6574			ST GELY NATURE	Association	460,00
6574			ASS RETRAITE SPORTIVE	Association	1 800,00
6574			FOYER RURAL	Association	5 000,00
6574			LE DYNAMIC	Association	1 600,00
6574			ST GELY ATHLETISME	Association	800,00
6574			ST GELY BADMINTON	Association	1 200,00
6574			ST GELY BASKETBALL	Association	10 000,00
6574			ST GELY CANOE	Association	550,00
6574			ST GELY COUREURS DE FONDS	Association	600,00
6574			AUORE SPORTIVE FOOTBALL	Association	11 000,00
6574			JUDO CLUB	Association	3 000,00
6574			OXY GYM	Association	800,00
6574			ST GELY ST LOUP RUGBY	Association	2 500,00
6574			TAE KWON DO ST GELY	Association	800,00
6574			TENNIS CLUB	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Publié le N° de la notice juridique de ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	Montant de la
6574			PSGC TENNIS DE TABLE	Association	2 500,00
6574			VELO CLUB	Association	500,00
6574			ST GILOIS VOLLEY BALL	Association	10 000,00
6574			ECOLE RUGBY PSL	Association	1 000,00
6574			J AI RENDEZ VOUS AVEC VOUS	Association	2 500,00
6574			CAP ST GELY	Association	500,00
6574			AS GOLF PIC ST LOUP	Association	500,00
6574			ST GELY GRS	Association	2 000,00
6574			RUGBY TAMALOU	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>26,00</b>	<b>1,00</b>	<b>27,00</b>	<b>24,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24,00</b>
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	C	4,00	1,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>33,00</b>	<b>23,00</b>	<b>56,00</b>	<b>55,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55,00</b>
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	19,00	17,00	36,00	35,00	0,00	35,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	8,00	1,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	5,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	7,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>8,00</b>	<b>6,00</b>	<b>14,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>
Auxil de puériculture de cl exceptionnel	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxil de puériculture de cl normale	B	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Educateur de jeunes enfants	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur jeunes enfants cl except	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Educateur A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>2,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint d'animation	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>85,00</b>	<b>40,00</b>	<b>125,00</b>	<b>121,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1**

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>
<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

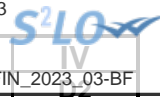
(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	43,35	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	107,01	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALET Sylvain	
BUFFET Armelle	
BURTE Patrick	
CAPELLI Laure	
CAUSSIDIER-ALBOUY Agnès	
COURTOIS Claude	
CREISSENT Cécile	
FABRE Guillaume	
FABRE Nicolas	
FAY Christine	
FELLOUS Jean-Louis	
GODIN Stéphanie	
LAMOR Annie	
LECLANT Philippe	
LERNOUT Michèle	
MAROT Michel	
MASSART Emmanuel	
MEYOUR Anne	
MICHAUDET Michel	
NAUDI Christiane	
ORTEGA Jean-François	

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

PAMS Michel	
PERIDIER Bernard	
PUJOL Christine	
RAFFARD-HERIN Sophie	
RIVIERE Valérie	
STEPHANY Eric	
TAURAN Hélène	
TRINH-DUC Philippe	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 22

/SN

2023-02-16 / 05

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A TENDANCE SPORTIVE – ANNEE 2023**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente aux membres de l'assemblée les dossiers de demande de subvention des associations à tendance sportive reçus pour l'année 2023.

Il précise que les dossiers remis par les associations, accompagnés de l'ensemble des pièces indispensables à l'appui de leur demande, ont été étudiés individuellement.

Mesdames, Ch FAY, A. LAMOR et Messieurs S. ALET, M. MAROT, M. MICHAUDET ayant un intérêt direct ou indirect au sein des associations, ne prennent pas part à la discussion et ne participent pas au vote.

Ces documents ayant été examinés, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Association de la Retraite Sportive - ARS	1 800,00 €
Grand Pic St Loup - Saint Gély Athlétisme	800,00 €
Association Saint Gély – Saint Clément Badminton	1 200,00 €
Saint Gély Basket ball	10 000,00 €
La Boule St Gilloise	500,00 €
Canoë Kayak du Collège F. Villon	550,00 €
Cap St Gély	500,00 €
Club Alpin Français	1 500,00 €
Amicale Saint Gilloise des Coureurs de Fonds	600,00 €
Aurore Sportive Football	11 000,00 €
Foyer Rural	5 000,00 €
Association Sportive Golf du Pic St Loup	500,00 €
St Gély GRS	2 000,00 €
Judo Club Saint Gély	3 000,00 €
Oxy'Gym	800,00 €
Ecole de Rugby du Pic St Loup	1 000,00 €
Société de Chasse	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le **MONTANT**

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 034-213402555-20230216-DGS\_2023\_05-DE

ASSOCIATION	
Saint Gély Nature	
Tae Kwon Do Club St Gély	800,00 €
Les Tamaloup – Les Vétérans du Pic	500,00 €
Tennis Club Saint Gély	2 000,00 €
PSGC Tennis de Table	2 500,00 €
Vélo Club Saint Gillois	500,00 €
Volley Club St Gillois	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 510,00 €</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Messieurs G. FABRE G, CI COURTOIS et Madame V. RIVIERE)

- Décide d'attribuer une subvention aux associations à tendance sportive désignées ci-dessus,
- Précise que les crédits sont prévus au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 23

/SN

2023-02-16 / 06

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A TENDANCE NON SPORTIVE – ANNEE 2023**

Madame Michèle LERNOUT, Maire, présente aux membres de l'assemblée les dossiers de demande de subvention des associations à tendance non sportive reçus pour l'année 2023.

Elle précise que les dossiers remis par les associations, accompagnés de l'ensemble des pièces indispensables à l'appui de leur demande, ont été étudiés individuellement.

Messieurs E. STEPHANY, Ph LECLANT, JL FELLOUS et Madame Ch PUJOL ayant un intérêt direct ou indirect au sein des associations, ne prennent pas part à la discussion et ne participent pas au vote.

Ces documents ayant été examinés, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Amicale des Parents d'élèves	500,00 €
Anciens Combattants Saint Gély Pic St Loup	500,00 €
Association Artistique Monet	2 000,00 €
ASTECC - PSL	1 000,00 €
Bibliothèque pour tous	6 500,00 €
Eclats de Lire (bibliothèque scolaire)	450,00 €
FCPE – Conseil Local de Saint Gély	400,00 €
Ecole de Musique « le Diapason »	12 000,00 €
J'ai rendez-vous avec vous	2 500,00 €
Club le Dynamic	1 600,00 €
Mosaïque Cœur du Pic	300,00 €
Plein Chant – Ensemble vocal Chœur Battant	200,00 €
Prévention Routière	300,00 €
SMLH – Légion d'Honneur section Hérault	500,00 €
Tiens on sonne	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 750,00 €</b>



Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame LERNOUT, et, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (Messieurs G. FABRE G, CI COURTOIS et Madame V. RIVIERE)

- Décide d'attribuer une subvention aux associations à tendance non sportive désignées ci-dessus,
- Précise que les crédits sont prévus au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

/SN

2023-02-16 / 07

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : ENTRETIEN DE PARCELLES COMMUNALES PAR ECO-PATURAGE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « OCE LOU PATUS »**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, rappelle la délibération du 23 janvier 2021 par laquelle la commune avait établi une concession d'usage temporaire de terrains communaux avec l'Association « OCE Lou Patus » pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le Président sollicite le renouvellement d'une subvention afin de poursuivre son activité sur le territoire avec l'entretien de parcelles communales en éco pâturage, d'assurer des animations en direction de publics variés (scolaires, séniors...) et d'intervenir à l'occasion d'événements organisés sur la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « OCE Lou Patus » ;
- Précise que le crédit est prévu au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

BBz/SN

2023-02-16 / 08

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET** : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 15 NOVEMBRE 2022

Monsieur Eric STEPHANY, maire adjoint, chargé des finances, rapporte :

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place par délibération du 23 mars 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Lors de la séance de la CLECT du 15 novembre 2022, le Président de la commission a présenté le projet de rapport qui a été débattu et approuvé par la commission.

Ce rapport de la CLECT comporte 2 thématiques(s) :

- La suppression de charges transférées en lien avec les communes sur différentes compétences ;
- La clause de revoyure portant sur le transfert de la salle de spectacle de l'Espace Georges Brassens de Saint Gély du Fesc.

Le conseil communautaire a adopté le rapport de CLECT par délibération le 13 décembre 2022. En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de CLECT, qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes concernées.

- Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 15 novembre 2022, tel que présenté.

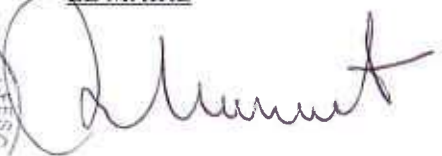
Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.  
Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT

2023.02.16.09

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTÉ, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTÉ  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : PLACE DE L'AFFENAGE – REVISION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et R 2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2121-1, L 2122-1 et suivants et L 2125-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 1995 déterminant le montant de la redevance annuelle d'utilisation privative du domaine public communal « Place de l'Affenage » ;

CONSIDERANT que toute occupation ou utilisation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance, dont le montant est librement fixé par le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que pour toute occupation, une demande est à déposer en Mairie, précisant la nature et les modalités de l'occupation. A l'issue de l'instruction de la demande, la Mairie accorde un permis de stationnement, qui prendra la forme d'un arrêté.

CONSIDERANT que la redevance avait été fixée à 60 Frs / m<sup>2</sup> de surface occupée annuellement, qu'il convient de convertir celle-ci en Euros et de l'actualiser.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public « Place de l'Affenage » à 20€ / m<sup>2</sup> de surface occupée ;
- **DECIDE** que ce montant sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en tenant compte de l'évolution constatée sur l'année de l'indice des prix à la consommation ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL02-DE



- **PRECISE** que le permissionnaire devra s'acquitter du paiement de la redevance après obtention du permis de stationnement délivré par le Maire et à réception du titre de recettes correspondant.

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT

2023.02.16.10

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire adjoint chargé de l'Urbanisme, rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cession immobilières à annexer au compte administratif de la commune.

Il donne lecture du bilan établi en précisant qu'il a été réalisé en 2022 :

Trois acquisitions foncières :

- Acquisition Mme PERIDIER Véronique épouse BERNAT  
Parcelle cadastrée AA n° 20 – 5 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 60 ca  
Prix 1 000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc.
- Acquisition SARL GINKGO  
Parcelle cadastrée section AA n° 21 – 3 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 74 ca  
Prix 155.000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc
- Acquisition CHAUDESAIGUES Eric & CHAUDESAIGUES Laurence  
Parcelle AA n° 19 – 7 rue du Petit Paris  
Superficie : 01 a 01 ca  
Prix 103 000 €  
Acte du 14 avril 2022 – M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL03-DE



Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick  
par 25 pour et 2 abstentions (Ch Pujol et JL Fellous) :

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières qui sera annexé au compte  
administratif 2022 de la commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission de M. le Sous Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOU

## ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

# BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

NT

Conformément à l'article 11 de la Loi du 8 février 1995, il est dressé ci-après le bilan des acquisitions et cessions immobilières.

### ACQUISITIONS IMMOBILIERES :

Acquisition Mme PERIDIER Véronique épouse BERNAT  
Parcelle cadastrée AA n° 20 – 5 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 60 ca  
Prix 1 000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc.

Acquisition SARL GINKGO  
Parcelle cadastrée section AA n° 21 – 3 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 74 ca  
Prix 155.000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Acquisition CHAUDESAIGUES Eric & CHAUDESAIGUES Laurence  
Parcelle AA n° 19 – 7 rue du Petit Paris  
Superficie : 01 a 01 ca  
Prix 103 000 €  
Acte du 14 avril 2022 – M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

### CESSIONS IMMOBILIERES :

NEANT

LE MAIRE



Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT

2023.02.16.11

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET** : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE – MODIFICATION DU TABLEAU

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, expose à l'Assemblée que plusieurs habitations existantes situées le long de la voie traversant le Domaine du Rouquet au Nord de la commune ont des problèmes d'identification (livraison, formulaires en ligne etc...), compte tenu que cette dernière n'est pas dénommée.

Par conséquent, Il convient de nommer cette voie : « Chemin du Rouquet ».

A cet effet, le tableau des rues qui a été repris dans son classement alphabétique pour y intégrer le nouveau nom proposé, doit être adopté.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le nouveau tableau dénommant les rues du village.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le ;  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT

## LISTE DE RUES

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL04-DE

ACACIAS (rue des)	D6	CHANTERELLES (rue des)	B 2
AFFENAGE (place de la)	D4	CHASSE AUX PAPILLONS (rue de la)	D 2
AIRES (rue des)	C4	CHASSELAS (place du)	C 6
AMANDIERS (rue des)	C3	CHASSELAS (rue du)	C6 - D6
AMOURS D'ANTAN (rue des)	D2	CHÂTEAU DU ROUQUET (rue du)	B 1
ARAMON (rue de l')	D7	CHENES (rue des)	D 5
ARBOUSIERS (allée des)	B4	CINSAULT (clos du)	C 6
ARGALAS (impasse des)	E5	CISTES (place des)	D 6
ARGALAS (rue des)	E5	CLAIRE FONTAINE (place de la)	D 2
ASPHODELES (allée des)	B 6	CLAIRIERE (allée de la )	D 7
AUGUSTA (allée d')	D3 - E3	CLAIRIERE (rue de la)	D 5-6
AUPRES DE MON ARBRE (allée)	C2 - D2	CLAPAS (avenue du)	D 5-6-7 E7-8 F8
AUVERGNAT (place de l')	C1	CLAU (allée du)	D 2
AUVERGNAT (rue de l')	D1	CLAU (rue du)	D 3
AVEN (rue de l')	E 8-9 F 8	CLOS LAURENT (Allée du)	B 2
BANCS PUBLICS (place des)	D 2	COLLINE (rue de la)	E 5-6-7
BAPTISTOU (rue du)	C 2	COLLINE (traverse de la)	E 5-6
BAUDELAIRE (rue Charles)	GHIJ 9	COLOMBES (allée des)	C 6
BAYLE (rue du)	C 3	COMBALS (rue du)	D 6
BEAUREGARD (allée de)	A 2 - B 2	COMBELLES (Allée des)	B2
BEAUREGARD (rue de)	A 2 - B 2-3	COMBELLES (rue des)	B 2-3 C 3
BEL HORIZON (rue du)	C 7	COPAINS D'ABORD (place des)	D 2
BELLE VISTE (rue de)	C 5	COUCHANT (boulevard du)	C 5-6-7
BELLEVUE (rue de)	E 5 - 6	COUCHANT (clos du)	C 6
BELLEVUE (traverse de)	E 5 - 6	COUCHANT (impasse du)	C 6
BELVEDERE (rue du)	E5 - F5	COULONDRES (rue de)	D 3-4 E 3
BERGERES (allée des)	B 2	COURREGES (impasse des)	C 2
BERGERES (rue des)	B2 - B3	COURTELINE (rue Georges)	I 9-10
BERGERONNETTES (allée des)	C 3	CROCUS (allée des)	D 5
BERLIOZ (rue Hector)	A5 - B5	CROIX DE TRICOUX (rue de la)	D 2-3
BIZET (allée Georges)	B 5	DAUDET (rue Alphonse)	H 9
BOIS DE LA VIERGE (rue du)	C5	DEBUSSY (rue Claude)	B 5
BOIS DE VIGIER (rue du)	B 4-5	DELTEIL (allée Joseph)	J 9-10
BOSC (rue du)	E 4	DEVOIS (esplanade du)	D4
BOSC DE LA PLAINE (rue du)	B1-2 C2	DEVOIS (rue du)	D 4
BOSC D'ESCARY (allée du)	A 2	DEVOISELLE (Mail de la)	D 4
BOSQUET (rue du)	DE 5-6	DRAILLE (rue de la)	B 3
BOUTONS D'OR (rue des)	D4 - E3	ECUREUILS (allée des)	E8 F8
BRAGALOUS (rue des)	E 5	EGLANTIERS (allée des)	B 4
BRUYERE (rue de la)	D 1	EGLISE (place de l')	C4 - D4
CABERNET (rue du)	C 7-8	ELUARD (rue Paul)	I 9-10 J 9-10
CADES (rue des)	E 3-4	ERABLES (rue des)	E 2-3-4
CALADE (allée de la)	B 2	ESPENDIR (rue de l')	D 4
CALVAIRE (rue du)	C 5	FAURE (allée Gabriel)	B 5
CAMUS (allée Albert)	I 9	FAUVETTES (allée des)	C 3
CANE DE JEANNE (Impasse de la)	D1	FEES (allée des)	B 3
CANNELLE (allée de la)	C 4	FLAUBERT (Allée Gustave)	I 9
CANNELLE (rue de la)	B5-6 C4-5	FONTAINE (rue de la)	C 4
CARAVETTES (rue des)	C 3	FONTGRANDE (rue de la)	C4-5 D 5
CARDINAL (traverse du)	C 6	FOURNIL (rue du)	D 4
CARIGNAN (rue du)	B1 C1-2	FREGERE (allée de la)	C 4
CARREE (impasse de la)	F 8	FREGERE (Rond-point de la)	D 4
CARROSSE (impasse du)	C 3	FREGERE (rue de la)	D 3-4
CARROSSE (rue du)	B1-2 - C2-3	FRENES (impasse des)	C 4
CAVE COOPERATIVE (Rond-point de la)	D 5	FRENES (rue des)	C 4
CEVENNES (avenue des)	C 2 - 3	FRIGOULE (rue de la )	E 2
CEVENNES (Rond-point des)	C 2	GAFFE (place de la)	D 6
CHAMP DE LA BLANCHE (rue du)	D 3	GAFFE (rue de la )	D 6
CHAMP DE LA CROIX (rue du)	C 3	GARRIGUE (allée de la)	E 7

## LISTE DE RUES

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DELO4-DE

GENEVRIERS (rue des)	E 5	OREE DU BOIS (rue)	C5
GIONO (rue Jean)	H 9	PARC (allée du )	C5
GRAND PAN (rue du)	C2 D 1-2	PARC (rue du)	D6
GRAND PLANTIER (rue du)	C 8	PARENNETTES (rue des)	C2
GRAND'RUE	C4 D3-4-5	PASTOURELLES (impasse des)	D4-5 E5
GRENACHES (rue des)	C 3	PATUS (rue du)	F 11-12 G11
GUITRY (allée Sacha)	G9-10	PERDRIX (allée des)	E3
HAUTS DE ST GELY (mail des)	E 6	PETIT BOIS (rue du)	E4
HORTUS (impasse de l')	C2-3	PETIT HOUX (rue du)	C2
HORTUS (rue de l')	C3 D2	PETIT CHEVAL (impasse du)	C4
HUIT MAI 1945 (rue du)	D 5	PETIT PARIS (clos du)	C4
IRIS (rue des)	D5 E5	PETIT PARIS (rue du)	B3
JARDIN (impasse du)	C5	PEUPLIERS (allée des)	D 6
JASSETTE (rue de la)	B2	PEZOUILLET (Rond-point du)	D6 - E6
JEU DE BALLON (rue du)	C 3-4	PEZOUILLET (rue du)	E6
JEU DE BOULES (clos du)	D4	PHOTINIAS (rue des)	C3-4
JEU DE MAIL (rue du)	D3	PICA TALEN (rue du)	D 3-4-5
JONQUILLES (allée des)	D 5	PIC SAINT LOUP (avenue du du)	D 3
JUGE (rue du)	D 6	PIC SAINT LOUP (Rond-point du)	C5
KERMES (rue des)	E 6-7	PICHAGRET (avenue du)	D 6-7
LA CANE DE JEANNE (impasse de)	D1	PICHOLINES (impasse des)	D6
LA FONTAINE ( allée Jean DE)	H9	PICHOLINES (rue des)	D3
LAURIERS (rue des)	C 3	PINS (rue des)	G 11-12
LAUZARD (Rond-point de)	F 9	PINSONS (allée des)	C7
LAUZARD (allée de)	F 8-9	PIOCH (impasse du)	C6 - 7
LAVAL (allée de)	A 2	PIOCH (rue du)	B5
LAVALLEE (rue Alphonse)	C6	PIOCH AGRET (impasse du)	F9
LAVANDES (rue des)	D 7	PLAN DU LECAS (rue du)	B2
LAVANDINS (rue des)	D 3	PLATEAU (rue du)	B3 - C3
LEVANT (allée du)	E 6	PLEIN SOLEIL (rue du)	D6 - E6
LILAS (rue des)	C 4	PONT (rue du)	D3
LUCQUES (impasse des)	D 6	PONTIL (rue du)	C4-5
MACHINE (Rond-point de la)	D 4	POUS (clos du)	B4-5
MARGAL (rue du)	D 5	POUS (rue du)	D2 -E2
MARGUERITES (rue des)	C 3-4	PRADES (route de)	C4
MARJOLAINE (allée de la)	A 2	PRESBYTERE (rue du)	I 9
MARQUISE (allée de la)	C 6-7	PROUST (rue Marcel)	E7
MAS DE FINET (avenue du)	D 2-3	PUECH (rue du)	C2-3
MAS DES VAUTES (allée du)	G9	PUECH DE BRISSAC (rue du)	E9
MAS DU JUGE (rue du)	E 6-7	PUECH DE FEDEDIOU (rue du)	C 4-5
MASSENET (rue Jules)	B 5	PUITS DU PERE (rue du)	B6
MAUVES (allée des)	C 4	RAVEL (rue Maurice)	GH 9
MAZET (rue du)	C 4	RIMBAUD (allée Arthur)	D4
MERLOT (allée du)	C 6-7	ROCAILLES (rue des)	C6
MICOCOULIERS (allée des)	B 4	ROCH (rue du)	D6
MIMOSAS (impasse des)	C 5	ROMARINS (rue des)	B4-5 C4-5
MIMOSAS (rue des)	C 5	ROMPUDE (rue de la)	B5 - C5
MINE (rue de la)	E 2	ROSEAUX (rue des)	D3
MISTRAL (rue Frédéric)	H 9	ROSSIGNOL (rue du)	D 2
MONT FLEURI (rue du)	C 6	ROUERGAS (Rond-point du)	E3
MURIERS (rue des)	D 7	ROUERGAS (rue du)	C3
MUSSET (Allée Alfred DE)	H 10	ROUGES-GORGES (allée des)	A1 - 2
NARCISSSES (allée des)	D5 - E5	ROUQUET (Chemin du)	C7
ŒILLADE (chemin de l')	C 7-8	ROUSSANNE (rue de la)	C1 - 2
OISEAUX DE PASSAGE (rue des)	D1	SABOTS D'HELENE (rue des)	G7
OLIVERAIE (clos de l')	C4	SAINT EXUPERY (allée)	A 2
OLIVETTE (rue de l')	D5	SARRIETTE (allée de la)	D 7
OLIVIERS (Rond-point des)	F 8	SCIERIE (place de la)	C6 - D6
OLIVIERS (rue des)	B 3-4	SERVENT (rue du)	D7
ORCHIDEES SAUVAGES (rue des)	C 2 - D2-3	SOURCE (rue de la)	

## LISTE DE RUES

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DELO4-DE

SYRAH (rue de la)	B8 - C8
TAILLADE (rue de la)	C 4-5
TEMPS QUI PASSE (rue du)	D2
TERRASSES DE BRISSAC (allée des)	B2-C2 - B3 - C3
THYM (allée du)	C6
THYM (rue du )	B5 C5-6
TOURANGELLE (rue de la)	D 1
TOUR (rue de la)	E9 - F9
TRAVERSIERE (rue de la)	D 4 -5
TREILLE (impasse de la)	C6
TREILLE (rue de la)	C5 - 6
TROIS POINTES (impasse des)	F9
VALENE (rue de)	B3 - C4
VALERY (rue Paul)	IJ 8-9
VALFERE (impasse de la)	D4
VALGELY (impasse du)	E5
VALMONT (rue de)	D4-5-6-7 C7-8
VAUTES (rue des)	F8-9 G-7-8-9-10
VERDUN (place de)	C4
VERLAINE (allée Paul)	H 9-10
VERMENTINO (place du)	C7
VERMENTINO (rue du)	C7
VERNE (rue Jules)	I et J 9
VERRIES (allée des)	D 8
VERRIES (rue des)	D7-8 E8
VERTE (rue)	E5
VIGNES BLANCHES (rue des)	D7
VIGNES D'AMÉDÉE (allée des)	E2
VIOGNIER (rue du)	C8
VIOLS (chemin de)	B3-4

*Vo pour être annexée à  
la délibération du conseil municipal  
du 16/2/23*



Le Maire

*Michèle Bernas*



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

Réf :

**2023.02.16/12**

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : FORET COMMUNALE – PROPOSITION DE COUPE DE BOIS A L'ETAT D'ASSIETTE 2023**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Monsieur Patrick BURTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, rappelle à l'assemblée qu'un projet d'aménagement forestier a été établi par l'ONF pour la période 2020 – 2039. Une proposition de coupe de bois est présentée conformément au programme de travaux arrêté dans ce projet. Cette intervention, dont les travaux seront réalisés prochainement, va permettre le développement et l'amélioration de la forêt et contribuer également à la protection contre le risque incendie.

Monsieur Patrick BURTE, présente l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 qui seront mises en vente sur pied par appel d'offres et pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue à l'aménagement
1a	Amélioration Pin Pignon	35 m <sup>3</sup>	1,04 ha	Oui	2023
1a	Amélioration Pin d'Alep	100 m <sup>3</sup>	1,88 ha	Oui	2023
3a		55 m <sup>3</sup>	1,69 ha	Oui	2023
4a		20 m <sup>3</sup>	0,78 ha	Oui	2023
5a		30 m <sup>3</sup>	0,71 ha	Oui	2023

Considérant le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2020 - 2039 établi par l'Office Nationale des Forêts (ONF) en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 9 janvier 2023 pour l'exercice 2023 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTE  
l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/02/2023  
Reçu en préfecture le 20/02/2023  
Publié le  
ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL01-DE

- **ARRETE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 désigné
- **DECIDE** que ces coupes seront mises en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'ONF,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

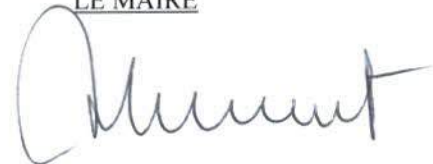
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT  
2023.02.16.13

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N° 801-HR-2022 PASSEE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF D'OCCITANIE) ET LA COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 ;

VU convention de carence signée entre l'EPF et la commune de Saint Gély du Fesc en date du 13 juin 2022.

CONSIDERANT la délibération du 29 mars 2022 par laquelle la commune a approuvé la convention de carence avec l'établissement public foncier (EPF d'Occitanie), permettant de réaliser sur le « secteur centre-ville », des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de programme de logements dont des logements locatifs sociaux ;

CONSIDERANT l'acquisition fin 2022 d'un bien suite à une préemption, qui permettra la création de 3 logements locatifs sociaux ;


CONSIDERANT l'identification par la commune et l'EPF d'un secteur à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville sur lequel une opération d'aménagement pourrait permettre la création de logements et la possibilité d'engager des négociations foncières en fonction des résultats de la réflexion en cours ;

CONSIDERANT, au vu de ces opportunités et de ces acquisitions à venir, et afin d'assurer leur portage foncier, qu'il y a lieu d'augmenter l'engagement financier initial de 1 600 000 € à 3 000 000 €.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour cela de modifier la convention initiale par voie d'avenant, en annulant et remplaçant l'article 3.2 **engagement financier** de l'EPF.

CONSIDERANT que les autres dispositions demeurent inchangées.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et  
et 3 abstentions (V.Rivière, G. Fabre et Cl Courtois) :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023  
Reçu en préfecture le 27/02/2023  
Publié le   
ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL05-DE

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention initiale augmentant le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF de 1 600 000 € à 3 000 000 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme

SECRET  
LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission de M. le Sous Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune de :



  
Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MB/SD  
2023-02-16 / 14

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DE LA CHARTE

Monsieur Sylvain ALET, Maire Adjoint chargé du Conseil Municipal des Jeunes rappelle aux conseillers la délibération du 23 janvier 2021 par laquelle le Conseil Municipal a adopté la charte du CMJ.

Afin de tenir compte de l'expérience des deux années précédentes, et à l'approche des nouvelles élections prévues en mars 2023, il paraît nécessaire de modifier la charte du CMJ.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Inscrire dans la charte la répartition par école du nombre de binômes ;
- Préciser les conditions de désignation du remplaçant d'un conseiller démissionnaire ;
- Officialiser la présence d'un personnel communal référent pour participer, aux côtés des élus référents du CMJ, à l'encadrement et l'animation de ce dernier.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur ALET, et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées à la charte du Conseil Municipal des Jeunes.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOU



# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SAINT-GELY-DU-FESC

CHARTRE DU **C**ONSEIL **M**UNICIPAL DES **J**EUNES (**CMJ**)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Les élus de la commune de Saint-Gély-du-Fesc ont la volonté par la création d'un Conseil Municipal des Jeunes de mettre en place un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes pourront être associés à la vie locale.

Trois grands objectifs sont poursuivis :

- Découvrir le rôle et le fonctionnement d'une collectivité au travers d'une institution de démocratie locale : le « *Conseil Municipal* » ;
- Donner la parole et reconnaître ainsi une place aux jeunes de la commune en leur permettant d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour enrichir la politique jeunesse de la collectivité ;
- Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune par la réalisation de projets dont ils seront les porteurs.

## Chapitre 1

### LE ROLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est un acteur de la vie locale. A ce titre, il favorise la concertation et l'échange entre les élus et les jeunes ; il décide et met en œuvre des actions ayant un intérêt commun.

Il favorise une approche et connaissance des institutions locales ainsi que de la citoyenneté.

#### 1. Proposer des actions ou des projets :

Les jeunes proposent des actions ou projets qui sont en lien avec la vie de la commune. Les actions peuvent être concrètes (*ex : construction d'un parc à vélos*) ou immatérielles (*ex : campagne de sensibilisation*).

Chaque projet fera l'objet d'un débat au sein du Conseil et sera soumis à un vote.

#### 2. Mettre en œuvre les actions ou projets qui ont été décidés :

Le Conseil Municipal des Jeunes consultera le Conseil Municipal pour obtenir l'accord et ou le financement nécessaire à la concrétisation du ou des projets retenus. Il établira un planning prévisionnel de réalisation et assurera le suivi du projet.

#### 3. Communiquer sur les actions ou projets :

Le Conseil Municipal des Jeunes communiquera auprès des autres jeunes, des parents, de la population, afin de rendre publiques ses actions via le site internet ou le journal de la commune.

#### 4. Participer à la vie locale et citoyenne :

Le Conseil Municipal des Jeunes participera à la vie de la commune par sa présence à certaines manifestations publiques, aux temps forts de la commune en qualité de représentants du CMJ : cérémonies, fêtes, inaugurations .....

## Chapitre 2

# L'ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### Le calendrier prévisionnel des élections :

Il sera défini ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des délais nécessaires à une communication efficace et à l'organisation matérielle du scrutin.

### La communication avant les élections :

Quelques semaines avant la date des élections, la municipalité devra communiquer *(en partenariat avec les équipes enseignantes)* sur le fonctionnement et le rôle du CMJ ainsi que sur son mode d'élection.

Réalisation et distribution d'une plaquette présentant les élections dans les classes concernées, à l'ALSH les Galopins, à l'AMAS du mercredi matin, journal municipal, site internet.

Mise à disposition sur le site internet de la charte du CMJ.

### Le nombre de membres du CMJ :

Le CMJ est composé de 9 binômes paritaires, soit 18 élus. Les binômes candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

- 2 binômes issus de l'école Grand Rue, dont 1 Cm1
- 3 binômes issus de l'école Valène, dont 1 Cm1
- 3 binômes issus de l'école Patus, dont 1 Cm1
- Le binôme supplémentaire sera celui ayant obtenu le plus de voix

Les jeunes élus s'engagent à participer régulièrement aux activités du CMJ pendant toute la durée de leur mandat.

### Les électeurs :

Sont électeurs les jeunes de CE2, CM1 et CM2.

Ils doivent être scolarisés dans un établissement de la commune.

### Les candidats :

Peuvent être candidats les enfants des classes de CM1 et CM2.

Ils doivent être domiciliés et scolarisés dans un établissement de la commune.

### L'organisation matérielle des élections :

Les élections se dérouleront dans la salle du Conseil Municipal à une date fixée par la municipalité. Le bureau de vote sera présidé par un élu adulte. Des jeunes électeurs *(assesseurs)* pourront tenir le bureau de vote à ses côtés, sous la responsabilité d'adultes.

Les bulletins de vote seront de type uniforme. Sur chaque bulletin est écrit le nom des duos de candidats *(une fille / un garçon)*.

Chaque électeur vote pour 9 duos maximum en cochant 9 choix.

Le vote se fait à bulletin secret.

La présentation de la carte électorale et le passage dans l'isoloir sont obligatoires pour voter. Le pointage sur la liste électorale et l'émargement sont effectués par l'un des assesseurs du bureau de vote.

En cas de maladie uniquement, il sera possible de voter par procuration. Elle doit être écrite et désigner clairement le nom des 2 jeunes (celui qui donne procuration et celui qui reçoit la procuration) et être remise au président du bureau de vote au plus tard le jour de l'élection.

Le dépouillement a lieu immédiatement après la fin du vote.

Les tables de dépouillement se composent chacune de 4 enfants :

- 1 qui vérifie la validité du bulletin ;
- 1 qui lit à haute voix le nom des candidats choisis ;
- 2 qui enregistrent les voix des candidats sur la feuille de pointage ;
- 1 adulte qui supervise les opérations.

Sont déclarés nuls : les enveloppes sans bulletin ; les bulletins sans enveloppe ; les bulletins annotés ou surchargés, les bulletins comprenant plus de 9 choix.

#### Les résultats des élections :

Une fois le dépouillement terminé, une liste de tous les candidats est établie en fonction de leur nombre de voix. Les 9 premiers duos sont élus.

En cas d'égalité de voix, le binôme dont la moyenne d'âge est la plus élevée est élu.

Après l'établissement du procès-verbal, le président du bureau de vote déclare les résultats qui seront affichés à la mairie, dans les écoles et communiqués par le journal municipal et le site internet de la commune.

#### La durée du mandat :

Les enfants sont élus pour une durée de deux ans.

En cas de départ d'un conseiller, le suivant de même sexe sur la liste et issu de la même école que le conseiller démissionnaire se verra proposer d'intégrer le CMJ.

## *Chapitre 3*

# LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

#### Le fonctionnement :

Le CMJ est présidé par le Maire qui peut se faire représenter par un élu du Conseil Municipal.

Le CMJ se réunit, si possible, deux fois par trimestre en dehors des vacances scolaires.

Une convocation avec ordre du jour est envoyée par la municipalité aux jeunes conseillers, une semaine au moins avant la tenue de la réunion.

Lors de la première réunion du CMJ, ce sera aux jeunes élus avec l'aide des élus adultes de définir plus précisément leur méthode de travail : ensemble ; par groupes de travail etc...

Les projets sont proposés, élaborés, débattus et adoptés par les conseillers à la majorité des voix.

Le cas échéant, le projet est communiqué au Conseil Municipal pour information ou délibération.

#### L'encadrement et l'animation :

Le CMJ est encadré par des élus référents du Conseil Municipal ainsi que par un agent communal référent, ils ont pour rôle :

- D'établir l'ordre du jour, d'animer la séance et de rédiger un compte-rendu.
- De garantir le respect des règles de bon fonctionnement du CMJ
- De favoriser l'expression des jeunes, le dialogue, la naissance de projets ou d'actions tout en restant neutres
- De vérifier la faisabilité des actions proposées par le CMJ et d'en assurer le suivi, notamment en faisant le lien avec le Conseil Municipal
- D'assurer l'encadrement des jeunes lors des actions évènementielles, des sorties....

#### Les moyens matériels et financiers :

La salle du Conseil Municipal sera mise dans la mesure du possible à disposition pour les réunions du CMJ.

Le matériel de la mairie (photocopieur, ordinateur, vidéo projecteur, appareil photo ...) pourra être utilisé.

Une rubrique spécifique sur le site internet sera dédiée au CMJ.

Il sera alloué un budget annuel au CMJ. Cette enveloppe budgétaire, qui lui est allouée chaque année par le Conseil Municipal, est à répartir en fonction des projets proposés.

Le CMJ disposera de ces crédits budgétaires sous le contrôle du Conseil Municipal, si des frais d'investissements doivent être engagés ils nécessiteront une délibération spéciale du Conseil Municipal.

## Chapitre 4

### LES DROITS ET OBLIGATIONS DES CONSEILLERS :

#### Les droits des conseillers :

Ils sont tous égaux en droit.

Un conseiller a le droit de :

- Liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre
- Être le porte-parole des jeunes
- Présenter des projets visant à améliorer le quotidien de la jeunesse
- S'impliquer dans des actions locales
- Représenter le CMJ lors des différentes manifestations organisées par la mairie
- Donner la possibilité aux jeunes de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées
- Disposer des moyens et de la logistique de la mairie, nécessaires à la réalisation des projets validés du CMJ

#### Les devoirs des conseillers :

- Assister aux réunions
- S'investir dans les actions ou projets du CMJ
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation
- S'informer des besoins de la jeunesse
- Être attentif et tolérant lors des échanges entre membres du CMJ
- Représenter le CMJ lors des manifestations municipales et particulièrement lors des cérémonies officielles telles que le 8 mai, 11 novembre et 14 juillet.

#### Les valeurs à respecter :

- Respect
- Convivialité
- Investissement et engagement
- Solidarité
- Citoyenneté

## ANNEXES : AUTORISATIONS PARENTALES

### Autorisation de participer au Conseil Municipal des Jeunes :

Nous soussignés, M, Mme ..... père, mère, tuteur,

Responsable de l'enfant..... l'autorisons à :

- Etre candidat(e) aux élections du Conseil Municipal des Jeunes ;
- Et s'il ou elle est élu(e) à participer régulièrement aux activités et réunions du CMJ

Il est précisé que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents jusqu'à la prise en charge par l'élu adulte responsable du Conseil Municipal des Jeunes au point de rendez-vous ou de réunion qui aura été fixé. La commune ne pourra être tenue pour responsable des incidents ou dommages qui pourraient survenir sur le trajet domicile/ lieu de réunion ou de rdv.

Nous autorisons également la prise de photos ou de vidéos dans le cadre de l'activité de notre enfant au sein du Conseil Municipal des Jeunes et l'éventuelle utilisation de celles-ci sur des supports de communication municipaux : journal municipal, site internet de la commune....

Le :

Signature :

Joindre une attestation d'assurance extra-scolaire

---

### AUTORISATION DE VOTER :

Nous soussignés, M, Mme ..... père, mère, tuteur,

Responsable de l'enfant.....

L'autorisons à aller voter à la mairie, salle du Conseil Municipal, pour élire le Conseil Municipal des jeunes (CMJ).

Le :

Signature :





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MR  
2023-02-16 / 15

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : SAISON CULTURELLE --DETERMINATION DES TARIFS

Monsieur Philippe LECLANT, Maire adjoint chargé de la Culture, rappelle au conseil municipal la politique de la ville menée depuis 2015 en matière d'offre culturelle avec le lancement de la Saison culturelle de la Devoiselle. Il informe que la Saison culturelle de la Devoiselle continuera d'être programmée dans la Salle de spectacle intercommunale située de la commune.

Il propose l'application des tarifs suivants qui seront encaissés dans la régie de recettes « Billetterie saison culturelle » :

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonnement	Tarif moins de 18 ans
TARIF A	10 euros	5 euros	5 euros	5 euros
TARIF B	15 euros	10 euros	10 euros	5 euros
TARIF C	20 euros	15 euros	15 euros	5 euros
TARIF D	25 euros	20 euros	20 euros	5 euros
TARIF E (spectacle jeune public)	Tarif unique 5 euros			

Le tarif réduit s'appliquera pour :

- les demandeurs d'emploi, étudiants, professionnels du spectacle, titulaires de l'allocation adulte handicapé, porteurs de la carte Pass Pic (sur présentation d'un justificatif).

Le tarif abonnement s'appliquera pour l'achat simultané d'au moins 3 spectacles différents de la Saison culturelle de la Devoiselle.

Les catégories des spectacles seront définies par l'équipe de programmation de la Saison culturelle. Les tarifs qui en découlent seront annoncés dès le lancement de la Saison.

Des invitations (sur réservation) seront proposées aux différents partenaires de la ville (presse, CCGPSL, compagnies professionnelles...) dans la limite au total de 20 par spectacle.

En cas d'annulation du spectacle, et seulement dans ce cas précis, il sera procédé au remboursement de la valeur du prix facial du billet payé par le spectateur sur demande de l'intéressé qui précisera le numéro de commande correspondant et présentée dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date du spectacle. Le remboursement se fera par mandat administratif.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Leclant et, après en avoir délibéré, a adopté les conclusions ci-dessus, sans observations ni abstentions (V. Rivière, G. Fabre, Cl. Courtois)

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le  
ID : 034-213402555-20230216-ANI\_2023\_1-DE

- Adopte les tarifs précités,
- Autorise le remboursement de la billetterie en cas d'annulation du spectacle par l'organisateur.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

MR

2023-02-16 / 16

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : BILLETTERIE EN LIGNE – APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Monsieur Philippe LECLANT, Maire adjoint chargé de la Culture informe le conseil municipal de la mise en place d'une billetterie en ligne pour la Saison culturelle de la Devoiselle.

Il présente à l'assemblée délibérante les conditions générales de vente par internet.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LECLANT, et, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les conditions générales de vente

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) – BILLETTERIE EN LIGNE

Conditions générales de vente par Internet de la billetterie de la Saison culturelle de la Devoiselle.

### **PREAMBULE :**

Les tarifs et les conditions générales de vente ainsi que leurs modifications en cours d'année, s'appliquent dans leur intégralité et sont complétés par les dispositions relatives à la vente par internet décrites ci-après. Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées sur le site internet de la ville et de la Saison culturelle de la Devoiselle. L'achat de places de spectacle par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. Tout achat de places est ferme et définitif.

### **OBJET :**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc propose la vente en ligne de places de spectacles de la Saison culturelle de la Devoiselle.

Le service de billetterie en ligne de la Saison culturelle de la Devoiselle permet de commander en temps réel des places pour ses spectacles.

Toutefois, conformément à l'article L. 121-11 du Code de la consommation, le vendeur se réserve le droit de refuser la commande si elle est anormale, passée de mauvaise foi ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le Client concernant le paiement d'une commande antérieure.

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc se réserve le droit de ne pas proposer certaines représentations à la vente sur son site Internet.

Les réservations par Internet sont possibles au plus tard 2h avant le début du spectacle.

Le client recevra la confirmation de son achat par courrier électronique.

La ville de Saint-Gély-du-Fesc ne sera engagée qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande de spectacles a bien été validée par ses services.

### **ACHAT / COMMANDE DES PLACES :**

Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués dans les programmes et sur le site internet de la ville et de la Saison culturelle de la Devoiselle. Différents tarifs peuvent être proposés selon les spectacles.

Des tarifs réduits peuvent être appliqués sous certaines conditions ~~fixées par délibération~~  
du 16 février 2023.

Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

Les justificatifs des places achetées à distance et en tarif réduit seront demandés lors du retrait des places ou sur présentation du e-ticket le jour du spectacle (sans présentation du justificatif attestant de la réduction, toute personne détentrice d'un billet à tarif réduit se verra refuser l'accès à la manifestation sans aucune indemnité ou devra effectuer l'appoint pour pénétrer en salle sur la base du tarif plein).

L'achat des places en ligne se fait uniquement par carte bancaire.

Aucun frais de location n'est appliqué sur les places achetées sur internet.

Un seul paiement est autorisé par commande.

Les cartes permettant de régler l'achat en ligne sont uniquement les cartes des réseaux :  
Carte bleue / Visa / Mastercard.

Le compte bancaire de l'acheteur sera immédiatement débité de la valeur du montant des places en euros.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Les billets vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Un remboursement ne pourra être généré qu'en cas d'annulation du spectacle par l'organisateur. A l'annonce d'une annulation ou de modification de date, d'horaire d'un spectacle, la ville de Saint-Gély-du-Fesc pourra utiliser les coordonnées communiquées lors de la réservation pour informer les spectateurs concernés de la marche à suivre.

Toute revente du billet à un prix supérieur à sa valeur faciale est interdite (loi du 27 juin 1919).

Les billets émis sont uniques et les duplicatas éventuels ne seront faits qu'exceptionnellement sur justificatif d'achat, le jour de la représentation.

Le paiement en ligne est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement PAYFIP. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Cette sécurité est assurée par le protocole SSL2.

Quand l'acheteur clique sur le bouton "valider" après le processus de commande, il déclare accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Les données enregistrées par la ville de Saint-Gély-du-Fesc constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par la ville et ses acheteurs.

Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

## **RETRAIT DES BILLETS :**

Dès la confirmation de l'achat, le client choisit le mode de livraison de son billet :

- Retrait au format papier en mairie aux jours et heures d'ouverture, ou bien sur place le jour du spectacle, 1 h avant le début de la représentation et au plus tard 15 minutes avant le début du spectacle (Les billets sont édités dès la validation de la commande).
- E-ticket : billet imprimé à domicile sur papier A4 ou sur smartphone.

Aucun billet ne sera envoyé par courrier postal.

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le client accepte également les conditions d'utilisation des billets e-tickets.

Le e-ticket nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur.

Les billets non retirés ou non générés ne seront pas remboursés.

## **PLACEMENT :**

Le site de vente en ligne permet le placement quand il est numéroté. Dans ce cas, le client peut directement choisir ses places sur le plan de salle. Il n'y a pas de catégories de places ou de tarif particulier en lien avec la place choisie dans la salle.

Des places sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Afin de permettre le meilleur accueil possible, les personnes à mobilité réduite sont invitées à se faire connaître auprès de la billetterie au plus tard la veille du spectacle (exception pour les spectacles joués le dimanche : au plus tard le vendredi). Le nombre de places réservées étant limité, l'accès en salle pourra être refusé aux personnes ayant acheté un billet sans s'être assuré du bon placement en salle.

## **LIEU, HORAIRES ET DEROULEMENT DES SPECTACLES**

Les spectacles ont lieu dans la Salle de spectacle intercommunale située sur la ville de Saint-Gély-du-Fesc.

Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur les billets. Les portes de la salle ouvrent environ 30 minutes avant la représentation.

Les portes de la salle seront fermées dès le début de celle-ci.

L'accès des spectateurs retardataires pourra être refusé ou soumis à certaines conditions selon les impératifs du spectacle de manière à ne pas occasionner de gêne. Les retards, quels qu'ils soient, ne donnent lieu à aucun report ou dédommagement.

## **RÉCLAMATIONS - LITIGES - FORCE MAJEURE**

Absence de droit de rétractation : conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la Consommation, les billets de spectacle devant être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée sont expressément exclus du droit de rétractation.

Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation. Le nombre de billets doit être vérifié par le client au moment du retrait. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

L'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée hors entracte, ne peut donner lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer durant la représentation.

### **DROIT APPLICABLE AUX LITIGES :**

Les ventes visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

### **EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE :**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc décline toute responsabilité pour les dommages, quels que soient leur nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. La ville de Saint-Gély-du-Fesc exclut en particulier toute responsabilité à l'égard de dommages dus à des annulations de manifestations, une organisation défailante ou à l'exécution des manifestations.

Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence sur un spectacle.

### **DONNEES PERSONNELLES :**

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et permettent d'entretenir nos relations commerciales (gestion des clients, gestion des commandes et gestion des paiements). A ce titre, la ville de Saint-Gély-du-Fesc est amenée à collecter les données suivantes dans le cadre de la création d'un compte client par les acheteurs de billets de spectacles :

- Civilité, nom, prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone portable/fixe
- Adresse postale

Afin de mener à bien vos achats, nous avons besoin de vos données d'identification ainsi que de vos coordonnées. Le caractère obligatoire des réponses est indiqué par le symbole « \* ». Ces données personnelles conditionnent le bon déroulement de la transaction. En cas d'absence de fourniture de ces données de votre part, aucun billet ne pourra vous être vendu.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné le RGPD) et à loi française n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant.

### **SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE :**

Pour toute information, nous sommes à votre disposition :

Mairie

Service culture communication animation

BP n°2

34 981 SAINT-GELY-DU-FESC cedex

04 67 66 86 08

[billetterie.ladevoiselle@saintgelydufesc.com](mailto:billetterie.ladevoiselle@saintgelydufesc.com)

*Jours et horaires d'ouverture :*

*Du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h à 12h et de 14h à 18h.*





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MR  
2023-02-16 / 17

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : VOYAGES DES SENIORS A LA JOURNEE- DETERMINATION DES TARIFS**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargé des affaires afférentes aux Personnes âgées, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de ses délégations, elle propose durant l'année aux seniors des voyages à la journée.

Le tarif des sorties proposées correspond à un forfait global comprenant notamment : transport, déjeuner, animations et visites guidées, etc.

Madame Christiane NAUDI propose de fixer les montants de la participation comme suit :

Prix du voyage	Participation des inscrits
Jusqu'à 75 euros par personne	30€
De 76 euros à 95 euros par personne	35€
De 96 euros à 100 euros par personne	40€

Il est précisé que le solde sera pris en charge par la ville, dans la limite de 60 euros.

Les conditions d'accès aux voyages sont les suivantes : personnes domiciliées sur la commune âgées d'au moins 66 ans ; pour les couples, un seul des deux doit avoir l'âge requis.

Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire auprès de la mairie. L'inscription ne deviendra effective qu'après le règlement de la part forfaitaire correspondante et dans la limite des places disponibles.

Seules les annulations pour cas de force majeure ou motif sérieux (sur présentation d'un justificatif) auprès de la mairie pourront donner lieu à remboursement si une assurance avec le prestataire a été souscrite. Celui-ci se fera par mandat administratif déduction faite de la participation mairie et des frais d'assurance.

Le cas échéant, il pourra être procédé à un remboursement par mandat administratif de la participation en cas de substitution d'un participant par une autre personne (sous réserve que cette dernière remplisse les conditions d'âge et de domiciliation).

Suivant la destination, un acompte de 30% pourra être demandé par l'agence de voyage. Il fera l'objet d'un règlement par mandat administratif.

Cette délibération annule et remplace celle du 10 mars 2016.

Le conseil municipal a ouï l'exposé de Madame Naudi, et, après en avoir d

- Adopte les tarifs précités,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'org

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le  
ID : 034-213402555-20230216-ANI\_2023\_3-DE

Libéré à l'unanimité  
S<sup>2</sup>LOW  
Organisation de ces voyages

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

DE MAIRE  
  
Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

MR

2023-02-16 / 18

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : SEJOUR DES SENIORS A DESTINATION DE LA DROME PROVENCALE - DETERMINATION DES TARIFS**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargé des séniors, informe le Conseil municipal que dans le cadre de ses actions en faveur des séniors, la Commune organise un séjour dans la Drôme provençale du 23 au 25 mai 2023. L'organisation de ce séjour fait l'objet d'un contrat avec l'agence Verdié.

Cette action s'adresse à un groupe de 25 participants minimum, domiciliés sur la commune et âgés d'au moins 66 ans, et d'un accompagnateur. Pour les couples (justifiant d'une domiciliation commune sur Saint-Gély-du-Fesc), il suffit qu'une seule personne ait l'âge requis.

Le tarif du séjour proposé comprend notamment : transport, pension complète, animations et visites guidées, assistance rapatriement et 1 gratuité pour l'accompagnateur (représentant de la mairie).

Il convient d'établir une participation par personne modulable en fonction du prix du voyage dépendant du nombre d'inscrits et une participation communale fixée à 150 € par participant.

Nombre de participants	Prix du voyage/personne	Participation des inscrits
De 25 à 29	590 €	440 €
De 30 à 34	565 €	415 €
De 35 à 39	545 €	395 €
De 40 à 44	530 €	380 €
De 45 à 49	520 €	370 €

Les participants devront verser un acompte d'un montant de 300 € lors de l'inscription (hors assurance multirisque et chambre individuelle). Le solde dont le montant sera fonction du nombre de participants définitif arrêté au 31 mars sera à verser au plus tard 1 mois avant le départ.

Les participants souhaitant disposer d'une chambre individuelle devront verser une participation supplémentaire de 104 € lors de l'inscription.

Les participants souhaitant souscrire une assurance multirisque devront verser une participation supplémentaire de 33 € lors de l'inscription.

La participation ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas de force majeure ou de motif sérieux (couvert dans le cadre de l'assurance multirisque souscrite), sur présentation d'un justificatif.

Dans ces cas exceptionnels, le remboursement sera effectué par mandat administratif de la prime d'assurance annulation facultative (33€) et de la participation de la commune (150€).

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 034-213402555-20230216-ANI\_2023\_4-DE

Si la personne souhaite annuler sa participation au voyage quelle qu'en soit la raison, des frais d'annulation partiel ou total seront appliqués conformément aux conditions présentées par l'agence de voyage. Le remboursement correspondant se fera par mandat administratif déduction faite de la participation communale (150€).

Le cas échéant, il pourra être procédé à un remboursement par mandat administratif de la participation en cas de substitution d'un participant par une autre personne (sous réserve que cette dernière remplisse les conditions d'âge et de domiciliation).

Le conseil municipal ou l'exposé de Madame Naudi et, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe la participation communale à 150 € par inscrit,
- Adopte les tarifs précités,

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



/SN

2023-02-16 / 19

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : COOPERATIVE D'ELECTRICITE DE SAINT MARTIN DE LONDRES -  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Madame Michèle LERNOUT, Maire, informe que la commune, en tant que personne morale, détient 480 actions (actionnaire n° 3439) dans le capital social de la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres. A ce titre, comme le prévoit l'article 20 des statuts de la CESML, il convient de désigner, au scrutin secret et à la majorité absolue, un représentant permanent, personne physique, pour la durée du mandat de la personne morale.

Madame le Maire enregistre les candidatures suivantes :

- Patrick BURTE
- Jean Louis FELLOUS

Le conseil municipal ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret, comme le permet l'article L 2121-21 du Code Générales Collectivités Territoriales, le vote a lieu à main levée.

Patrick BURTE obtient 22 voix

Jean Louis FELLOUS obtient 2 voix

Messieurs G. FABRE, CI COURTOIS et V. RIVIERE s'abstiennent.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir pris connaissance des résultats désigne M Patrick BURTE en tant que représentant de la commune pour siéger à la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

RH/DR

**2023-02-16/20**

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Madame Michèle LERNOU, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique et à l'article 44 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois, en créant un poste d'adjoint administratif à temps complet 35 heures afin d'assurer la continuité des services.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 3 abstentions (V. Rivière, G. Fabre, CI Courtois) adopte le nouveau tableau des emplois :

GRADE	EFFECTIF	TAUX D'EMPLOI en 35ème
<b>HORS FILIERE</b>		
Directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoint des services de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
Directeur des services techniques de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché hors-classe	1	35,00
Attaché principal	3	35,00
Attaché territorial	2	35,00
Rédacteur principal de 1ère classe	3	35,00
Rédacteur principal de 2ème classe	2	35,00
Rédacteur territorial	2	35,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	9	35,00
Adjoint administratif	5	35,00
	1	17,50

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur			
Technicien territorial	3		35,00
Agent de maîtrise	1		35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	8	35,00
		1	21,50
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	2	35,00
		1	33,87
		1	31,48
		1	29,95
		1	26,73
		1	25,76
Adjoint technique	36	19	35,00
		1	34,01
		1	33,86
		1	32,89
		1	31,48
		1	31,25
		1	30,00
		1	29,88
		1	28,90
		1	28,75
		1	28,31
		1	27,07
		1	26,30
		1	25,75
1	24,63		
1	23,32		
1	22,72		
1	18,25		
<b>FILIERE POLICE</b>			
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	2		35,00
Brigadier-chef principal	5		35,00
Gardien-Brigadier	3		35,00
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe	7	1	34,60
		3	31,48
		2	30,71
		1	29,18
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2°classe	1		34,43

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		Envoyé en préfecture le 22/02/2023	
Puéricultrice hors classe (emploi de directrice de crèche)		1	35,00
Puéricultrice de classe normale			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		35,00
Auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle	3	1	35,00
		2	32,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	6	1	35,00
		2	32,00
		1	31,50
		2	17,50
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	1		35,00
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	1		35,00
Educateur des activités physiques et sportives	2		35,00
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		35,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2		35,00
Adjoint d'animation	2		34,48
	Total	128	

\* rappelle que les dispositions des décrets n° 91-875 et 92-1059 s'appliquent à ce tableau.

\* rappelle que les crédits nécessaires sont portés au budget de la commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
 compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
 Préfet de Lodève le :  
 et de la publication sur le site internet de la  
 commune le :

SECRETARE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOUT



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-RH\_2023DEL\_01-DE



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

BBz/SN

2023-02-16 / 21

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA BOUVINE, AUX TRADITIONS LOCALES, A L'ASSOCIATION « UNION DES JEUNES DE PROVENCE ET DU LANGUEDOC POUR LA DEFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES »**

Madame Michèle LERNOUT, Maire, informe qu'elle a été saisie par le Président de l'Association des Maires de l'Hérault d'une demande de soutien à l'association « Union des Jeunes de Provence et du Languedoc » pour la défense de la Bouvine et des traditions taurines locales.

Ainsi, elle soumet la motion rédigée par des Maires engagés dans la défense de la culture bouvine.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national,

Considérant la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment),

Considérant que notre territoire, sa culture, ses traditions reposent aussi sur un équilibre fragile qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval,

Considérant le travail des éleveurs manadiers garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être,

Considérant que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé,

Considérant que plusieurs millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire,

Considérant que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations,

Considérant qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations,

Considérant qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité,

Considérant qu'il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents,

Considérant qu'il appartient au Maire d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Messieurs G. FABRE G, CI COURTOIS et Madame V. RIVIERE)

- Approuve la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,
- Approuve la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise,

Madame PUJOL et Monsieur FELLOUS n'ayant pas souhaité prendre part au vote

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.  
Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

MB/SD

2023-02-16 / 22

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : Station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » (TES) : approbation de la mise en dépôt en mairie et signature de la convention Préfecture / Commune.**

Madame Michèle Lernout, Maire, rappelle que dans le cadre du plan d'action de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports 2023, l'Etat a répondu favorablement à la candidature de la commune pour l'installation d'une station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » en mairie de Saint-Gély-du-Fesc.

Pour formaliser l'installation de ce dispositif, une convention Préfecture / Commune précise les conditions dans lesquelles le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), met en dépôt auprès du maire de la commune la station d'enregistrement des TES. Elle précise les obligations de l'ANTS, du Préfet et de la commune.

L'Etat versera à la commune une prime d'équipement de 4 000 €, et ensuite une prime de productivité (Dotation de Titres Sécurisés, DTS ) basée sur le nombre de titres délivrés.

Pour 2023 la dotation nationale est la suivante :

- la part forfaitaire s'élève à 9 000 €
- les parts variables sont fixées comme suit :
  - de 1 875 à 2 500 demandes : 5 000 €
  - de 2 501 à 3 199 demandes : 8 550 €
  - 4000 demandes ou plus : 12 500 €

En cas de rattachement de l'équipement de la commune à la plateforme de rendez-vous en ligne, une dotation supplémentaire de 500 € serait versée.

Le conseil municipal ou l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le dépôt en mairie d'une station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » et la signature par Madame le Maire de la convention Préfecture / Commune ;
- Prend acte du montant de la Dotation des Titres Sécurisés (DTS) qui sera versé à la commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 27

TB  
2023-02-16 / 02

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint, chargé des finances, expose à l'assemblée qu'il convient de voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal résulte de l'application des taux aux bases d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en fonction de leur valorisation physique et nominale.

L'état des bases prévisionnelles pour l'année 2023 n'ayant pas encore été notifié, le produit prévisionnel des impositions a été établi en tenant compte d'une revalorisation des bases de 8 %.

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 16 décembre 2022, et des engagements de la municipalité en termes de modération fiscale, il est convenu de maintenir les taux d'imposition actuels.

Compte tenu de ces éléments il est proposé de reconduire les taux de l'année précédente à l'identique

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur STEPHANY et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 107,01 %

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

LE MAIRE

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 27

TB  
2023-02-16 / 03

L'an deux mille vingt-trois le seize février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L.2311-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par la commune après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratifs.

Toutefois, les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient les conditions dans lesquelles une commune peut reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice.

Cette reprise anticipée des résultats d'un exercice N-1 à l'exercice N ne peut être faite qu'entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article 1612-11 du CGCT, soit après le 31 janvier, et la date limite de vote des taux d'impositions locales prévues à l'article 1639 A du Code général des impôts, soit au plus tard le 31 mars.

La reprise anticipée des résultats est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est possible au conseil de reprendre par anticipation les résultats 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat sur le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Vu, le compte de gestion provisoire arrêté par le comptable à la date du 31 janvier 2023.

Vu, le résultat de l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Saint-Gély-du-Fesc qui se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à 2022	10 521 981.98	11 113 726.69	591 738.71
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP)	-	1 700 000	1 700 000
	Résultat à affecter	-	-	2 291 738.71

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultat propre à 2022	2 665 787.66	3 743 509.45	1 077 721.79
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP)	-	4 462.08	4 462.08
	Résultat à affecter	-	-	1 082 183.87

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>TOTAL</b>	13 1787 769.64	16 561 692.22	3 373 922.58

Vu l'état des restes à réaliser (RAR) en investissement,

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser (RAR)	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	1 540 059.01	-	- 1 540 059.01

Il est proposé une reprise anticipée du résultat et son affectation sur le budget primitif 2023, telle que :

			Solde (+ ou -)
Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)		457 875.14
	Report en investissement au 001		1 082 183.87
	Report en Fonctionnement au 002		1 833 863.57

Vu le visa du comptable en date du 03/02/2023.

Monsieur Eric STEPHANY propose au conseil municipal que l'ensemble de ces montants soient inscrits dans le budget primitif 2023, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive devra intervenir après le vote du compte administratif

Le Conseil municipal ou l'exposé de monsieur STEPHANY et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 22

TB

2023-02-16 /04

L'an deux mille vingt-trois le seize février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le rapport d'orientation budgétaires présenté le 16 décembre 2022 ;  
Vu la présentation et le vote du résultat anticipé de l'exercice 2022 et son affectation ;  
Vu la maquette budgétaire en annexe ;

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2023 aux membres présents de l'assemblée.

La vue globale de ce document budgétaire par section est la suivante :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 820 268 €  
Recettes : 12 820 268 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 4 081 343 €  
Recettes : 4 081 343 €

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur STEPHANY et après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (V. Rivière, G. Fabre, Cl Courtois, Ch Pujol et JL Fellous), décide :

- De voter globalement le budget primitif 2023

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

  
Michèle LERNOUT



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE ST GELY DU FESC (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21340255500014

POSTE COMPTABLE : LES MATELLES

**M. 14**

**Budget primitif  
voté par nature**

**BUDGET : 17500 ST GELY DU FESC (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	26
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	30
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	49
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	85
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	86
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	87
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	89
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	91
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	94
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	95
D2 - Arrêté et signatures	96

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements publics de moins de 3 500 habitants et plus de 1 000 habitants et plus de 10 communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE  
34255VILLE DE ST GELY DU FESC  
17500 ST GELY DU FESC**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10031
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	1
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	970.07	
2	Produit des impositions directes/population	512.33	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	959.45	
4	Dépenses d'équipement brut/population	374.01	
5	Encours de dette/population	420.97	
6	DGF/population	110.88	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50.50	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104.90	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	39.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	43.90	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	12 820 268,00	10 986 404,43
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>R E P O R T S</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 833 863,57
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		12 820 268,00	12 820 268,00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 541 283,99	2 999 159,13
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	1 540 059,01	0,00
<b>R E P O R T S</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 082 183,87
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		4 081 343,00	4 081 343,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		16 901 611,00	16 901 611,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 781 888,00	0,00	4 450 908,84	4 450 908,84	4 450 908,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 124 600,00	0,00	5 348 837,00	5 348 837,00	5 348 837,00
014	Atténuations de produits	416 354,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	709 629,70	0,00	707 220,60	707 220,60	707 220,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 032 471,70</b>	<b>0,00</b>	<b>10 956 966,44</b>	<b>10 956 966,44</b>	<b>10 956 966,44</b>
66	Charges financières	110 300,00	0,00	112 017,56	112 017,56	112 017,56
67	Charges exceptionnelles	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	971,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 148 842,70</b>	<b>0,00</b>	<b>11 068 984,00</b>	<b>11 068 984,00</b>	<b>11 068 984,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 166 970,30		1 273 284,00	1 273 284,00	1 273 284,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	434 187,00		478 000,00	478 000,00	478 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 601 157,30</b>		<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 820 268,00</b>	<b>12 820 268,00</b>	<b>12 820 268,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	87 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 045 900,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
73	Impôts et taxes	6 526 618,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00
74	Dotations et participations	1 784 600,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	585 324,00	0,00	586 396,00	586 396,00	586 396,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 029 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 396,00</b>	<b>10 986 396,00</b>	<b>10 986 396,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	8,43	8,43	8,43
77	Produits exceptionnels	7 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 037 754,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 246,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 246,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 833 863,57</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 751 284,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	187 874,00	156 452,73	103 950,99	103 950,99	260 403,72
204	Subventions d'équipement versées	34 580,00	8 642,00	76 580,00	76 580,00	85 222,00
21	Immobilisations corporelles	3 663 772,07	1 373 864,28	1 007 752,00	1 007 752,00	2 381 616,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	51 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 937 426,07</b>	<b>1 538 959,01</b>	<b>2 128 282,99</b>	<b>2 128 282,99</b>	<b>3 667 242,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	382 000,00	1 100,00	413 001,00	413 001,00	414 101,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>382 000,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>414 101,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 319 426,07</b>	<b>1 540 059,01</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>4 081 343,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 246,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	70 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>82 246,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 401 672,07</b>	<b>1 540 059,01</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>4 081 343,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 081 343,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	140 072,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 936 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 176 072,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	449 000,00	0,00	699 999,99	699 999,99	699 999,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 002 875,21	0,00	457 875,14	457 875,14	457 875,14
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,73	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 453 975,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 630 047,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 247 875,13</b>	<b>1 247 875,13</b>	<b>1 247 875,13</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 166 970,30		1 273 284,00	1 273 284,00	1 273 284,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	434 187,00		478 000,00	478 000,00	478 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 601 157,30</b>		<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposé nouveau	Publié le	VOTE (3)	(- RAB + vote)
<b>TOTAL</b>		5 231 205,24	0,00	2 999 159,13	03/02/2023	034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	2 999 159,13



<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 082 183,87</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 751 284,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 450 908,84		4 450 908,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 348 837,00		5 348 837,00
014	Atténuations de produits	450 000,00		450 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	707 220,60		707 220,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	112 017,56	0,00	112 017,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	478 000,00	478 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 273 284,00	1 273 284,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>11 068 984,00</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>12 820 268,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	414 101,00	0,00	414 101,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	940 000,00		940 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	260 403,72	0,00	260 403,72
204	Subventions d'équipement versées	85 222,00	0,00	85 222,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 381 616,28	0,00	2 381 616,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 081 343,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 081 343,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 100 000,00		1 100 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 300 000,00		7 300 000,00
74	Dotations et participations	2 000 000,00		2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	586 396,00	0,00	586 396,00
76	Produits financiers	8,43	0,00	8,43
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>10 986 404,43</b>	<b>0,00</b>	<b>10 986 404,43</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 833 863,57</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	699 999,99	0,00	699 999,99
13	Subventions d'investissement	90 000,00	0,00	90 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		478 000,00	478 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 273 284,00	1 273 284,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>789 999,99</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>2 541 283,99</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 082 183,87</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>457 875,14</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 781 888,00</b>	<b>4 450 908,84</b>	<b>4 450 908,84</b>
60611	Eau et assainissement	110 800,00	144 772,00	144 772,00
60612	Energie - Electricité	392 000,00	873 357,00	873 357,00
60621	Combustibles	1 380,00	0,00	0,00
60622	Carburants	32 300,00	39 750,00	39 750,00
60623	Alimentation	95 902,00	128 178,00	128 178,00
60624	Produits de traitement	0,00	250,00	250,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	2 545,00	2 545,00
60631	Fournitures d'entretien	35 000,00	44 662,00	44 662,00
60632	Fournitures de petit équipement	138 655,00	178 523,00	178 523,00
60633	Fournitures de voirie	19 200,00	21 000,00	21 000,00
60636	Vêtements de travail	17 950,00	12 911,00	12 911,00
6064	Fournitures administratives	24 600,00	32 450,00	32 450,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 875,00	2 315,00	2 315,00
6067	Fournitures scolaires	51 679,00	45 023,00	45 023,00
6068	Autres matières et fournitures	27 187,00	36 774,00	36 774,00
611	Contrats de prestations de services	382 050,00	469 422,00	469 422,00
6132	Locations immobilières	270 700,00	203 006,25	203 006,25
6135	Locations mobilières	71 700,00	67 682,00	67 682,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 500,00	2 789,70	2 789,70
61521	Entretien terrains	333 000,00	325 850,00	325 850,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	72 500,00	108 970,00	108 970,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	66 500,00	41 000,00	41 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	243 000,00	215 400,00	215 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	35 000,00	35 000,00
61524	Entretien bois et forêts	3 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	36 000,00	54 612,00	54 612,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	67 706,00	67 706,00
6156	Maintenance	296 180,00	331 631,00	331 631,00
6168	Autres primes d'assurance	38 300,00	86 299,00	86 299,00
617	Etudes et recherches	43 800,00	5 300,00	5 300,00
6182	Documentation générale et technique	2 780,00	2 880,00	2 880,00
6184	Versements à des organismes de formation	34 800,00	79 514,00	79 514,00
6188	Autres frais divers	900,00	64 914,00	64 914,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	49 750,00	61 500,00	61 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	7 900,00	7 900,00
6228	Divers	3 000,00	1 900,00	1 900,00
6231	Annonces et insertions	41 270,00	23 852,00	23 852,00
6232	Fêtes et cérémonies	106 530,00	68 970,00	68 970,00
6236	Catalogues et imprimés	75 480,00	90 450,00	90 450,00
6237	Publications	43 000,00	51 200,00	51 200,00
6238	Divers	75 520,00	8 624,00	8 624,00
6241	Transports de biens	0,00	1 433,16	1 433,16
6247	Transports collectifs	18 050,00	14 300,00	14 300,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	16 000,00	16 000,00
6262	Frais de télécommunications	74 650,00	41 530,00	41 530,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	6 504,93	6 504,93
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 400,00	11 490,00	11 490,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	17 300,00	14 300,00	14 300,00
6288	Autres services extérieurs	280 450,00	251 676,00	251 676,00
63512	Taxes foncières	35 500,00	39 941,00	39 941,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	51,80	51,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 250,00	5 800,00	5 800,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 124 600,00</b>	<b>5 348 837,00</b>	<b>5 348 837,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	1 200,00	10 635,00	10 635,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	72 520,00	72 520,00
6331	Versement mobilité	15 000,00	14 558,00	14 558,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 000,00	15 016,00	15 016,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 000,00	52 556,00	52 556,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 300 000,00	2 279 098,00	2 279 098,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	33 100,00	36 153,00	36 153,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	7 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	528 000,00	605 608,00	605 608,00
64131	Rémunérations non tit.	586 300,00	646 767,00	646 767,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	3 700,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	23 508,00	23 508,00
64171	Apprentis - rémunérations	21 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié les positions nouvelles (3)	Vote (4)
			ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	520 000,00	559 802,00	559 802,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	705 000,00	772 026,00	772 026,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	150 000,00	158 197,00	158 197,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	14 961,00	14 961,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 300,00	9 368,00	9 368,00
64731	Allocations chômage versées directement	22 000,00	21 369,00	21 369,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	33 000,00	34 358,00	34 358,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	8 881,00	8 881,00
6488	Autres charges	25 000,00	13 456,00	13 456,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>416 354,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	416 354,00	450 000,00	450 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>709 629,70</b>	<b>707 220,60</b>	<b>707 220,60</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	2 100,00	3 800,00	3 800,00
6518	Autres	14 920,00	29 158,60	29 158,60
6531	Indemnités	135 000,00	138 000,00	138 000,00
6532	Frais de mission	200,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	12 500,00	9 448,00	9 448,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	300,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	259 685,00	275 266,00	275 266,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 000,00	15 000,00	15 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	20 674,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	100 000,00	81 000,00	81 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	250,00	22 236,00	22 236,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	125 000,00	116 760,00	116 760,00
658821	Secours d'urgence	5 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,70	2,00	2,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>10 032 471,70</b>	<b>10 956 966,44</b>	<b>10 956 966,44</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>110 300,00</b>	<b>112 017,56</b>	<b>112 017,56</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	112 000,00	107 500,00	107 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 000,00	2 266,85	2 266,85
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	2 300,00	2 250,71	2 250,71
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>971,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	971,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>10 148 842,70</b>	<b>11 068 984,00</b>	<b>11 068 984,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 166 970,30</b>	<b>1 273 284,00</b>	<b>1 273 284,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>434 187,00</b>	<b>478 000,00</b>	<b>478 000,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	434 187,00	478 000,00	478 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>11 750 000,00</b>	<b>12 820 268,00</b>	<b>12 820 268,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 820 268,00</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 216,57



= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>87 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	76 000,00	0,00	0,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	11 380,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 045 900,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>
7018	Autres ventes de produits finis	70 000,00	88 400,00	88 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 000,00	30 000,00	30 000,00
70312	Redevances funéraires	3 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	31 300,00	1 300,00	1 300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	19 700,00	6 000,00	6 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	6 500,00	6 500,00	6 500,00
704	Travaux	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 400,00	3 400,00	3 400,00
70631	Redevances services à caractère sportif	67 000,00	67 000,00	67 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7066	Redevances services à caractère social	360 000,00	450 000,00	450 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	400 000,00	370 400,00	370 400,00
70688	Autres prestations de services	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 526 618,00</b>	<b>7 300 000,00</b>	<b>7 300 000,00</b>
73111	Impôts directs locaux	5 360 000,00	5 660 000,00	5 660 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73211	Attribution de compensation	504 701,00	515 572,00	515 572,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 600,00	2 600,00	2 600,00
7336	Droits de place	0,00	30 000,00	30 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	37 317,00	37 300,00	37 300,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	220 000,00	190 000,00	190 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000,00	862 528,00	862 528,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 784 600,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	860 000,00	860 000,00	860 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	300 000,00	300 000,00	300 000,00
744	FCTVA	67 000,00	67 000,00	67 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	510 000,00	687 400,00	687 400,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	22 600,00	80 000,00	80 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	600,00	600,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>585 324,00</b>	<b>586 396,00</b>	<b>586 396,00</b>
752	Revenus des immeubles	561 224,00	561 824,00	561 824,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	18 600,00	24 572,00	24 572,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>10 029 822,00</b>	<b>10 986 396,00</b>	<b>10 986 396,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>8,43</b>	<b>8,43</b>
761	Produits de participations	0,00	8,43	8,43
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>7 932,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	1 200,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 732,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>10 037 754,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 246,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 050 000,00</b>	<b>10 986 404,43</b>	<b>10 986 404,43</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 833 863,57</b>
--	---------------------

=

Envoyé en préfecture le 28/02/2023  
 Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023  
 ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

Vote (4) **SLOW**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié le 28/02/2023	Vote (4)
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>12 820 268,00</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>187 874,00</b>	<b>103 950,99</b>	<b>103 950,99</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	63 600,00	63 600,00
2031	Frais d'études	103 520,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	3 464,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	80 890,00	19 644,99	19 644,99
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	5 706,00	5 706,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>34 580,00</b>	<b>76 580,00</b>	<b>76 580,00</b>
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	45 000,00	45 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	34 580,00	31 580,00	31 580,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>3 663 772,07</b>	<b>1 007 752,00</b>	<b>1 007 752,00</b>
2111	Terrains nus	28 000,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	130 000,00	240 000,00	240 000,00
2116	Cimetières	19 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	20 000,00	20 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	66 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	47 900,00	8 000,00	8 000,00
21318	Autres bâtiments publics	562 950,00	170 000,00	170 000,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	247 462,00	247 462,00
2151	Réseaux de voirie	1 972 600,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	66 700,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	30 000,00	49 500,00	49 500,00
21534	Réseaux d'électrification	150 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	110 000,00	110 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 400,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 400,00	55 000,00	55 000,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	146 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	257 807,07	59 100,00	59 100,00
2184	Mobilier	61 915,00	45 940,00	45 940,00
2188	Autres immobilisations corporelles	99 100,00	2 750,00	2 750,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>51 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	1 200,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00	0,00
<b>11</b>	<b>Opération d'équipement n° 11 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>915 000,00</b>	<b>915 000,00</b>
<b>12</b>	<b>Opération d'équipement n° 12 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 937 426,07</b>	<b>2 128 282,99</b>	<b>2 128 282,99</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>382 000,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>413 001,00</b>
1641	Emprunts en euros	380 000,00	413 000,00	413 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1,00	1,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>382 000,00</b>	<b>413 001,00</b>	<b>413 001,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 319 426,07</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>12 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13918	Autres subventions d'équipement	12 246,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151	Réseaux de voirie	70 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>82 246,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>4 401 672,07</b>	<b>2 541 283,99</b>	<b>2 541 283,99</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

1 540 059,01

Envoyé en préfecture le 28/02/2023  
 Reçu en préfecture le 28/02/2023  
 Publiée en propositions nouvelles (3)  
 ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>0,00</b>
			=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>4 081 343,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>140 072,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
1312	Subv. transf. Régions	0,00	90 000,00	90 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 072,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	30 000,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>1 936 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 936 000,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 176 072,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 451 875,21</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>
10222	FCTVA	279 000,00	499 999,99	499 999,99
10226	Taxe d'aménagement	170 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 002 875,21	457 875,14	457 875,14
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>900,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 453 975,94</b>	<b>1 157 875,13</b>	<b>1 157 875,13</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 630 047,94</b>	<b>1 247 875,13</b>	<b>1 247 875,13</b>
021	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>1 166 970,30</b>	<b>1 273 284,00</b>	<b>1 273 284,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>434 187,00</b>	<b>478 000,00</b>	<b>478 000,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	23 513,00	3 389,00	3 389,00
28031	Frais d'études	1 699,00	11 444,00	11 444,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	586,00	422,00	422,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00	385,00	385,00
28051	Concessions et droits similaires	24 931,00	22 142,00	22 142,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 333,00	14 334,00	14 334,00
28132	Immeubles de rapport	65 400,00	64 781,00	64 781,00
281538	Autres réseaux	4 772,00	4 277,00	4 277,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	49 789,00	54 133,00	54 133,00
281571	Matériel roulant	15 402,00	15 402,00	15 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	447,00	262,00	262,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 445,00	7 960,00	7 960,00
28182	Matériel de transport	14 540,00	19 159,00	19 159,00
28183	Matériel de bureau et informatique	95 778,00	104 405,00	104 405,00
28184	Mobilier	33 864,00	31 489,00	31 489,00
28188	Autres immo. corporelles	77 688,00	124 016,00	124 016,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 601 157,30</b>	<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>5 231 205,24</b>	<b>2 999 159,13</b>	<b>2 999 159,13</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 082 183,87</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 081 343,00</b>
---	---------------------



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)  
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE DU PATUS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>915 000,00</b>	<b>b 915 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-915 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)  
LIBELLE : RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>b 25 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-25 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	444 581	319 851	3 200	197 600	54 462	206 090	127 000	0	0	1 128 600	59 900	2 541 284
- Equipements municipaux (2)		319 851	3 200	197 600	54 462	206 090	82 000	0	0	1 128 600	59 900	2 051 703
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	45 000	0	0	0	0	76 580
- Opérations financières	444 581											444 581
Dépenses d'ordre	0											0
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>444 581</b>	<b>319 851</b>	<b>3 200</b>	<b>197 600</b>	<b>54 462</b>	<b>206 090</b>	<b>127 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 128 600</b>	<b>59 900</b>	<b>2 541 284</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>9 742</b>	<b>50 520</b>	<b>85 534</b>	<b>22 187</b>	<b>12 158</b>	<b>995 958</b>	<b>0</b>	<b>2 207</b>	<b>0</b>	<b>264 322</b>	<b>97 432</b>	<b>1 540 059</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>454 323</b>	<b>370 371</b>	<b>88 734</b>	<b>219 787</b>	<b>66 620</b>	<b>1 202 048</b>	<b>127 000</b>	<b>2 207</b>	<b>0</b>	<b>1 392 922</b>	<b>157 332</b>	<b>4 081 343</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 999 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 999 159</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 082 184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 082 184</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>4 081 343</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 081 343</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 345 255</b>	<b>2 774 789</b>	<b>918 506</b>	<b>2 157 613</b>	<b>209 950</b>	<b>959 815</b>	<b>89 004</b>	<b>1 020 140</b>	<b>41 081</b>	<b>2 225 634</b>	<b>78 481</b>	<b>12 820 268</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 345 255</b>	<b>2 774 789</b>	<b>918 506</b>	<b>2 157 613</b>	<b>209 950</b>	<b>959 815</b>	<b>89 004</b>	<b>1 020 140</b>	<b>41 081</b>	<b>2 225 634</b>	<b>78 481</b>	<b>12 820 268</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>8 548 308</b>	<b>337 500</b>	<b>0</b>	<b>522 800</b>	<b>3 400</b>	<b>349 000</b>	<b>0</b>	<b>753 224</b>	<b>140 000</b>	<b>214 572</b>	<b>117 600</b>	<b>10 986 404</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 833 864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 833 864</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>10 382 172</b>	<b>337 500</b>	<b>0</b>	<b>522 800</b>	<b>3 400</b>	<b>349 000</b>	<b>0</b>	<b>753 224</b>	<b>140 000</b>	<b>214 572</b>	<b>117 600</b>	<b>12 820 268</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>454 323</b>	<b>370 371</b>	<b>88 734</b>	<b>219 787</b>	<b>66 620</b>	<b>1 202 048</b>	<b>127 000</b>	<b>2 207</b>	<b>0</b>	<b>1 392 922</b>	<b>157 332</b>	<b>4 081 343</b>
Dépenses réelles		454 323	370 371	88 734	219 787	66 620	1 202 048	127 000	2 207	0	1 392 922	157 332	4 081 343
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	414 101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	414 101
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	41 772	0	5 460	12 158	48 655	0	0	0	145 728	6 631	260 404
204	Subventions d'équipement versées	40 222	0	0	0	0	0	45 000	0	0	0	0	85 222
21	Immobilisations corporelles	0	328 600	88 734	214 327	54 462	1 153 393	82 000	2 207	0	307 194	150 701	2 381 616
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	940 000	0	940 000
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	915 000	0	915 000
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 999 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 999 159</b>
Recettes réelles		1 247 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 247 875
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 157 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 157 875
13	Subventions d'investissement	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 751 284</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 751 284</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 273 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 273 284
040	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	2 345 255	2 774 789	918 506	2 157 613	209 950	959 815	89 004	1 020 140	41 081	2 225 634	78 481	12 820 268
Dépenses réelles	593 971	2 774 789	918 506	2 157 613	209 950	959 815	89 004	1 020 140	41 081	2 225 634	78 481	11 068 984
011 Charges à caractère général	31 953	1 238 816	128 960	812 208	206 563	627 800	8 004	235 681	41 081	1 065 295	54 547	4 450 909
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	1 258 678	509 890	1 322 469	3 387	332 015	0	784 459	0	1 137 939	0	5 348 837
014 Atténuations de produits	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	0	277 295	279 656	22 936	0	0	81 000	0	0	22 400	23 934	707 221
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	112 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 018
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 751 284</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 751 284</b>



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			
023	Virement à la section d'investissement	1 273 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 273 284
042	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 548 308	337 500	0	522 800	3 400	349 000	0	753 224	140 000	214 572	117 600	10 986 404
Recettes réelles		8 548 308	337 500	0	522 800	3 400	349 000	0	753 224	140 000	214 572	117 600	10 986 404
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	108 300	66 900	0	390 400	3 400	244 000	0	287 000	0	0	0	1 100 000
73	Impôts et taxes	7 077 400	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000	32 600	7 300 000
74	Dotations et participations	1 312 600	0	0	132 400	0	105 000	0	450 000	0	0	0	2 000 000
75	Autres produits de gestion courante	50 000	270 600	0	0	0	0	0	16 224	140 000	24 572	85 000	586 396
76	Produits financiers	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 345 254,56	2 774 789,14	0,00	0,00	5 120 043,70
Dépenses de l'exercice		2 345 254,56	2 774 789,14	0,00	0,00	5 120 043,70
011	Charges à caractère général	31 953,00	1 238 816,14	0,00	0,00	1 270 769,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 258 678,00	0,00	0,00	1 258 678,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 273 284,00	0,00	0,00	0,00	1 273 284,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	277 295,00	0,00	0,00	277 295,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	112 017,56	0,00	0,00	0,00	112 017,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		10 382 172,00	337 500,00	0,00	0,00	10 719 672,00
Recettes de l'exercice		8 548 308,43	337 500,00	0,00	0,00	8 885 808,43
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	108 300,00	66 900,00	0,00	0,00	175 200,00
73	Impôts et taxes	7 077 400,00	0,00	0,00	0,00	7 077 400,00
74	Dotations et participations	1 312 600,00	0,00	0,00	0,00	1 312 600,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	270 600,00	0,00	0,00	320 600,00
76	Produits financiers	8,43	0,00	0,00	0,00	8,43
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 833 863,57	0,00	0,00	0,00	1 833 863,57
<b>SOLDE (2)</b>		8 036 917,44	-2 437 289,14	0,00	0,00	5 599 628,30



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
<b>DEPENSES (2)</b>		1 989 563,14	166 550,00	92 999,00	251 228,00	166 758,00	96 760,00	10 931,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		1 989 563,14	166 550,00	92 999,00	251 228,00	166 758,00	96 760,00	10 931,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	963 799,14	12 000,00	0,00	88 785,00	163 301,00	0,00	10 931,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 002 944,00	0,00	92 999,00	159 278,00	3 457,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	22 820,00	154 550,00	0,00	3 165,00	0,00	96 760,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		271 000,00	0,00	0,00	30 000,00	6 500,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		271 000,00	0,00	0,00	30 000,00	6 500,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	400,00	0,00	0,00	30 000,00	6 500,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	270 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		-1 718 563,14	-166 550,00	-92 999,00	-221 228,00	-160 258,00	-96 760,00	19 069,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002  
ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
		918 506,00	0,00	918 506,00
Dépenses de l'exercice		918 506,00	0,00	918 506,00
011	Charges à caractère général	128 960,00	0,00	128 960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	509 890,00	0,00	509 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	279 656,00	0,00	279 656,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>				
		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-918 506,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-918 506,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		62 426,00	0,00	578 172,00	277 908,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	62 426,00	0,00	578 172,00	277 908,00	0,00
011	Charges à caractère général	62 426,00	0,00	63 892,00	2 642,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	509 890,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 390,00	275 266,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-62 426,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-578 172,00</b>	<b>-277 908,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		31 419,00	1 065 688,00	0,00	0,00	0,00	1 060 506,00	2 157 613,00
Dépenses de l'exercice		31 419,00	1 065 688,00	0,00	0,00	0,00	1 060 506,00	2 157 613,00
011	Charges à caractère général	0,00	397 322,00	0,00	0,00	0,00	414 886,00	812 208,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 419,00	645 430,00	0,00	0,00	0,00	645 620,00	1 322 469,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	22 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 936,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	502 800,00	522 800,00
Recettes de l'exercice		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	502 800,00	522 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	370 400,00	390 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 400,00	132 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-31 419,00	-1 045 688,00	0,00	0,00	0,00	-557 706,00	-1 634 813,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			Sous-fonction 26	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	261 Médecine scolaire	262 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		587 139,00	478 549,00	0,00	391 129,00	0,00	0,00	0,00	669 377,00
Dépenses de l'exercice		587 139,00	478 549,00	0,00	391 129,00	0,00	0,00	0,00	669 377,00
011	Charges à caractère général	115 479,00	281 843,00	0,00	358 597,00	0,00	0,00	0,00	56 289,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	465 174,00	180 256,00	0,00	32 532,00	0,00	0,00	0,00	613 088,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 486,00	16 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		8 000,00	12 000,00	0,00	300 400,00	0,00	0,00	0,00	202 400,00
Recettes de l'exercice		8 000,00	12 000,00	0,00	300 400,00	0,00	0,00	0,00	202 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	12 000,00	0,00	300 400,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-579 139,00	-466 549,00	0,00	-90 729,00	0,00	0,00	0,00	-466 977,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	11 207,00	198 743,00	209 950,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	11 207,00	198 743,00	209 950,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	11 207,00	195 356,00	206 563,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	3 387,00	3 387,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-11 207,00	-195 343,00	-206 550,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 207,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	412 066,26	547 749,00	959 815,26
011	Charges à caractère général	0,00	412 066,26	215 734,00	627 800,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	332 015,00	332 015,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	349 000,00	349 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	244 000,00	244 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-412 066,26	-198 749,00	-610 815,26



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		241 359,00	116 709,00	0,00	50 294,26	3 704,00	214 295,00	333 454,00	0,00
Dépenses de l'exercice		241 359,00	116 709,00	0,00	50 294,26	3 704,00	214 295,00	333 454,00	0,00
011	Charges à caractère général	241 359,00	116 709,00	0,00	50 294,26	3 704,00	71 137,00	144 597,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 158,00	188 857,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	114 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	114 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	69 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	45 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-241 359,00	-116 709,00	0,00	-50 294,26	-3 704,00	20 705,00	-219 454,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
		3 871,00	85 133,00	89 004,00
Dépenses de l'exercice		3 871,00	85 133,00	89 004,00
011	Charges à caractère général	3 871,00	4 133,00	8 004,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	81 000,00	81 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>				
		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-3 871,00</b>	<b>-85 133,00</b>	<b>-89 004,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act <sup>e</sup> pour l'enfance et l'adolescence	523 Act <sup>e</sup> pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		3 871,00	0,00	0,00	84 557,00	0,00	0,00	576,00	0,00
Dépenses de l'exercice		3 871,00	0,00	0,00	84 557,00	0,00	0,00	576,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 871,00	0,00	0,00	3 557,00	0,00	0,00	576,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-3 871,00	0,00	0,00	-84 557,00	0,00	0,00	-576,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>116 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>903 816,00</b>	<b>1 020 140,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	116 324,00	0,00	0,00	903 816,00	1 020 140,00
011	Charges à caractère général	0,00	114 303,00	0,00	0,00	121 378,00	235 681,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 021,00	0,00	0,00	782 438,00	784 459,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>16 224,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>725 000,00</b>	<b>753 224,00</b>
Recettes de l'exercice		16 224,00	12 000,00	0,00	0,00	725 000,00	753 224,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	12 000,00	0,00	0,00	275 000,00	287 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>16 224,00</b>	<b>-104 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-178 816,00</b>	<b>-266 916,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		41 081,00	0,00	0,00	0,00	41 081,00
Dépenses de l'exercice		41 081,00	0,00	0,00	0,00	41 081,00
011	Charges à caractère général	41 081,00	0,00	0,00	0,00	41 081,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
Recettes de l'exercice		140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>98 919,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 919,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		297 360,00	1 903 350,00	24 924,00	2 225 634,00
Dépenses de l'exercice		297 360,00	1 903 350,00	24 924,00	2 225 634,00
011	Charges à caractère général	297 360,00	758 011,00	9 924,00	1 065 295,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 137 939,00	0,00	1 137 939,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 400,00	15 000,00	22 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		214 572,00	0,00	0,00	214 572,00
Recettes de l'exercice		214 572,00	0,00	0,00	214 572,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 572,00	0,00	0,00	24 572,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-82 788,00</b>	<b>-1 903 350,00</b>	<b>-24 924,00</b>	<b>-2 011 062,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	13 462,00	283 898,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	13 462,00	283 898,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	13 462,00	283 898,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 272,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 300,00</b>	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	196 272,00	0,00	18 300,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	6 272,00	0,00	18 300,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 462,00</b>	<b>-87 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 300,00</b>	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act <sup>e</sup> spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	<b>DEPENSES (2)</b>	1 289 585,00	7 904,00	243 422,00	362 439,00	0,00	24 924,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 289 585,00	7 904,00	243 422,00	362 439,00	0,00	24 924,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	144 246,00	7 904,00	243 422,00	362 439,00	0,00	9 924,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 137 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-1 289 585,00	-7 904,00	-243 422,00	-362 439,00	0,00	-24 924,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>76 407,44</b>	<b>2 073,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 481,04</b>
Dépenses de l'exercice		76 407,44	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 481,04
011	Charges à caractère général	54 547,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 547,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 860,00	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 933,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>87 600,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 600,00</b>
Recettes de l'exercice		87 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 600,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 600,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>11 192,56</b>	<b>27 926,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 118,96</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		454 323,00	370 371,24	0,00	0,00	824 694,24
Dépenses de l'exercice		444 581,00	319 850,99	0,00	0,00	764 431,99
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	413 001,00	0,00	0,00	0,00	413 001,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 350,99	0,00	0,00	25 350,99
204	Subventions d'équipement versées	31 580,00	0,00	0,00	0,00	31 580,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	294 500,00	0,00	0,00	294 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		9 742,00	50 520,25	0,00	0,00	60 262,25
<b>RECETTES (2)</b>		4 081 343,00	0,00	0,00	0,00	4 081 343,00
Recettes de l'exercice		2 999 159,13	0,00	0,00	0,00	2 999 159,13
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 273 284,00	0,00	0,00	0,00	1 273 284,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	478 000,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 157 875,13	0,00	0,00	0,00	1 157 875,13
13	Subventions d'investissement	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 082 183,87	0,00	0,00	0,00	1 082 183,87
<b>SOLDE (2)</b>		<b>3 627 020,00</b>	<b>-370 371,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 256 648,76</b>

Publié le

ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		344 861,64	10 000,00	0,00	6 660,00	8 849,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		307 850,99	10 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 350,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	282 500,00	10 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		37 010,65	0,00	0,00	6 660,00	6 849,60	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

Sous-fonction 02



ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-344 861,64</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 660,00</b>	<b>-8 849,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		88 733,84	0,00	88 733,84
Dépenses de l'exercice		3 200,00	0,00	3 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 200,00	0,00	3 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		85 533,84	0,00	85 533,84
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-88 733,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-88 733,84</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>4 557,84</b>	<b>0,00</b>	<b>84 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		4 557,84	0,00	80 976,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-4 557,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	218 002,80	0,00	0,00	0,00	1 783,79	219 786,59
Dépenses de l'exercice		0,00	197 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	197 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	20 402,80	0,00	0,00	0,00	1 783,79	22 186,59
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-218 002,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 783,79</b>	<b>-219 786,59</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>7 284,70</b>	<b>210 718,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 074,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>709,79</b>
Dépenses de l'exercice		2 000,00	195 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	195 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		5 284,70	15 118,10	0,00	1 074,00	0,00	0,00	0,00	709,79
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-7 284,70</b>	<b>-210 718,10</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 074,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-709,79</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	20 000,00	46 620,40	66 620,40
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	20 000,00	34 462,00	54 462,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	34 462,00	54 462,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	12 158,40	12 158,40
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine		Publié le	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers			0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports			0,00				0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>			0,00				0,00		-20 000,00	-46 620,40	-66 620,40	

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 166 947,29	35 100,48	1 202 047,77
Dépenses de l'exercice		0,00	181 500,00	24 590,00	206 090,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	181 500,00	24 590,00	206 090,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	985 447,29	10 510,48	995 957,77
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-1 166 947,29</b>	<b>-35 100,48</b>		<b>-1 202 047,77</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		432 357,69	2 628,00	0,00	731 961,60	0,00	1 483,92	33 616,56	0,00
Dépenses de l'exercice		31 500,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	750,00	23 840,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 500,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	750,00	23 840,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		400 857,69	2 628,00	0,00	581 961,60	0,00	733,92	9 776,56	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-432 357,69</b>	<b>-2 628,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-731 961,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 483,92</b>	<b>-33 616,56</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	127 000,00	127 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	127 000,00	127 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	45 000,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	82 000,00	82 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-127 000,00	-127 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-127 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	2 206,50	2 206,50
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	2 206,50	2 206,50
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 206,50</b>	<b>-2 206,50</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70	71	72	Aides à l'accès	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		254 028,40	1 138 893,18	0,00	1 392 921,58
Dépenses de l'exercice		110 000,00	1 018 600,00	0,00	1 128 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	78 600,00	0,00	78 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	940 000,00	0,00	940 000,00
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	915 000,00	0,00	915 000,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		144 028,40	120 293,18	0,00	264 321,58
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00





(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Publié le	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-254 028,40</b>	<b>-1 138 893,18</b>	<b>0,00</b>		<b>-1 392 921,58</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	254 028,40	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	144 028,40	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-254 028,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>87 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>999 491,20</b>	<b>51 791,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Dépenses de l'exercice		78 600,00	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	0,00	915 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		9 010,80	0,00	59 491,20	51 791,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-87 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-999 491,20</b>	<b>-51 791,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**


**IV**

**A1.2**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		157 332,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 332,08
Dépenses de l'exercice		59 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		97 432,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 432,08
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023  
 Reçu en préfecture le 28/02/2023  
 Publié le 28/02/2023  
 ID : 034-213402555-20230216-FIN\_2023\_03-BF  


(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-157 332,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-157 332,08</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					8 076 021,05									
1641 Emprunts en euros (total)					8 076 021,05									
00003417440 (162)	CREDIT AGRICOLE	20/11/2019		25/07/2020	2 500 000,00	F	FIXE	0,730	0,745		T	P	O	A-1
089477792P (158)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/07/2004		30/08/2005	118 674,00	V	LIVRETA	4,050	3,395		A	P	O	A-1
1212437 (160)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012		01/02/2013	1 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,511		A	P	O	A-1
A17110I3000 (159)	CAISSE D'EPARGNE	06/01/2012		25/08/2012	1 500 000,00	F	FIXE	4,710	4,846		T	C	O	A-1
MIN021413EUR EX DEXIA 50130715	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/02/2000		01/06/2000	457 347,05	F	FIXE	5,200	5,200		A	P	O	A-4
MON502187EUR (161)	BANQUE POSTALE	16/12/2014		01/06/2015	1 000 000,00	F	FIXE	2,360	2,382		T	C	O	A-1
MON542239EUR (163)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/03/2022		01/08/2022	1 500 000,00	F	FIXE	1,380	1,421		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>8 076 021,05</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		5 527 801,04					411 756,91	105 415,19	0,00	32 526,75
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 527 801,04					411 756,91	105 415,19	0,00	32 526,75
00003417440 (162)	N	0,00	A-1	2 207 075,39	17,32	F	FIXE	0,730	118 673,52	15 787,28	0,00	2 817,07
089477792P (158)	N	0,00	A-1	57 679,20	11,66	V	LIVRETA	2,796	4 541,59	1 612,50	0,00	503,23
1212437 (160)	N	0,00	A-1	408 934,61	4,08	F	FIXE	4,510	74 734,88	18 442,95	0,00	13 792,29
A1711013000 (159)	N	0,00	A-1	712 500,00	9,40	F	FIXE	4,710	75 000,00	32 234,07	0,00	3 018,94
MIN021413EUR EX DEXIA 50130715	N	0,00	A-1	59 111,84	1,42	F	FIXE	5,200	28 806,92	3 073,82	0,00	7 967,61
MON502187EUR (161)	N	0,00	A-1	612 500,00	12,17	F	FIXE	2,360	50 000,00	14 012,50	0,00	1 130,56
MON542239EUR (163)	N	0,00	A-1	1 470 000,00	24,33	F	FIXE	1,380	60 000,00	20 252,07	0,00	3 297,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>5 527 801,04</b>					<b>411 756,91</b>	<b>105 415,19</b>	<b>0,00</b>	<b>32 526,75</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

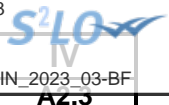
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A2.3**

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 527 801,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 153.00 €	2022-03-29



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>413 000,00</b>	<b>I 413 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>413 000,00</b>	<b>413 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	413 000,00	413 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>413 000,00</b>	<b>1 540 059,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 953 059,01</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

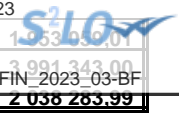
A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 451 283,99</b>	<b>III 2 451 283,99</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>699 999,99</b>	<b>699 999,99</b>
10222	FCTVA	499 999,99	499 999,99
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	200 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 751 284,00</b>	<b>1 751 284,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 389,00	3 389,00
28031	Frais d'études	11 444,00	11 444,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	422,00	422,00
28046	Attributions compensation investissement	385,00	385,00
28051	Concessions et droits similaires	22 142,00	22 142,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00	14 334,00
28132	Immeubles de rapport	64 781,00	64 781,00
281538	Autres réseaux	4 277,00	4 277,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	54 133,00	54 133,00
281571	Matériel roulant	15 402,00	15 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	262,00	262,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 960,00	7 960,00
28182	Matériel de transport	19 159,00	19 159,00
28183	Matériel de bureau et informatique	104 405,00	104 405,00
28184	Mobilier	31 489,00	31 489,00
28188	Autres immo. corporelles	124 016,00	124 016,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 273 284,00	1 273 284,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 451 283,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 082 183,87</b>	<b>457 875,14</b>	<b>3 991 343,00</b>

Montant



<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.



## IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362			CCAS	Association	81 000,00
65738			OCCE COOP SCOL MAT PATUS	Association	3 294,00
65738			OCCE COOP SCOL MAT ROMPUDE	Association	3 192,00
65738			OCCE ECOLE GRAND RUE	Association	3 178,00
65738			OCCE PRIMAIRE PATUS	Association	5 303,00
65738			OCCE ALENEPRIMAIRE VALENE	Association	5 613,00
65738			OCCE RASED	Association	1 467,00
65738			OCCE SCOL PRIM VALENE ULIS	Association	189,00
6574			FABLAB	Association	20 000,00
6574			AMICALE PARENTS D ELEVES	Association	500,00
6574			ANCIENES COMBATANTS	Association	500,00
6574			FCPE	Association	400,00
6574			PREVENTION ROUTIERE	Association	300,00
6574			PSL RESPECT ANIMAL	Association	0,00
6574			OCE LOU PATUS	Association	5 000,00
6574			ASS ARTISTIQUE MONET	Association	2 000,00
6574			BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	Association	6 500,00
6574			ECLATS DE LIRE	Association	450,00
6574			ECOLE MUSIQUE LE DIAPASON	Association	12 000,00
6574			MOSAIQUE EN CHUR	Association	300,00
6574			PLEIN CHANT	Association	200,00
6574			SOC MEMBRES LEGION D HONNEUR	Association	500,00
6574			TIENS ON SONNE	Association	2 000,00
6574			AMIS DES SCIENCES	Association	1 000,00
6574			BOULE ST GILOISE	Association	500,00
6574			CLUB ALPIN	Association	1 500,00
6574			SOC CHASSE DE ST GELY	Association	1 000,00
6574			ST GELY NATURE	Association	460,00
6574			ASS RETRAITE SPORTIVE	Association	1 800,00
6574			FOYER RURAL	Association	5 000,00
6574			LE DYNAMIC	Association	1 600,00
6574			ST GELY ATHLETISME	Association	800,00
6574			ST GELY BADMINTON	Association	1 200,00
6574			ST GELY BASKETBALL	Association	10 000,00
6574			ST GELY CANOE	Association	550,00
6574			ST GELY COUREURS DE FONDS	Association	600,00
6574			AUORE SPORTIVE FOOTBALL	Association	11 000,00
6574			JUDO CLUB	Association	3 000,00
6574			OXY GYM	Association	800,00
6574			ST GELY ST LOUP RUGBY	Association	2 500,00
6574			TAE KWON DO ST GELY	Association	800,00
6574			TENNIS CLUB	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Publié le N° de la notice juridique de ID : 034-213402555-20230216-FIN_2023_03-BF	Montant de la
6574			PSGC TENNIS DE TABLE	Association	2 500,00
6574			VELO CLUB	Association	500,00
6574			ST GILOIS VOLLEY BALL	Association	10 000,00
6574			ECOLE RUGBY PSL	Association	1 000,00
6574			J AI RENDEZ VOUS AVEC VOUS	Association	2 500,00
6574			CAP ST GELY	Association	500,00
6574			AS GOLF PIC ST LOUP	Association	500,00
6574			ST GELY GRS	Association	2 000,00
6574			RUGBY TAMALOU	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>26,00</b>	<b>1,00</b>	<b>27,00</b>	<b>24,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24,00</b>
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	C	4,00	1,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>33,00</b>	<b>23,00</b>	<b>56,00</b>	<b>55,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55,00</b>
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	19,00	17,00	36,00	35,00	0,00	35,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	8,00	1,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	5,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	7,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>8,00</b>	<b>6,00</b>	<b>14,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>
Auxil de puériculture de cl exceptionnel	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxil de puériculture de cl normale	B	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Educateur de jeunes enfants	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur jeunes enfants cl except	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Educateur A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>2,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint d'animation	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>85,00</b>	<b>40,00</b>	<b>125,00</b>	<b>121,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1**

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>
<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	43,35	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	107,01	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALET Sylvain	
BUFFET Armelle	
BURTE Patrick	
CAPELLI Laure	
CAUSSIDIER-ALBOUY Agnès	
COURTOIS Claude	
CREISSENT Cécile	
FABRE Guillaume	
FABRE Nicolas	
FAY Christine	
FELLOUS Jean-Louis	
GODIN Stéphanie	
LAMOR Annie	
LECLANT Philippe	
LERNOUT Michèle	
MAROT Michel	
MASSART Emmanuel	
MEYOUR Anne	
MICHAUDET Michel	
NAUDI Christiane	
ORTEGA Jean-François	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

PAMS Michel	
PERIDIER Bernard	
PUJOL Christine	
RAFFARD-HERIN Sophie	
RIVIERE Valérie	
STEPHANY Eric	
TAURAN Hélène	
TRINH-DUC Philippe	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 22

/SN

2023-02-16 / 05

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A TENDANCE SPORTIVE – ANNEE 2023**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente aux membres de l'assemblée les dossiers de demande de subvention des associations à tendance sportive reçus pour l'année 2023.

Il précise que les dossiers remis par les associations, accompagnés de l'ensemble des pièces indispensables à l'appui de leur demande, ont été étudiés individuellement.

Mesdames, Ch FAY, A. LAMOR et Messieurs S. ALET, M. MAROT, M. MICHAUDET ayant un intérêt direct ou indirect au sein des associations, ne prennent pas part à la discussion et ne participent pas au vote.

Ces documents ayant été examinés, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Association de la Retraite Sportive - ARS	1 800,00 €
Grand Pic St Loup - Saint Gély Athlétisme	800,00 €
Association Saint Gély – Saint Clément Badminton	1 200,00 €
Saint Gély Basket ball	10 000,00 €
La Boule St Gilloise	500,00 €
Canoë Kayak du Collège F. Villon	550,00 €
Cap St Gély	500,00 €
Club Alpin Français	1 500,00 €
Amicale Saint Gilloise des Coureurs de Fonds	600,00 €
Aurore Sportive Football	11 000,00 €
Foyer Rural	5 000,00 €
Association Sportive Golf du Pic St Loup	500,00 €
St Gély GRS	2 000,00 €
Judo Club Saint Gély	3 000,00 €
Oxy'Gym	800,00 €
Ecole de Rugby du Pic St Loup	1 000,00 €
Société de Chasse	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le **MONTANT**

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 034-213402555-20230216-DGS\_2023\_05-DE

ASSOCIATION	
Saint Gély Nature	
Tae Kwon Do Club St Gély	800,00 €
Les Tamaloup – Les Vétérans du Pic	500,00 €
Tennis Club Saint Gély	2 000,00 €
PSGC Tennis de Table	2 500,00 €
Vélo Club Saint Gillois	500,00 €
Volley Club St Gillois	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 510,00 €</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Messieurs G. FABRE G, CI COURTOIS et Madame V. RIVIERE)

- Décide d'attribuer une subvention aux associations à tendance sportive désignées ci-dessus,
- Précise que les crédits sont prévus au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 23

/SN

2023-02-16 / 06

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A TENDANCE NON SPORTIVE – ANNEE 2023

Madame Michèle LERNOUT, Maire, présente aux membres de l'assemblée les dossiers de demande de subvention des associations à tendance non sportive reçus pour l'année 2023.

Elle précise que les dossiers remis par les associations, accompagnés de l'ensemble des pièces indispensables à l'appui de leur demande, ont été étudiés individuellement.

Messieurs E. STEPHANY, Ph LECLANT, JL FELLOUS et Madame Ch PUJOL ayant un intérêt direct ou indirect au sein des associations, ne prennent pas part à la discussion et ne participent pas au vote.

Ces documents ayant été examinés, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Amicale des Parents d'élèves	500,00 €
Anciens Combattants Saint Gély Pic St Loup	500,00 €
Association Artistique Monet	2 000,00 €
ASTECC - PSL	1 000,00 €
Bibliothèque pour tous	6 500,00 €
Eclats de Lire (bibliothèque scolaire)	450,00 €
FCPE – Conseil Local de Saint Gély	400,00 €
Ecole de Musique « le Diapason »	12 000,00 €
J'ai rendez-vous avec vous	2 500,00 €
Club le Dynamic	1 600,00 €
Mosaïque Cœur du Pic	300,00 €
Plein Chant – Ensemble vocal Chœur Battant	200,00 €
Prévention Routière	300,00 €
SMLH – Légion d'Honneur section Hérault	500,00 €
Tiens on sonne	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 750,00 €</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame LERNOUT, et, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (Messieurs G. FABRE G, CI COURTOIS et Madame V. RIVIERE)

- Décide d'attribuer une subvention aux associations à tendance non sportive désignées ci-dessus,
- Précise que les crédits sont prévus au budget à l'article 6574.

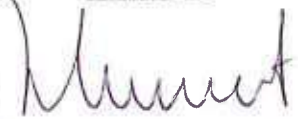
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

/SN

2023-02-16 / 07

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : ENTRETIEN DE PARCELLES COMMUNALES PAR ECO-PATURAGE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « OCE LOU PATUS »**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, rappelle la délibération du 23 janvier 2021 par laquelle la commune avait établi une concession d'usage temporaire de terrains communaux avec l'Association « OCE Lou Patus » pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le Président sollicite le renouvellement d'une subvention afin de poursuivre son activité sur le territoire avec l'entretien de parcelles communales en éco pâturage, d'assurer des animations en direction de publics variés (scolaires, séniors...) et d'intervenir à l'occasion d'événements organisés sur la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « OCE Lou Patus » ;
- Précise que le crédit est prévu au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

BBz/SN

2023-02-16 / 08

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET** : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 15 NOVEMBRE 2022

Monsieur Eric STEPHANY, maire adjoint, chargé des finances, rapporte :

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place par délibération du 23 mars 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Lors de la séance de la CLECT du 15 novembre 2022, le Président de la commission a présenté le projet de rapport qui a été débattu et approuvé par la commission.

Ce rapport de la CLECT comporte 2 thématiques(s) :

- La suppression de charges transférées en lien avec les communes sur différentes compétences ;
- La clause de revoyure portant sur le transfert de la salle de spectacle de l'Espace Georges Brassens de Saint Gély du Fesc.

Le conseil communautaire a adopté le rapport de CLECT par délibération le 13 décembre 2022. En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de CLECT, qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes concernées.

- Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 15 novembre 2022, tel que présenté.

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.  
Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT

2023.02.16.09

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTÉ, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTÉ  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : PLACE DE L'AFFENAGE – REVISION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et R 2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2121-1, L 2122-1 et suivants et L 2125-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 1995 déterminant le montant de la redevance annuelle d'utilisation privative du domaine public communal « Place de l'Affenage » ;

CONSIDERANT que toute occupation ou utilisation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance, dont le montant est librement fixé par le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que pour toute occupation, une demande est à déposer en Mairie, précisant la nature et les modalités de l'occupation. A l'issue de l'instruction de la demande, la Mairie accorde un permis de stationnement, qui prendra la forme d'un arrêté.

CONSIDERANT que la redevance avait été fixée à 60 Frs / m<sup>2</sup> de surface occupée annuellement, qu'il convient de convertir celle-ci en Euros et de l'actualiser.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public « Place de l'Affenage » à 20€ / m<sup>2</sup> de surface occupée ;
- **DECIDE** que ce montant sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en tenant compte de l'évolution constatée sur l'année de l'indice des prix à la consommation ;



Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL02-DE



- **PRECISE** que le permissionnaire devra s'acquitter du paiement de la redevance après obtention du permis de stationnement délivré par le Maire et à réception du titre de recettes correspondant.

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT  
2023.02.16.10

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire adjoint chargé de l'Urbanisme, rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cession immobilières à annexer au compte administratif de la commune.

Il donne lecture du bilan établi en précisant qu'il a été réalisé en 2022 :

Trois acquisitions foncières :

- Acquisition Mme PERIDIER Véronique épouse BERNAT  
Parcelle cadastrée AA n° 20 – 5 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 60 ca  
Prix 1 000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc.
- Acquisition SARL GINKGO  
Parcelle cadastrée section AA n° 21 – 3 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 74 ca  
Prix 155.000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc
- Acquisition CHAUDESAIGUES Eric & CHAUDESAIGUES Laurence  
Parcelle AA n° 19 – 7 rue du Petit Paris  
Superficie : 01 a 01 ca  
Prix 103 000 €  
Acte du 14 avril 2022 – M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL03-DE



Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick  
par 25 pour et 2 abstentions (Ch Pujol et JL Fellous) :

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières qui sera annexé au compte  
administratif 2022 de la commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission de M. le Sous Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOU

## ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

# BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

NT

Conformément à l'article 11 de la Loi du 8 février 1995, il est dressé ci-après le bilan des acquisitions et cessions immobilières.

### ACQUISITIONS IMMOBILIERES :

Acquisition Mme PERIDIER Véronique épouse BERNAT  
Parcelle cadastrée AA n° 20 – 5 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 60 ca  
Prix 1 000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc.

Acquisition SARL GINKGO  
Parcelle cadastrée section AA n° 21 – 3 rue du Petit Paris  
Superficie : 00 a 74 ca  
Prix 155.000 €  
Acte du 4 février 2022 par M° ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Acquisition CHAUDESAIGUES Eric & CHAUDESAIGUES Laurence  
Parcelle AA n° 19 – 7 rue du Petit Paris  
Superficie : 01 a 01 ca  
Prix 103 000 €  
Acte du 14 avril 2022 – M° ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

### CESSIONS IMMOBILIERES :

NEANT

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT

2023.02.16.11

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE – MODIFICATION DU TABLEAU**

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, expose à l'Assemblée que plusieurs habitations existantes situées le long de la voie traversant le Domaine du Rouquet au Nord de la commune ont des problèmes d'identification (livraison, formulaires en ligne etc...), compte tenu que cette dernière n'est pas dénommée.

Par conséquent, Il convient de nommer cette voie : « Chemin du Rouquet ».

A cet effet, le tableau des rues qui a été repris dans son classement alphabétique pour y intégrer le nouveau nom proposé, doit être adopté.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le nouveau tableau dénommant les rues du village.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le ;  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT

## LISTE DE RUES

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL04-DE

ACACIAS (rue des)	D6	CHANTERELLES (rue des)	B 2
AFFENAGE (place de la)	D4	CHASSE AUX PAPILLONS (rue de la)	D 2
AIRES (rue des)	C4	CHASSELAS (place du)	C 6
AMANDIERS (rue des)	C3	CHASSELAS (rue du)	C6 - D6
AMOURS D'ANTAN (rue des)	D2	CHÂTEAU DU ROUQUET (rue du)	B 1
ARAMON (rue de l')	D7	CHENES (rue des)	D 5
ARBOUSIERS (allée des)	B4	CINSAULT (clos du)	C 6
ARGALAS (impasse des)	E5	CISTES (place des)	D 6
ARGALAS (rue des)	E5	CLAIRE FONTAINE (place de la)	D 2
ASPHODELES (allée des)	B 6	CLAIRIERE (allée de la )	D 7
AUGUSTA (allée d')	D3 - E3	CLAIRIERE (rue de la)	D 5-6
AUPRES DE MON ARBRE (allée)	C2 - D2	CLAPAS (avenue du)	D 5-6-7 E7-8 F8
AUVERGNAT (place de l')	C1	CLAU (allée du)	D 2
AUVERGNAT (rue de l')	D1	CLAU (rue du)	D 3
AVEN (rue de l')	E 8-9 F 8	CLOS LAURENT (Allée du)	B 2
BANCS PUBLICS (place des)	D 2	COLLINE (rue de la)	E 5-6-7
BAPTISTOU (rue du)	C 2	COLLINE (traverse de la)	E 5-6
BAUDELAIRE (rue Charles)	GHIJ 9	COLOMBES (allée des)	C 6
BAYLE (rue du)	C 3	COMBALS (rue du)	D 6
BEAUREGARD (allée de)	A 2 - B 2	COMBELLES (Allée des)	B2
BEAUREGARD (rue de)	A 2 - B 2-3	COMBELLES (rue des)	B 2-3 C 3
BEL HORIZON (rue du)	C 7	COPAINS D'ABORD (place des)	D 2
BELLE VISTE (rue de)	C 5	COUCHANT (boulevard du)	C 5-6-7
BELLEVUE (rue de)	E 5 - 6	COUCHANT (clos du)	C 6
BELLEVUE (traverse de)	E 5 - 6	COUCHANT (impasse du)	C 6
BELVEDERE (rue du)	E5 - F5	COULONDRES (rue de)	D 3-4 E 3
BERGERES (allée des)	B 2	COURREGES (impasse des)	C 2
BERGERES (rue des)	B2 - B3	COURTELINE (rue Georges)	I 9-10
BERGERONNETTES (allée des)	C 3	CROCUS (allée des)	D 5
BERLIOZ (rue Hector)	A5 - B5	CROIX DE TRICOUX (rue de la)	D 2-3
BIZET (allée Georges)	B 5	DAUDET (rue Alphonse)	H 9
BOIS DE LA VIERGE (rue du)	C5	DEBUSSY (rue Claude)	B 5
BOIS DE VIGIER (rue du)	B 4-5	DELTEIL (allée Joseph)	J 9-10
BOSC (rue du)	E 4	DEVOIS (esplanade du)	D4
BOSC DE LA PLAINE (rue du)	B1-2 C2	DEVOIS (rue du)	D 4
BOSC D'ESCARY (allée du)	A 2	DEVOISELLE (Mail de la)	D 4
BOSQUET (rue du)	DE 5-6	DRAILLE (rue de la)	B 3
BOUTONS D'OR (rue des)	D4 - E3	ECUREUILS (allée des)	E8 F8
BRAGALOUS (rue des)	E 5	EGLANTIERS (allée des)	B 4
BRUYERE (rue de la)	D 1	EGLISE (place de l')	C4 - D4
CABERNET (rue du)	C 7-8	ELUARD (rue Paul)	I 9-10 J 9-10
CADES (rue des)	E 3-4	ERABLES (rue des)	E 2-3-4
CALADE (allée de la)	B 2	ESPENDIR (rue de l')	D 4
CALVAIRE(rue du)	C 5	FAURE (allée Gabriel)	B 5
CAMUS (allée Albert)	I 9	FAUVETTES (allée des)	C 3
CANE DE JEANNE (Impasse de la)	D1	FEES (allée des)	B 3
CANNELLE (allée de la)	C 4	FLAUBERT (Allée Gustave)	I 9
CANNELLE (rue de la)	B5-6 C4-5	FONTAINE (rue de la)	C 4
CARAVETTES (rue des)	C 3	FONTGRANDE (rue de la)	C4-5 D 5
CARDINAL (traverse du)	C 6	FOURNIL (rue du)	D 4
CARIGNAN (rue du)	B1 C1-2	FREGERE (allée de la)	C 4
CARREE (impasse de la)	F 8	FREGERE (Rond-point de la)	D 4
CARROSSE (impasse du)	C 3	FREGERE (rue de la)	D 3-4
CARROSSE (rue du)	B1-2 - C2-3	FRENES (impasse des)	C 4
CAVE COOPERATIVE (Rond-point de la)	D 5	FRENES (rue des)	C 4
CEVENNES (avenue des)	C 2 - 3	FRIGOULE (rue de la )	E 2
CEVENNES (Rond-point des)	C 2	GAFFE (place de la)	D 6
CHAMP DE LA BLANCHE (rue du)	D 3	GAFFE (rue de la )	D 6
CHAMP DE LA CROIX (rue du)	C 3	GARRIGUE (allée de la)	E 7

## LISTE DE RUES

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DELO4-DE

GENEVRIERS (rue des)	E 5	OREE DU BOIS (rue)	C5
GIONO (rue Jean)	H 9	PARC (allée du )	C5
GRAND PAN (rue du)	C2 D 1-2	PARC (rue du)	D6
GRAND PLANTIER (rue du)	C 8	PARENNETTES (rue des)	C2
GRAND'RUE	C4 D3-4-5	PASTOURELLES (impasse des)	D4-5 E5
GRENACHES (rue des)	C 3	PATUS (rue du)	F 11-12 G11
GUITRY (allée Sacha)	G9-10	PERDRIX (allée des)	E3
HAUTS DE ST GELY (mail des)	E 6	PETIT BOIS (rue du)	E4
HORTUS (impasse de l')	C2-3	PETIT HOUX (rue du)	C2
HORTUS (rue de l')	C3 D2	PETIT CHEVAL (impasse du)	C4
HUIT MAI 1945 (rue du)	D 5	PETIT PARIS (clos du)	C4
IRIS (rue des)	D5 E5	PETIT PARIS (rue du)	B3
JARDIN (impasse du)	C5	PEUPLIERS (allée des)	D 6
JASSETTE (rue de la)	B2	PEZOUILLET (Rond-point du)	D6 - E6
JEU DE BALLON (rue du)	C 3-4	PEZOUILLET (rue du)	E6
JEU DE BOULES (clos du)	D4	PHOTINIAS (rue des)	C3-4
JEU DE MAIL (rue du)	D3	PICA TALEN (rue du)	D 3-4-5
JONQUILLES (allée des)	D 5	PIC SAINT LOUP (avenue du du)	D 3
JUGE (rue du)	D 6	PIC SAINT LOUP (Rond-point du)	C5
KERMES (rue des)	E 6-7	PICHAGRET (avenue du)	D 6-7
LA CANE DE JEANNE (impasse de)	D1	PICHOLINES (impasse des)	D6
LA FONTAINE ( allée Jean DE)	H9	PICHOLINES (rue des)	D3
LAURIERS (rue des)	C 3	PINS (rue des)	G 11-12
LAUZARD (Rond-point de)	F 9	PINSONS (allée des)	C7
LAUZARD (allée de)	F 8-9	PIOCH (impasse du)	C6 - 7
LAVAL (allée de)	A 2	PIOCH (rue du)	B5
LAVALLEE (rue Alphonse)	C6	PIOCH AGRET (impasse du)	F9
LAVANDES (rue des)	D 7	PLAN DU LECAS (rue du)	B2
LAVANDINS (rue des)	D 3	PLATEAU (rue du)	B3 - C3
LEVANT (allée du)	E 6	PLEIN SOLEIL (rue du)	D6 - E6
LILAS (rue des)	C 4	PONT (rue du)	D3
LUCQUES (impasse des)	D 6	PONTIL (rue du)	C4-5
MACHINE (Rond-point de la)	D 4	POUS (clos du)	B4-5
MARGAL (rue du)	D 5	POUS (rue du)	D2 -E2
MARGUERITES (rue des)	C 3-4	PRADES (route de)	C4
MARJOLAINE (allée de la)	A 2	PRESBYTERE (rue du)	I 9
MARQUISE (allée de la)	C 6-7	PROUST (rue Marcel)	E7
MAS DE FINET (avenue du)	D 2-3	PUECH (rue du)	C2-3
MAS DES VAUTES (allée du)	G9	PUECH DE BRISSAC (rue du)	E9
MAS DU JUGE (rue du)	E 6-7	PUECH DE FEDEDIOU (rue du)	C 4-5
MASSENET (rue Jules)	B 5	PUITS DU PERE (rue du)	B6
MAUVES (allée des)	C 4	RAVEL (rue Maurice)	GH 9
MAZET (rue du)	C 4	RIMBAUD (allée Arthur)	D4
MERLOT (allée du)	C 6-7	ROCAILLES (rue des)	C6
MICOCOULIERS (allée des)	B 4	ROCH (rue du)	D6
MIMOSAS (impasse des)	C 5	ROMARINS (rue des)	B4-5 C4-5
MIMOSAS (rue des)	C 5	ROMPUDE (rue de la)	B5 - C5
MINE (rue de la)	E 2	ROSEAUX (rue des)	D3
MISTRAL (rue Frédéric)	H 9	ROSSIGNOL (rue du)	D 2
MONT FLEURI (rue du)	C 6	ROUERGAS (Rond-point du)	E3
MURIERS (rue des)	D 7	ROUERGAS (rue du)	C3
MUSSET (Allée Alfred DE)	H 10	ROUGES-GORGES (allée des)	A1 - 2
NARCISSSES (allée des)	D5 - E5	ROUQUET (Chemin du)	C7
ŒILLADE (chemin de l')	C 7-8	ROUSSANNE (rue de la)	C1 - 2
OISEAUX DE PASSAGE (rue des)	D1	SABOTS D'HELENE (rue des)	G7
OLIVERAIE (clos de l')	C4	SAINT EXUPERY (allée)	A 2
OLIVETTE (rue de l')	D5	SARRIETTE (allée de la)	D 7
OLIVIERS (Rond-point des)	F 8	SCIERIE (place de la)	C6 - D6
OLIVIERS (rue des)	B 3-4	SERVENT (rue du)	D7
ORCHIDEES SAUVAGES (rue des)	C 2 - D2-3	SOURCE (rue de la)	

## LISTE DE RUES

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DELO4-DE

SYRAH (rue de la)	B8 - C8
TAILLADE (rue de la)	C 4-5
TEMPS QUI PASSE (rue du)	D2
TERRASSES DE BRISSAC (allée des)	B2-C2 - B3 - C3
THYM (allée du)	C6
THYM (rue du )	B5 C5-6
TOURANGELLE (rue de la)	D 1
TOUR (rue de la)	E9 - F9
TRAVERSIERE (rue de la)	D 4 -5
TREILLE (impasse de la)	C6
TREILLE (rue de la)	C5 - 6
TROIS POINTES (impasse des)	F9
VALENE (rue de)	B3 - C4
VALERY (rue Paul)	IJ 8-9
VALFERE (impasse de la)	D4
VALGELY (impasse du)	E5
VALMONT (rue de)	D4-5-6-7 C7-8
VAUTES (rue des)	F8-9 G-7-8-9-10
VERDUN (place de)	C4
VERLAINE (allée Paul)	H 9-10
VERMENTINO (place du)	C7
VERMENTINO (rue du)	C7
VERNE (rue Jules)	I et J 9
VERRIES (allée des)	D 8
VERRIES (rue des)	D7-8 E8
VERTE (rue)	E5
VIGNES BLANCHES (rue des)	D7
VIGNES D'AMÉDÉE (allée des)	E2
VIOGNIER (rue du)	C8
VIOLS (chemin de)	B3-4

*Vo pour être annexée à  
la délibération du conseil municipal  
du 16/2/23*



Le Maire

*Michelle Bernas*





Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

Réf :

**2023.02.16/12**

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : FORET COMMUNALE – PROPOSITION DE COUPE DE BOIS A L'ETAT D'ASSIETTE 2023**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Monsieur Patrick BURTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, rappelle à l'assemblée qu'un projet d'aménagement forestier a été établi par l'ONF pour la période 2020 – 2039. Une proposition de coupe de bois est présentée conformément au programme de travaux arrêté dans ce projet. Cette intervention, dont les travaux seront réalisés prochainement, va permettre le développement et l'amélioration de la forêt et contribuer également à la protection contre le risque incendie.

Monsieur Patrick BURTE, présente l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 qui seront mises en vente sur pied par appel d'offres et pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue à l'aménagement
1a	Amélioration Pin Pignon	35 m <sup>3</sup>	1,04 ha	Oui	2023
1a	Amélioration Pin d'Alep	100 m <sup>3</sup>	1,88 ha	Oui	2023
3a		55 m <sup>3</sup>	1,69 ha	Oui	2023
4a		20 m <sup>3</sup>	0,78 ha	Oui	2023
5a		30 m <sup>3</sup>	0,71 ha	Oui	2023

Considérant le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2020 - 2039 établi par l'Office Nationale des Forêts (ONF) en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 9 janvier 2023 pour l'exercice 2023 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTE  
l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/02/2023  
Reçu en préfecture le 20/02/2023  
Publié le  
ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL01-DE

- **ARRETE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 désigné
- **DECIDE** que ces coupes seront mises en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'ONF,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

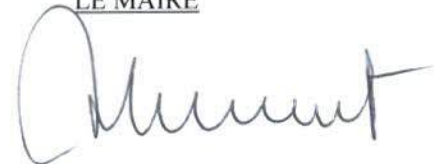
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

NT  
2023.02.16.13

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N° 801-HR-2022 PASSEE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF D'OCCITANIE) ET LA COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 ;

VU convention de carence signée entre l'EPF et la commune de Saint Gély du Fesc en date du 13 juin 2022.

CONSIDERANT la délibération du 29 mars 2022 par laquelle la commune a approuvé la convention de carence avec l'établissement public foncier (EPF d'Occitanie), permettant de réaliser sur le « secteur centre-ville », des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de programme de logements dont des logements locatifs sociaux ;

CONSIDERANT l'acquisition fin 2022 d'un bien suite à une préemption, qui permettra la création de 3 logements locatifs sociaux ;


CONSIDERANT l'identification par la commune et l'EPF d'un secteur à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville sur lequel une opération d'aménagement pourrait permettre la création de logements et la possibilité d'engager des négociations foncières en fonction des résultats de la réflexion en cours ;

CONSIDERANT, au vu de ces opportunités et de ces acquisitions à venir, et afin d'assurer leur portage foncier, qu'il y a lieu d'augmenter l'engagement financier initial de 1 600 000 € à 3 000 000 €.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour cela de modifier la convention initiale par voie d'avenant, en annulant et remplaçant l'article 3.2 **engagement financier** de l'EPF.

CONSIDERANT que les autres dispositions demeurent inchangées.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et  
et 3 abstentions (V.Rivière, G. Fabre et Cl Courtois) :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023  
Reçu en préfecture le 27/02/2023  
Publié le   
ID : 034-213402555-20230216-EU\_2023\_DEL05-DE

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention initiale augmentant le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF de 1 600 000 € à 3 000 000 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme

SECRET  
SECRETAIRE DE SEANCE LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission de M. le Sous Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune de :



  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MB/SD  
2023-02-16 / 14

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### OBJET : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DE LA CHARTE

Monsieur Sylvain ALET, Maire Adjoint chargé du Conseil Municipal des Jeunes rappelle aux conseillers la délibération du 23 janvier 2021 par laquelle le Conseil Municipal a adopté la charte du CMJ.

Afin de tenir compte de l'expérience des deux années précédentes, et à l'approche des nouvelles élections prévues en mars 2023, il paraît nécessaire de modifier la charte du CMJ.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Inscrire dans la charte la répartition par école du nombre de binômes ;
- Préciser les conditions de désignation du remplaçant d'un conseiller démissionnaire ;
- Officialiser la présence d'un personnel communal référent pour participer, aux côtés des élus référents du CMJ, à l'encadrement et l'animation de ce dernier.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur ALET, et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées à la charte du Conseil Municipal des Jeunes.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOU



# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SAINT-GELY-DU-FESC

CHARTRE DU **C**ONSEIL **M**UNICIPAL DES **J**EUNES (**CMJ**)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Les élus de la commune de Saint-Gély-du-Fesc ont la volonté par la création d'un Conseil Municipal des Jeunes de mettre en place un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes pourront être associés à la vie locale.

Trois grands objectifs sont poursuivis :

- Découvrir le rôle et le fonctionnement d'une collectivité au travers d'une institution de démocratie locale : le « *Conseil Municipal* » ;
- Donner la parole et reconnaître ainsi une place aux jeunes de la commune en leur permettant d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour enrichir la politique jeunesse de la collectivité ;
- Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune par la réalisation de projets dont ils seront les porteurs.

## Chapitre 1

### LE ROLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est un acteur de la vie locale. A ce titre, il favorise la concertation et l'échange entre les élus et les jeunes ; il décide et met en œuvre des actions ayant un intérêt commun.

Il favorise une approche et connaissance des institutions locales ainsi que de la citoyenneté.

#### 1. Proposer des actions ou des projets :

Les jeunes proposent des actions ou projets qui sont en lien avec la vie de la commune. Les actions peuvent être concrètes (*ex : construction d'un parc à vélos*) ou immatérielles (*ex : campagne de sensibilisation*).

Chaque projet fera l'objet d'un débat au sein du Conseil et sera soumis à un vote.

#### 2. Mettre en œuvre les actions ou projets qui ont été décidés :

Le Conseil Municipal des Jeunes consultera le Conseil Municipal pour obtenir l'accord et ou le financement nécessaire à la concrétisation du ou des projets retenus. Il établira un planning prévisionnel de réalisation et assurera le suivi du projet.

#### 3. Communiquer sur les actions ou projets :

Le Conseil Municipal des Jeunes communiquera auprès des autres jeunes, des parents, de la population, afin de rendre publiques ses actions via le site internet ou le journal de la commune.

#### 4. Participer à la vie locale et citoyenne :

Le Conseil Municipal des Jeunes participera à la vie de la commune par sa présence à certaines manifestations publiques, aux temps forts de la commune en qualité de représentants du CMJ : cérémonies, fêtes, inaugurations .....

## Chapitre 2

# L'ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### Le calendrier prévisionnel des élections :

Il sera défini ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des délais nécessaires à une communication efficace et à l'organisation matérielle du scrutin.

### La communication avant les élections :

Quelques semaines avant la date des élections, la municipalité devra communiquer *(en partenariat avec les équipes enseignantes)* sur le fonctionnement et le rôle du CMJ ainsi que sur son mode d'élection.

Réalisation et distribution d'une plaquette présentant les élections dans les classes concernées, à l'ALSH les Galopins, à l'AMAS du mercredi matin, journal municipal, site internet.

Mise à disposition sur le site internet de la charte du CMJ.

### Le nombre de membres du CMJ :

Le CMJ est composé de 9 binômes paritaires, soit 18 élus. Les binômes candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

- 2 binômes issus de l'école Grand Rue, dont 1 Cm1
- 3 binômes issus de l'école Valène, dont 1 Cm1
- 3 binômes issus de l'école Patus, dont 1 Cm1
- Le binôme supplémentaire sera celui ayant obtenu le plus de voix

Les jeunes élus s'engagent à participer régulièrement aux activités du CMJ pendant toute la durée de leur mandat.

### Les électeurs :

Sont électeurs les jeunes de CE2, CM1 et CM2.

Ils doivent être scolarisés dans un établissement de la commune.

### Les candidats :

Peuvent être candidats les enfants des classes de CM1 et CM2.

Ils doivent être domiciliés et scolarisés dans un établissement de la commune.

### L'organisation matérielle des élections :

Les élections se dérouleront dans la salle du Conseil Municipal à une date fixée par la municipalité. Le bureau de vote sera présidé par un élu adulte. Des jeunes électeurs *(assesseurs)* pourront tenir le bureau de vote à ses côtés, sous la responsabilité d'adultes.

Les bulletins de vote seront de type uniforme. Sur chaque bulletin est écrit le nom des duos de candidats *(une fille / un garçon)*.

Chaque électeur vote pour 9 duos maximum en cochant 9 choix.

Le vote se fait à bulletin secret.



La présentation de la carte électorale et le passage dans l'isoloir sont obligatoires pour voter. Le pointage sur la liste électorale et l'émargement sont effectués par l'un des assesseurs du bureau de vote.

En cas de maladie uniquement, il sera possible de voter par procuration. Elle doit être écrite et désigner clairement le nom des 2 jeunes (celui qui donne procuration et celui qui reçoit la procuration) et être remise au président du bureau de vote au plus tard le jour de l'élection.

Le dépouillement a lieu immédiatement après la fin du vote.

Les tables de dépouillement se composent chacune de 4 enfants :

- 1 qui vérifie la validité du bulletin ;
- 1 qui lit à haute voix le nom des candidats choisis ;
- 2 qui enregistrent les voix des candidats sur la feuille de pointage ;
- 1 adulte qui supervise les opérations.

Sont déclarés nuls : les enveloppes sans bulletin ; les bulletins sans enveloppe ; les bulletins annotés ou surchargés, les bulletins comprenant plus de 9 choix.

#### Les résultats des élections :

Une fois le dépouillement terminé, une liste de tous les candidats est établie en fonction de leur nombre de voix. Les 9 premiers duos sont élus.

En cas d'égalité de voix, le binôme dont la moyenne d'âge est la plus élevée est élu.

Après l'établissement du procès-verbal, le président du bureau de vote déclare les résultats qui seront affichés à la mairie, dans les écoles et communiqués par le journal municipal et le site internet de la commune.

#### La durée du mandat :

Les enfants sont élus pour une durée de deux ans.

En cas de départ d'un conseiller, le suivant de même sexe sur la liste et issu de la même école que le conseiller démissionnaire se verra proposer d'intégrer le CMJ.

## *Chapitre 3*

# LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

#### Le fonctionnement :

Le CMJ est présidé par le Maire qui peut se faire représenter par un élu du Conseil Municipal.

Le CMJ se réunit, si possible, deux fois par trimestre en dehors des vacances scolaires.

Une convocation avec ordre du jour est envoyée par la municipalité aux jeunes conseillers, une semaine au moins avant la tenue de la réunion.

Lors de la première réunion du CMJ, ce sera aux jeunes élus avec l'aide des élus adultes de définir plus précisément leur méthode de travail : ensemble ; par groupes de travail etc...

Les projets sont proposés, élaborés, débattus et adoptés par les conseillers à la majorité des voix.

Le cas échéant, le projet est communiqué au Conseil Municipal pour information ou délibération.

#### L'encadrement et l'animation :

Le CMJ est encadré par des élus référents du Conseil Municipal ainsi que par un agent communal référent, ils ont pour rôle :

- D'établir l'ordre du jour, d'animer la séance et de rédiger un compte-rendu.
- De garantir le respect des règles de bon fonctionnement du CMJ
- De favoriser l'expression des jeunes, le dialogue, la naissance de projets ou d'actions tout en restant neutres
- De vérifier la faisabilité des actions proposées par le CMJ et d'en assurer le suivi, notamment en faisant le lien avec le Conseil Municipal
- D'assurer l'encadrement des jeunes lors des actions évènementielles, des sorties....

#### Les moyens matériels et financiers :

La salle du Conseil Municipal sera mise dans la mesure du possible à disposition pour les réunions du CMJ.

Le matériel de la mairie (photocopieur, ordinateur, vidéo projecteur, appareil photo ...) pourra être utilisé.

Une rubrique spécifique sur le site internet sera dédiée au CMJ.

Il sera alloué un budget annuel au CMJ. Cette enveloppe budgétaire, qui lui est allouée chaque année par le Conseil Municipal, est à répartir en fonction des projets proposés.

Le CMJ disposera de ces crédits budgétaires sous le contrôle du Conseil Municipal, si des frais d'investissements doivent être engagés ils nécessiteront une délibération spéciale du Conseil Municipal.

## Chapitre 4

### LES DROITS ET OBLIGATIONS DES CONSEILLERS :

#### Les droits des conseillers :

Ils sont tous égaux en droit.

Un conseiller a le droit de :

- Liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre
- Être le porte-parole des jeunes
- Présenter des projets visant à améliorer le quotidien de la jeunesse
- S'impliquer dans des actions locales
- Représenter le CMJ lors des différentes manifestations organisées par la mairie
- Donner la possibilité aux jeunes de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées
- Disposer des moyens et de la logistique de la mairie, nécessaires à la réalisation des projets validés du CMJ

#### Les devoirs des conseillers :

- Assister aux réunions
- S'investir dans les actions ou projets du CMJ
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation
- S'informer des besoins de la jeunesse
- Être attentif et tolérant lors des échanges entre membres du CMJ
- Représenter le CMJ lors des manifestations municipales et particulièrement lors des cérémonies officielles telles que le 8 mai, 11 novembre et 14 juillet.

#### Les valeurs à respecter :

- Respect
- Convivialité
- Investissement et engagement
- Solidarité
- Citoyenneté

## ANNEXES : AUTORISATIONS PARENTALES

### Autorisation de participer au Conseil Municipal des Jeunes :

Nous soussignés, M, Mme ..... père, mère, tuteur,

Responsable de l'enfant..... l'autorisons à :

- Etre candidat(e) aux élections du Conseil Municipal des Jeunes ;
- Et s'il ou elle est élu(e) à participer régulièrement aux activités et réunions du CMJ

Il est précisé que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents jusqu'à la prise en charge par l'élu adulte responsable du Conseil Municipal des Jeunes au point de rendez-vous ou de réunion qui aura été fixé. La commune ne pourra être tenue pour responsable des incidents ou dommages qui pourraient survenir sur le trajet domicile/ lieu de réunion ou de rdv.

Nous autorisons également la prise de photos ou de vidéos dans le cadre de l'activité de notre enfant au sein du Conseil Municipal des Jeunes et l'éventuelle utilisation de celles-ci sur des supports de communication municipaux : journal municipal, site internet de la commune....

Le :

Signature :

Joindre une attestation d'assurance extra-scolaire

### AUTORISATION DE VOTER :

Nous soussignés, M, Mme ..... père, mère, tuteur,

Responsable de l'enfant.....

L'autorisons à aller voter à la mairie, salle du Conseil Municipal, pour élire le Conseil Municipal des jeunes (CMJ).

Le :

Signature :



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MR  
2023-02-16 / 15

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

#### **OBJET : SAISON CULTURELLE --DETERMINATION DES TARIFS**

Monsieur Philippe LECLANT, Maire adjoint chargé de la Culture, rappelle au conseil municipal la politique de la ville menée depuis 2015 en matière d'offre culturelle avec le lancement de la Saison culturelle de la Devoiselle. Il informe que la Saison culturelle de la Devoiselle continuera d'être programmée dans la Salle de spectacle intercommunale située de la commune.

Il propose l'application des tarifs suivants qui seront encaissés dans la régie de recettes « Billetterie saison culturelle » :

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonnement	Tarif moins de 18 ans
TARIF A	10 euros	5 euros	5 euros	5 euros
TARIF B	15 euros	10 euros	10 euros	5 euros
TARIF C	20 euros	15 euros	15 euros	5 euros
TARIF D	25 euros	20 euros	20 euros	5 euros
TARIF E (spectacle jeune public)	Tarif unique 5 euros			

Le tarif réduit s'appliquera pour :

- les demandeurs d'emploi, étudiants, professionnels du spectacle, titulaires de l'allocation adulte handicapé, porteurs de la carte Pass Pic (sur présentation d'un justificatif).

Le tarif abonnement s'appliquera pour l'achat simultané d'au moins 3 spectacles différents de la Saison culturelle de la Devoiselle.

Les catégories des spectacles seront définies par l'équipe de programmation de la Saison culturelle. Les tarifs qui en découlent seront annoncés dès le lancement de la Saison.

Des invitations (sur réservation) seront proposées aux différents partenaires de la ville (presse, CCGPSL, compagnies professionnelles...) dans la limite au total de 20 par spectacle.

En cas d'annulation du spectacle, et seulement dans ce cas précis, il sera procédé au remboursement de la valeur du prix facial du billet payé par le spectateur sur demande de l'intéressé qui précisera le numéro de commande correspondant et présentée dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date du spectacle. Le remboursement se fera par mandat administratif.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Leclant et, après en avoir délibéré, a adopté les conclusions ci-dessus, sans observations ni abstentions (V. Rivière, G. Fabre, Cl. Courtois)

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le  
ID : 034-213402555-20230216-ANI\_2023\_1-DE

- Adopte les tarifs précités,
- Autorise le remboursement de la billetterie en cas d'annulation du spectacle par l'organisateur.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

MR

2023-02-16 / 16

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : BILLETTERIE EN LIGNE – APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Monsieur Philippe LECLANT, Maire adjoint chargé de la Culture informe le conseil municipal de la mise en place d'une billetterie en ligne pour la Saison culturelle de la Devoiselle.

Il présente à l'assemblée délibérante les conditions générales de vente par internet.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LECLANT, et, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les conditions générales de vente

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) – BILLETTERIE EN LIGNE

Conditions générales de vente par Internet de la billetterie de la Saison culturelle de la Devoiselle.

### **PREAMBULE :**

Les tarifs et les conditions générales de vente ainsi que leurs modifications en cours d'année, s'appliquent dans leur intégralité et sont complétés par les dispositions relatives à la vente par internet décrites ci-après. Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées sur le site internet de la ville et de la Saison culturelle de la Devoiselle. L'achat de places de spectacle par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. Tout achat de places est ferme et définitif.

### **OBJET :**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc propose la vente en ligne de places de spectacles de la Saison culturelle de la Devoiselle.

Le service de billetterie en ligne de la Saison culturelle de la Devoiselle permet de commander en temps réel des places pour ses spectacles.

Toutefois, conformément à l'article L. 121-11 du Code de la consommation, le vendeur se réserve le droit de refuser la commande si elle est anormale, passée de mauvaise foi ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le Client concernant le paiement d'une commande antérieure.

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc se réserve le droit de ne pas proposer certaines représentations à la vente sur son site Internet.

Les réservations par Internet sont possibles au plus tard 2h avant le début du spectacle.

Le client recevra la confirmation de son achat par courrier électronique.

La ville de Saint-Gély-du-Fesc ne sera engagée qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande de spectacles a bien été validée par ses services.

### **ACHAT / COMMANDE DES PLACES :**

Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués dans les programmes et sur le site internet de la ville et de la Saison culturelle de la Devoiselle. Différents tarifs peuvent être proposés selon les spectacles.



Des tarifs réduits peuvent être appliqués sous certaines conditions ~~fixées par délibération~~  
du 16 février 2023.

Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

Les justificatifs des places achetées à distance et en tarif réduit seront demandés lors du retrait des places ou sur présentation du e-ticket le jour du spectacle (sans présentation du justificatif attestant de la réduction, toute personne détentrice d'un billet à tarif réduit se verra refuser l'accès à la manifestation sans aucune indemnité ou devra effectuer l'appoint pour pénétrer en salle sur la base du tarif plein).

L'achat des places en ligne se fait uniquement par carte bancaire.

Aucun frais de location n'est appliqué sur les places achetées sur internet.

Un seul paiement est autorisé par commande.

Les cartes permettant de régler l'achat en ligne sont uniquement les cartes des réseaux :  
Carte bleue / Visa / Mastercard.

Le compte bancaire de l'acheteur sera immédiatement débité de la valeur du montant des places en euros.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Les billets vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Un remboursement ne pourra être généré qu'en cas d'annulation du spectacle par l'organisateur. A l'annonce d'une annulation ou de modification de date, d'horaire d'un spectacle, la ville de Saint-Gély-du-Fesc pourra utiliser les coordonnées communiquées lors de la réservation pour informer les spectateurs concernés de la marche à suivre.

Toute revente du billet à un prix supérieur à sa valeur faciale est interdite (loi du 27 juin 1919).

Les billets émis sont uniques et les duplicatas éventuels ne seront faits qu'exceptionnellement sur justificatif d'achat, le jour de la représentation.

Le paiement en ligne est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement PAYFIP. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Cette sécurité est assurée par le protocole SSL2.

Quand l'acheteur clique sur le bouton "valider" après le processus de commande, il déclare accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Les données enregistrées par la ville de Saint-Gély-du-Fesc constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par la ville et ses acheteurs.

Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

## **RETRAIT DES BILLETS :**

Dès la confirmation de l'achat, le client choisit le mode de livraison de son billet :

- Retrait au format papier en mairie aux jours et heures d'ouverture, ou bien sur place le jour du spectacle, 1 h avant le début de la représentation et au plus tard 15 minutes avant le début du spectacle (Les billets sont édités dès la validation de la commande).
- E-ticket : billet imprimé à domicile sur papier A4 ou sur smartphone.

Aucun billet ne sera envoyé par courrier postal.

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le client accepte également les conditions d'utilisation des billets e-tickets.

Le e-ticket nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur.

Les billets non retirés ou non générés ne seront pas remboursés.

## **PLACEMENT :**

Le site de vente en ligne permet le placement quand il est numéroté. Dans ce cas, le client peut directement choisir ses places sur le plan de salle. Il n'y a pas de catégories de places ou de tarif particulier en lien avec la place choisie dans la salle.

Des places sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Afin de permettre le meilleur accueil possible, les personnes à mobilité réduite sont invitées à se faire connaître auprès de la billetterie au plus tard la veille du spectacle (exception pour les spectacles joués le dimanche : au plus tard le vendredi). Le nombre de places réservées étant limité, l'accès en salle pourra être refusé aux personnes ayant acheté un billet sans s'être assuré du bon placement en salle.

## **LIEU, HORAIRES ET DEROULEMENT DES SPECTACLES**

Les spectacles ont lieu dans la Salle de spectacle intercommunale située sur la ville de Saint-Gély-du-Fesc.

Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur les billets. Les portes de la salle ouvrent environ 30 minutes avant la représentation.

Les portes de la salle seront fermées dès le début de celle-ci.

L'accès des spectateurs retardataires pourra être refusé ou soumis à certaines conditions selon les impératifs du spectacle de manière à ne pas occasionner de gêne. Les retards, quels qu'ils soient, ne donnent lieu à aucun report ou dédommagement.

## **RÉCLAMATIONS - LITIGES - FORCE MAJEURE**

Absence de droit de rétractation : conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la Consommation, les billets de spectacle devant être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée sont expressément exclus du droit de rétractation.

Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation. Le nombre de billets doit être vérifié par le client au moment du retrait. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

L'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée hors entracte, ne peut donner lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer durant la représentation.

### **DROIT APPLICABLE AUX LITIGES :**

Les ventes visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

### **EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE :**

La ville de Saint-Gély-du-Fesc décline toute responsabilité pour les dommages, quels que soient leur nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. La ville de Saint-Gély-du-Fesc exclut en particulier toute responsabilité à l'égard de dommages dus à des annulations de manifestations, une organisation défailante ou à l'exécution des manifestations.

Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence sur un spectacle.

### **DONNEES PERSONNELLES :**

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et permettent d'entretenir nos relations commerciales (gestion des clients, gestion des commandes et gestion des paiements). A ce titre, la ville de Saint-Gély-du-Fesc est amenée à collecter les données suivantes dans le cadre de la création d'un compte client par les acheteurs de billets de spectacles :

- Civilité, nom, prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone portable/fixe
- Adresse postale

Afin de mener à bien vos achats, nous avons besoin de vos données d'identification ainsi que de vos coordonnées. Le caractère obligatoire des réponses est indiqué par le symbole « \* ». Ces données personnelles conditionnent le bon déroulement de la transaction. En cas d'absence de fourniture de ces données de votre part, aucun billet ne pourra vous être vendu.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné le RGPD) et à loi française n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant.

### **SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE :**

Pour toute information, nous sommes à votre disposition :

Mairie

Service culture communication animation

BP n°2

34 981 SAINT-GELY-DU-FESC cedex

04 67 66 86 08

[billetterie.ladevoiselle@saintgelydufesc.com](mailto:billetterie.ladevoiselle@saintgelydufesc.com)

*Jours et horaires d'ouverture :*

*Du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h à 12h et de 14h à 18h.*



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MR  
2023-02-16 / 17

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : VOYAGES DES SENIORS A LA JOURNEE- DETERMINATION DES TARIFS**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargé des affaires afférentes aux Personnes âgées, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de ses délégations, elle propose durant l'année aux seniors des voyages à la journée.

Le tarif des sorties proposées correspond à un forfait global comprenant notamment : transport, déjeuner, animations et visites guidées, etc.

Madame Christiane NAUDI propose de fixer les montants de la participation comme suit :

Prix du voyage	Participation des inscrits
Jusqu'à 75 euros par personne	30€
De 76 euros à 95 euros par personne	35€
De 96 euros à 100 euros par personne	40€

Il est précisé que le solde sera pris en charge par la ville, dans la limite de 60 euros.

Les conditions d'accès aux voyages sont les suivantes : personnes domiciliées sur la commune âgées d'au moins 66 ans ; pour les couples, un seul des deux doit avoir l'âge requis.

Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire auprès de la mairie. L'inscription ne deviendra effective qu'après le règlement de la part forfaitaire correspondante et dans la limite des places disponibles.

Seules les annulations pour cas de force majeure ou motif sérieux (sur présentation d'un justificatif) auprès de la mairie pourront donner lieu à remboursement si une assurance avec le prestataire a été souscrite. Celui-ci se fera par mandat administratif déduction faite de la participation mairie et des frais d'assurance.

Le cas échéant, il pourra être procédé à un remboursement par mandat administratif de la participation en cas de substitution d'un participant par une autre personne (sous réserve que cette dernière remplisse les conditions d'âge et de domiciliation).

Suivant la destination, un acompte de 30% pourra être demandé par l'agence de voyage. Il fera l'objet d'un règlement par mandat administratif.

Cette délibération annule et remplace celle du 10 mars 2016.

Le conseil municipal a ouï l'exposé de Madame Naudi, et, après en avoir d

- Adopte les tarifs précités,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'org

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le  
ID : 034-213402555-20230216-ANI\_2023\_3-DE

Libéré à l'unanimité  
S<sup>2</sup>LOW  
Organisation de ces voyages

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

DE MAIRE  
  
Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

MR

2023-02-16 / 18

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

### **OBJET : SEJOUR DES SENIORS A DESTINATION DE LA DROME PROVENCALE - DETERMINATION DES TARIFS**

Madame Christiane NAUDI, Maire adjoint chargé des séniors, informe le Conseil municipal que dans le cadre de ses actions en faveur des séniors, la Commune organise un séjour dans la Drôme provençale du 23 au 25 mai 2023. L'organisation de ce séjour fait l'objet d'un contrat avec l'agence Verdié.

Cette action s'adresse à un groupe de 25 participants minimum, domiciliés sur la commune et âgés d'au moins 66 ans, et d'un accompagnateur. Pour les couples (justifiant d'une domiciliation commune sur Saint-Gély-du-Fesc), il suffit qu'une seule personne ait l'âge requis.

Le tarif du séjour proposé comprend notamment : transport, pension complète, animations et visites guidées, assistance rapatriement et 1 gratuité pour l'accompagnateur (représentant de la mairie).

Il convient d'établir une participation par personne modulable en fonction du prix du voyage dépendant du nombre d'inscrits et une participation communale fixée à 150 € par participant.

Nombre de participants	Prix du voyage/personne	Participation des inscrits
De 25 à 29	590 €	440 €
De 30 à 34	565 €	415 €
De 35 à 39	545 €	395 €
De 40 à 44	530 €	380 €
De 45 à 49	520 €	370 €

Les participants devront verser un acompte d'un montant de 300 € lors de l'inscription (hors assurance multirisque et chambre individuelle). Le solde dont le montant sera fonction du nombre de participants définitif arrêté au 31 mars sera à verser au plus tard 1 mois avant le départ.

Les participants souhaitant disposer d'une chambre individuelle devront verser une participation supplémentaire de 104 € lors de l'inscription.

Les participants souhaitant souscrire une assurance multirisque devront verser une participation supplémentaire de 33 € lors de l'inscription.

La participation ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas de force majeure ou de motif sérieux (couvert dans le cadre de l'assurance multirisque souscrite), sur présentation d'un justificatif.

Dans ces cas exceptionnels, le remboursement sera effectué par mandat administratif de la prime d'assurance annulation facultative (33€) et de la participation de la commune (150€).

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 034-213402555-20230216-ANI\_2023\_4-DE

Si la personne souhaite annuler sa participation au voyage quelle qu'en soit la raison, des frais d'annulation partiel ou total seront appliqués conformément aux conditions présentées par l'agence de voyage. Le remboursement correspondant se fera par mandat administratif déduction faite de la participation communale (150€).

Le cas échéant, il pourra être procédé à un remboursement par mandat administratif de la participation en cas de substitution d'un participant par une autre personne (sous réserve que cette dernière remplisse les conditions d'âge et de domiciliation).

Le conseil municipal ou l'exposé de Madame Naudi et, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe la participation communale à 150 € par inscrit,
- Adopte les tarifs précités,

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT





/SN

2023-02-16 / 19

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : COOPERATIVE D'ELECTRICITE DE SAINT MARTIN DE LONDRES -  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Madame Michèle LERNOUT, Maire, informe que la commune, en tant que personne morale, détient 480 actions (actionnaire n° 3439) dans le capital social de la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres. A ce titre, comme le prévoit l'article 20 des statuts de la CESML, il convient de désigner, au scrutin secret et à la majorité absolue, un représentant permanent, personne physique, pour la durée du mandat de la personne morale.

Madame le Maire enregistre les candidatures suivantes :

- Patrick BURTE
- Jean Louis FELLOUS

Le conseil municipal ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret, comme le permet l'article L 2121-21 du Code Générales Collectivités Territoriales, le vote a lieu à main levée.

Patrick BURTE obtient 22 voix

Jean Louis FELLOUS obtient 2 voix

Messieurs G. FABRE, CI COURTOIS et V. RIVIERE s'abstiennent.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir pris connaissance des résultats désigne M Patrick BURTE en tant que représentant de la commune pour siéger à la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus


Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

RH/DR

**2023-02-16/20**

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**


Madame Michèle LERNOU, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique et à l'article 44 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois, en créant un poste d'adjoint administratif à temps complet 35 heures afin d'assurer la continuité des services.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 3 abstentions (V. Rivière, G. Fabre, CI Courtois) adopte le nouveau tableau des emplois :

GRADE	EFFECTIF	TAUX D'EMPLOI en 35ème
<b>HORS FILIERE</b>		
Directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoint des services de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
Directeur des services techniques de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché hors-classe	1	35,00
Attaché principal	3	35,00
Attaché territorial	2	35,00
Rédacteur principal de 1ère classe	3	35,00
Rédacteur principal de 2ème classe	2	35,00
Rédacteur territorial	2	35,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	9	35,00
Adjoint administratif	5	35,00
	1	17,50

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur			
Technicien territorial	3		35,00
Agent de maîtrise	1		35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	8	35,00
		1	21,50
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	2	35,00
		1	33,87
		1	31,48
		1	29,95
		1	26,73
		1	25,76
Adjoint technique	36	19	35,00
		1	34,01
		1	33,86
		1	32,89
		1	31,48
		1	31,25
		1	30,00
		1	29,88
		1	28,90
		1	28,75
		1	28,31
		1	27,07
		1	26,30
		1	25,75
1	24,63		
1	23,32		
1	22,72		
1	18,25		
<b>FILIERE POLICE</b>			
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	2		35,00
Brigadier-chef principal	5		35,00
Gardien-Brigadier	3		35,00
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe	7	1	34,60
		3	31,48
		2	30,71
		1	29,18
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2°classe	1		34,43

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		Envoyé en préfecture le 22/02/2023	
Puéricultrice hors classe (emploi de directrice de crèche)			Reçu en préfecture le 22/02/2023
Puéricultrice de classe normale			Publié le 1 35,00 
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		ID : 034-213402555-20230216-RH_2023DEL_01-DE
Auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle	3	1	35,00
		2	32,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	6	1	35,00
		2	32,00
		1	31,50
		2	17,50
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	1		35,00
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	1		35,00
Educateur des activités physiques et sportives	2		35,00
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		35,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2		35,00
Adjoint d'animation	2		34,48
	Total	128	

\* rappelle que les dispositions des décrets n° 91-875 et 92-1059 s'appliquent à ce tableau.

\* rappelle que les crédits nécessaires sont portés au budget de la commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
 compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
 Préfet de Lodève le :  
 et de la publication sur le site internet de la  
 commune le :

SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOUT

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 034-213402555-20230216-RH\_2023DEL\_01-DE



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

BBz/SN

2023-02-16 / 21

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, CI COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA BOUVINE, AUX TRADITIONS LOCALES, A L'ASSOCIATION « UNION DES JEUNES DE PROVENCE ET DU LANGUEDOC POUR LA DEFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES »**

Madame Michèle LERNOUT, Maire, informe qu'elle a été saisie par le Président de l'Association des Maires de l'Hérault d'une demande de soutien à l'association « Union des Jeunes de Provence et du Languedoc » pour la défense de la Bouvine et des traditions taurines locales.

Ainsi, elle soumet la motion rédigée par des Maires engagés dans la défense de la culture bouvine.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national,

Considérant la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment),

Considérant que notre territoire, sa culture, ses traditions reposent aussi sur un équilibre fragile qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval,

Considérant le travail des éleveurs manadiers garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être,

Considérant que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé,

Considérant que plusieurs millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire,

Considérant que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations,

Considérant qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations,

Considérant qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité,

Considérant qu'il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents,

Considérant qu'il appartient au Maire d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Messieurs G. FABRE G, CI COURTOIS et Madame V. RIVIERE)

- Approuve la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,
- Approuve la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise,

Madame PUJOL et Monsieur FELLOUS n'ayant pas souhaité prendre part au vote

Ainsi délibéré les an, mois et jour que dessus.  
Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 27

MB/SD  
2023-02-16 / 22

L'an deux mille vingt-trois et le seize février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, E. MASSART, S GODIN, Cl COURTOIS, G. FABRE, Ch PUJOL, V. RIVIERE

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à P. BURTE  
M. PAMS  
H. TAURAN  
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI  
JF ORTEGA a donné procuration à E. MASSART  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL

**OBJET : Station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » (TES) : approbation de la mise en dépôt en mairie et signature de la convention Préfecture / Commune.**

Madame Michèle Lernout, Maire, rappelle que dans le cadre du plan d'action de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports 2023, l'Etat a répondu favorablement à la candidature de la commune pour l'installation d'une station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » en mairie de Saint-Gély-du-Fesc.

Pour formaliser l'installation de ce dispositif, une convention Préfecture / Commune précise les conditions dans lesquelles le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), met en dépôt auprès du maire de la commune la station d'enregistrement des TES. Elle précise les obligations de l'ANTS, du Préfet et de la commune.

L'Etat versera à la commune une prime d'équipement de 4 000 €, et ensuite une prime de productivité (Dotation de Titres Sécurisés, DTS ) basée sur le nombre de titres délivrés.

Pour 2023 la dotation nationale est la suivante :

- la part forfaitaire s'élève à 9 000 €
- les parts variables sont fixées comme suit :
  - de 1 875 à 2 500 demandes : 5 000 €
  - de 2 501 à 3 199 demandes : 8 550 €
  - 4000 demandes ou plus : 12 500 €

En cas de rattachement de l'équipement de la commune à la plateforme de rendez-vous en ligne, une dotation supplémentaire de 500 € serait versée.

Le conseil municipal ou l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le dépôt en mairie d'une station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » et la signature par Madame le Maire de la convention Préfecture / Commune ;
- Prend acte du montant de la Dotation des Titres Sécurisés (DTS) qui sera versé à la commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOU